

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

COMMUNE DE NSEM

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

CENTER REGION

HAUTE-SANAGA DIVISION

NSEM COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°007/AONO/C-NSEM/SG/CIPM/2025 DU 20 MARS 2025

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, DEUX (02) FORAGES SOLAIRES ET DEUX (02) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES DE LA COMMUNE DE NSEM
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.**

« PROCEDURE D'URGENCE »

FINANCEMENT

FEICOM / COMMUNE DE NSEM

PROCÉDURE D'URGENCE

IMPUTATION

EXERCICE 2025 et suivants

FEVRIER 2025

Table des matières

Le présent de Dossier de d'Appel d'Offres comprend les pièces suivantes :

PIÈCES N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO).....	4
PIÈCE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	13
PIÈCE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	30
PIÈCE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	44
PIÈCE N°5 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)	61
PIÈCE N°6 : CADRE DES SOUS- DETAILS DES PRIX UNITAIRES	80
PIÈCE N°7 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES	82
PIÈCE N°8 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF(DQE).....	90
PIÈCE N°9 : MODELE DE PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE SOUMISSION	101
PIÈCE N°10 : GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES	119
PIÈCE N°11 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.....	123
PIÈCE N°12 : PIECES GRAPHIQUES (DIVERS PLANS).....	125
PIÈCE N°13 : JUSTIFICATIF DE LA DISPONIBILITE DU FINANCEMENT	140

REPUBLIQUE DU CAMEROUN *****	REPUBLIC OF CAMEROON *****
Paix-Travail-Patrie *****	Peace-Work-Fatherland *****
RÉGION DU CENTRE *****	CENTRE REGION *****
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA *****	MBAM-ET-INOUBOU DIVISION *****
COMMUNE DE NSEM	NSEM COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**N°007/AONO/C-NSEM/SG/CIPM/2025 DU 20 MARS 2025
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02)
SALLES DE CLASSE, DEUX (02) FORAGES SOLAIRES ET DEUX (02) BLOCS
LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES DE LA
COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.**

« PROCEDURE D'URGENCE »

FINANCEMENT : FEICOM EXERCICE 2025 ET SUIVANTS

Pièces N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

 PAIX-TRAVAIL-PATRIE

 RÉGION DU CENTRE

 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

 COMMUNE DE NSEM

REPUBLIC OF CAMEROON

 PEACE-WORK-FATHERLAND

 CENTER REGION

 HAUTE-SANAGA DIVISION

 NSEM COUNCIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°007/AONO/C-NSEM/SIGAMP/CIPM/2025 DU 20 MARS 2025
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, DEUX (02)
FORAGES SOLAIRES ET DEUX (02) BLOCS DE LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS LA
COMMUNE DE NSEM, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.
« PROCÉDURE D'URGENCE »
FINANCEMENT FEICOM EXERCICE 2025

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Le Maire de la Commune de NSEM, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe, deux (02) forages solaires et deux (02) blocs de latrines a six (06) compartiments dans la commune de Nsem département de la Haute-Sanaga.

2. Consistance des travaux

Les travaux objet du présent appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif.

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre (04) mois.

Ce délai court à compter de la date de la notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4. Allotissement

Lot	Lieux d'exécution	Détail des activités et montant par lot	Prévisionnel par lot (en FCFA)	Montant caution (en FCFA)	Délai d'exécution
01	- École publique de NYENG	<ul style="list-style-type: none"> - Un bloc de deux salles de classes par école à 25 000 000 FCFA - Un bloc latrine à 06 compartiments par école à 3 500 000 FCFA - Un forage solaire avec mini AEP et réservoir en béton armé par école à 23 500 000 FCFA 	52 000 000	1 040 000	03(trois) mois
02	École publique de BANDJA	<ul style="list-style-type: none"> - Un bloc latrine à 06 compartiments par école à 3 500 000 FCFA - Un forage solaire avec mini AEP et réservoir en béton armé par école à 23 500 000 FCFA 	27 000 000	540 000	02 (deux) mois
TOTAL			79 000 000	1 580 000	

N.B : Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot

5. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais.

La participation des entreprises sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre du groupement ressortent clairement dans l'accord de groupement.

6. Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont financés par le Budget 2025 du FEICOM

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution dont le montant par lot est spécifié au point 4 de l'avis d'Appel d'Offres.

Cette caution devra être établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du présent DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu à l'Hôtel de ville de NSEM, (Secrétariat particulier du Maire) **Tél : (00237 674 74 20 41)** dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **Quatre-vingt mille (80 000) FCFA** représentant les frais d'achat du dossier, payable à la **Recette municipale de NSEM**.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir complet à l'Hôtel de ville de NSEM, **Tél : 00237 674 74 20 41 au plus tard le 24 avril 2025 à 11 heures, heure locale** et devra porter la mention suivante :

N°007/AONO/C-NSEM/SG/CIPM/2025 DU 20 MARS 2025

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, DEUX (02) FORAGES SOLAIRES ET DEUX (02) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS CERTAINES ECOLES DE LA COMMUNE DE NSEM
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.**

« PROCEDURE D'URGENCE »

**FINANCEMENT FEICOM EXERCICE 2025
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)**

10. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant **conforme à l'article 6** valable pendant tente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres s'effectuera en un temps, à savoir : l'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financière.

L'ouverture des offres aura lieu le **24 avril 2025 à partir de 12 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de NSEM, dans la salle de réunion de l'Hôtel **de ville**, **Tél 00237 674 74 20 41**

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

12. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant les critères dits éliminatoires, puis suivant les critères dits essentiels selon le système binaire (oui ou non).

a. Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission et du récépissé de la CDEC ;
- Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères ;
- Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h) hormis la caution de soumission. ;
- Absence d'une capacité financière d'au moins cinquante (50) millions FCFA.

b. Critères essentiels (10 critères)

- Références générales de l'entreprise oui /non
- Présence d'un rapport de visite des sites oui/non
- Capacité financière de l'entreprise oui/non
- Nombre et qualification du personnel de chantier oui/non
- Nombre et qualité du matériel de chantier oui/non
- Organisation, méthodologie, et planning d'exécution des travaux oui/non

13. Attribution du marché

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Mairie de la Commune de NSEM **Tél 00237 674 74 20 41**

16. Additif à l'appel d'offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Fait à NSEM, le _____

**Le Maire
(Autorité Contractante)**

Ampliations :

- PREFET HAUTE-SANAGA;
- FEICOM/CENTRE;
- ARMP/CENTRE POUR INSERTION AU JDM :
- COMMUNE DE NSEM :
- Président CIPM/PM :
- Affichage :
- Chronos/Archives.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

COMMUNE DE NSEM

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

HAUTE-SANAGA DIVISION

NSEM COUNCIL

OWNER: THE MAYOR OF NSEM COUNCIL

CONTRACTING AUTORITY: THE MAYOR OF NSEM COUNCIL

INTERNAL TENDERS BORDS

NATIONAL OPEN CALL FOR TENDERS NO. 007/AONO/ C-NSEM/SIGAMP/CIPM/ 2025 OF MARCH 20, 2025 FOR THE CONSTRUCTION WORK OF A BLOCK OF TWO (02) CLASSROOMS, TWO (02) SOLAR BOREHOLES AND TWO (02) BLOCKS OF LATRINES WITH SIX (06) COMPARTMENTS IN THE COMMUNE OF NSEM, DEPARTMENT OF HAUTE SANAGA

« IN EMERGENCY PROCEDURE »

FINANCEMENT: FEICOM EXERCISE 2025

CALL FOR TENDERS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

 Paix-Travail-Patrie

 RÉGION DU CENTRE

 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

 COMMUNE DE NSEM

REPUBLIC OF CAMEROON

 Peace-Work-Fatherland

 CENTRE REGION

 HAUTE-SANAGA DIVISION

 NSEM COUNCIL

NOTICE OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

NATIONAL OPEN CALL FOR TENDERS NO. 007/AONO/ C-NSEM/SIGAMP/CIPM/ 2025 OF MARCH 20, 2025 FOR THE CONSTRUCTION WORK OF A BLOCK OF TWO (02) CLASSROOMS, TWO (02) SOLAR BOREHOLES AND TWO (02) BLOCKS OF LATRINES WITH SIX (06) COMPARTMENTS IN THE COMMUNE OF NSEM, DEPARTMENT OF HAUTE SANAGA

« IN EMERGENCY PROCEDURE »

FINANCEMENT: FEICOM EXERCISE 2025

1. Purpose of the National Invitation to tender

The Mayor of the Commune of NSEM, Contracting Authority, launches a National Call for Tenders opened in emergency procedure for the construction work of one block of two (02) classrooms, two (02) latrine blocks with six (06) compartments and two (02) solar boreholes in the Commune of NSEM, Department of HAUTE-SANAGA.

2. Description of works

Construction works for this tender file shall comprise activities included in the estimate task.

3. Execution deadline

The maximum execution deadline provided by the Project Owner for the execution of the works for this tender file shall be **four (04) months**.

This deadline takes effect from the date of notification of the service order to start works.

4. Batches

All the construction works constitute two (02) batches as follow:

Batch	Locations of Execution	Details of activities	Provisional cost per batch	Bid bonds	Time of execution
01	NYENG Public School	<ul style="list-style-type: none"> - A block of two classrooms per school at 25,000,000 FCFA - A latrine block with 06 compartments per school at 3,500,000 FCFA - A solar borehole with mini EPA and reinforced concrete tank per school at 23,500,000 FCFA 	52,000,000	1,040,000	06 months

Batch	Locations of Execution	Details of activities	Provisional cost per batch	Bid bonds	Time of execution
02	BANDJA Public School	<ul style="list-style-type: none"> - A latrine block with 06 compartments per school at 3,500,000 FCFA - A solar borehole with mini EPA and reinforced concrete tank per school at 23,500,000 FCFA 	27,000,000	540,000	06 months
TOTAL			79,000,000	1,580,000	

N.B: A tenderer can be awarded more than one batch

5. Participation

Participation in this invitation to tender is open on equal conditions to the construction companies based in Cameroon. Participation of Joint ventures is permitted only if the representative is appointed and the specific power of each member of the group clearly defined.

6. Funding

Construction works within the frame work of this tender file are funded by the 2025 budgets of FEICOM and the NSEM Council.

7. Bid bonds

Each bidder shall enclose in his bid, as shown in the point 4 below.

This bid bond shall be issued by a first-ranking banking institution approved by the Ministry in charge of Finance as on the list presented in section 12 of this tender file. The bid bond shall remain valid, thirty days after the expiry date of the bid.

8. Acquisition of tender file

The Tender file in the French language may be obtained from the NSEM town hall, Phone: 00237 674 74 20 41 as from the date of publication of this notice upon presentation of a receipt of payment to the **Municipal Treasury of NSEM** of a non-refundable sum of **eighty thousand (80, 000) CFA F.**

9. Submission of bids

Each bid drafted in English or French in 06 (six) copies including 01 original and 05 copies marked as such, should be deposited at NSEM town hall, no later than **24 April 2025 at 11 AM O'clock** local time in a sealed envelope. Beyond this time, no offers will be accepted. No regularly submitted bid may be modified or removed and must be marked:

NOTICE OF OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

NATIONAL OPEN CALL FOR TENDERS NO. 007/AONO/ C-NSEM/SIGAMP/CIPM/ 2025 OF MARCH 20, 2025 FOR THE CONSTRUCTION WORK OF A BLOCK OF TWO (02) CLASSROOMS, TWO (02) SOLAR BOREHOLES AND TWO (02) BLOCKS OF LATRINES WITH SIX (06) COMPARTMENTS IN THE COMMUNE OF NSEM, DEPARTMENT OF HAUTE SANAGA

"EMERGENCY PROCEDURE"

'To be opened only at the bid opening session'

A receipt shall be issued after reception of bids.

10. Admissibility of bids

The administrative documents required shall be produced in originals or true copies certified by the relevant services, and in accordance with the Special Rules and Regulations of the invitation to tender; otherwise, the bid shall be rejected. They shall not be older than three (03) months at the time the bids are deposited or must have been produced after the signing of the tender notice.

Any bid not in conformity with the prescriptions of this notice and tender file shall not be received. Especially, the absence of a bid bond issued by a first-ranking bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-

respect of the models of the tender file documents shall lead to the outright rejection of the bid without room for further appeal.

11. Opening of bids

The opening of bids shall take place in two phases. The first phase shall comprise the opening of Administrative and Technical documents. The financial bids shall be opened in the second phase.

Administrative documents and technical bids shall be opened on **24 April 2025 at 12 hours, local** time, by the Municipal Tenders Board in the conference hall NSEM Town Hall, in the presence of bidders or their authorized representatives with right proof of their mandate.

The opening of financial bids shall take place after the evaluation of Technical bids and only bidders that shall have a score greater than or equal to 80% shall be invited.

12. Evaluation criteria

Evaluation will be in accordance with the eliminatory criteria, then according to the criteria considered essential in the binary system (yes or no).

a. Eliminatory criteria

- Absence of the bid bond and receipt from CDEC
- Presence of falsified documents in the submission file, or false declaration;
- Technical score less than 80% of all criteria;
- Absence of an unregulated part within forty-eight hours (48 hours) without placing the bid bond. ;
- Absence of financial capacity of at least fifty (50) million FCFA.

b. Essential criteria (10 criteria)

- General references of the company; **yes/ no**
- Presence of site visit report; **yes/ no**
- Financial capacity of the company; **yes/ no**
- Number and qualification of site personnel; **yes/ no**
- Number and quality of site equipment; **yes/ no**
- Organization, methodology, and work execution schedule. **yes/ no**

13. Award of contract

The Contracting Authority will award the Contract to the Tenderer fulfilling the conditions set out in points 34.1 and 34.2 of the Special Regulations of the Invitation to Tender.

14. Validity of bids

Bidders will remain committed to their bids for ninety (90) days from the deadline set for submission.

15. Additional information

Clarifications on any technical aspects of the tender file can be obtained at the NSEM Council or by calling the phone number: 695 182 190

NSEM, _____

The Mayor

(Contracting Authority)

Copies to :

- **HAUTE-SANAGA Senior Divisional Office;**
- **ARMP / CENTRE;**
- **FEICOM / CENTRE.**
- **NSEM Council;**
- **President Tenders Board NSEM Council;**
- **Notice board;**
- **Archives.**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

COMMUNE DE NSEM

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

HAUTE-SANAGA DIVISION

NSEM COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°007/AONO/C-NSEM/SIGAMP/CIPM/2025 **DU 20 MARS 2025**
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, DEUX (02)
FORAGES SOLAIRES ET DEUX (02) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS LA
COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.
« PROCÉDURE D'URGENCE »
FINANCEMENT FEICOM EXERCICE 2025

FINANCEMENT : FEICOM EXERCICE 2025

Pièce N°2 : RÈGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

Sommaire

PIÈCE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	13
A. GENERALITES.....	15
Article 1 : Portée de la soumission.....	15
Article 2 : Financement	15
Article 3 : Fraude et corruption	15
Article 4 : Candidats admis à concourir.....	15
Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés.....	16
Article 6 : Qualification du Soumissionnaire	16
Article 7 : Visite du site des travaux	17
B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.....	17
Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres.....	17
Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours.....	18
Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres	18
C. PREPARATION DES OFFRES	18
Article 11 : Frais de soumission.....	18
Article 12 : Langue de l'offre	19
Article 13 : Documents constituant l'offre	19
Article 14 : Montant de l'offre	20
Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement.....	20
Article 16 : Validité des offres	21
Article 17 : Caution de soumission.....	21
Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires.....	22
Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres.....	22
Article 20 : Forme et signature de l'offre	22
Article 21 : Cachetage et marquage des offres	23
Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres.....	23
Article 23 : Offres hors délai.....	23
Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres	23
Article 25 : Ouverture des plis et recours	24
Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure	25
Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante.....	25
Article 28 : Détermination de la conformité des offres.....	25
Article 29 : Qualification du soumissionnaire.....	25
Article 30 : Correction des erreurs.....	26
Article 31 : Conversion en une seule monnaie.....	26
Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier.....	26
Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux.....	27
Article 34 : Attribution	27
Article 35 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure	27
Article 36 : Notification de l'attribution du marché	27
Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours.....	27
Article 38 : Signature du marché	28
Article 39 : Cautionnement définitif	28

Règlement Général de l'Appel d'Offres

A. Généralités

Article 1 : Portée de la soumission

1.1. L'Autorité Contractante, tel qu'il est défini dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres pour la réalisation des travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe, deux (02) blocs latrines à six (06) compartiments et deux (02) forages solaires dans la Commune de NSEM, Département de la HAUTE-SANAGA.

Le nom, le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres figurent dans le RPAO. Il y est fait ci-après référence sous le terme 'les travaux'.

1.2. Les Soumissionnaires retenus, ou attributaires, doivent achever les travaux dans les délais indiqués dans le RPAO, lesquels courrent, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de chaque Ordre de Service de commencer les travaux ou des délais fixés dans lesdits ordres de service.

1.3. Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget du FEICOM EXERCICE 2025 et suivants.

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et des entrepreneurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante:

a. Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,
- ii. Se livre à des "mœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. "Pratiques collusives" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des mœuvres frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (02) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initier, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

4.1. Si l'Appel d'Offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré qualification.

4.2. En règle générale, l'Appel d'Offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :

- a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;
- b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il :
 - i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
 - ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
 - iii. l'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics
- c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
- d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle peut démontrer qu'elle est :
 - (i) juridiquement et financièrement autonome,
 - (ii) administrée selon les règles du droit commercial et ;
 - (iii) n'est pas sous la tutelle ou l'autorité directe voire indirecte du Maître d'Ouvrage

Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

5.1. Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO, et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées audits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

5.2. Aux fins de l'article 5.1 ci-dessus, le terme "provenir" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ;
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une préqualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- ii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iii. Les litiges en cours ;
- iv. La disponibilité du matériel indispensable.

6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs entrepreneurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement ;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire comme cela est requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;

- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage et de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché ;
- e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.

6.4. Les soumissionnaires demandant à bénéficier d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 32 du RGAO.

Article 7 : Visite des sites des travaux

7.1. Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter les sites des travaux et leurs environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.

7.2. Le Maître d'Ouvrage autorisera le Soumissionnaire et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnissent si nécessaire, et qu'il demeure responsable des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.

7.3. Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 19 du RGAO.

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après :

Pièce N°1 L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;

Pièce N°2 Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

Pièce N°3 Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

Pièce N°4 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

Pièce N°5 Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

Pièce N°6 Le cadre du Bordereau des Prix unitaires ;

Pièce N°7 Le cadre du Détail quantitatif et estimatif ;

Pièce N°8 Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ;

Pièce N°9 Le Modèle de marché ;

Pièce N°10 Les formulaires et les modèles à utiliser

- a. Le cadre du planning d'exécution ;
- b. Les Modèles des fiches de présentation du matériel, personnel et références ;
- c. Le Modèle de lettre de soumission ;
- d. Le Modèle de caution de soumission ;
- e. Le Modèle de cautionnement définitif ;

- f. Le Modèle de caution d'avance de démarrage ;
- g. Le Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie ;

Pièce N° 11 La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions.

Pièce N° 12 Le rapport de synthèse de l'APD.

Pièce N° 13 Les documents graphiques et autres éléments du dossier technique ;

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

Article 9 : Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

9.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans le RPAO avec copie au Maître d'Ouvrage. Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours pour les (AON) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

9.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres, y compris la phase de préqualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre chargé des Marchés publics.

9.3. Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité Contractante et à l'Organisme chargé de la Régulation et au Président de la Commission.

9.4. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

10.1. L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou consécutivement à une saisine d'un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 22 du RGAO.

C. Préparation des offres

Article 11 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L'Autorité Contractante et le Maître d'Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenus de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 12 : Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 13 : Documents constituant l'offre

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéance prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO

b. Volume 2 : Offre technique

b.1.Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification mentionnés à l'article 6.1 du RPAO.

b.2. Méthodologie

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment : une note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, PAQ, sous-traitance, attestation de visite des sites le cas échéant, etc.).

b.3. Les preuves d'acceptation des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

b.4. Commentaires (facultatifs)

Un commentaire des choix techniques du projet et d'éventuelles propositions.

c. Volume3: Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des travaux, à savoir:

1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée;
2. Le bordereau des prix unitaires dûment rempli ;

3. Le détail estimatif dûment rempli ;
4. Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;
5. L'échéancier prévisionnel de paiements le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article 17.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

13.2. Si, conformément aux dispositions des RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.

Article 14 : Montant de l'offre

- 14.1. Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres, le montant du marché couvrira l'ensemble des travaux décrits dans l'Article 1.1 du RGAO, sur la base du Bordereau des Prix et du Détail Quantitatif et Estimatif chiffrés présentés par le soumissionnaire.
- 14.2. Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif.
- 14.3. Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le RPAO et au CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du futur Marché, ou à tout autre titre, trente(30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans les prix et dans le montant total de son offre.
- 14.4. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Etant entendu que tout Marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.
- 14.5. Tous les prix unitaires assortis des quantités doivent être justifiés par dessous-détails établis conformément au cadre proposé à la pièce N°8 du DAO.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

- 15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous; l'option applicable étant celle retenue dans le RPAO.

15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante:

- a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de financement du marché.
- b. Les taux d'échange utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque d'échange ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante:

- a. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et dénommée "monnaie nationale".

b. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisée dans le commerce international.

15.4. L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables; à cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5. Durant l'exécution des travaux, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être révisée d'un commun accord par l'Autorité Contractante et l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.

15.6. Pour les Appels d'Offres Nationaux, la monnaie utilisée est le franc CFA.

Article 16 : Validité des offres

16.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 22 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.

16.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 17 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

16.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que l'Autorité Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s).

La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

Article 17 : Caution de soumission

17.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

17.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.

17.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

17.4. Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats.

17.5. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

17.6. La caution de soumission peut être saisie :

- a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité;
- b. Si, le soumissionnaire retenu:
 - i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou
 - ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.
 - iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires

- 18.1. Lorsque les travaux peuvent être exécutés dans des délais d'exécution variables, le RPAO précisera ces délais, et indiquera la méthode retenue pour l'évaluation du délai d'achèvement proposé par le soumissionnaire
À l'intérieur des délais spécifiés. Les offres proposant des délais au-delà de ceux spécifiés seront considérées comme non conformes.
- 18.2. Excepté dans le cas mentionné à l'Article 18.3 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base de l'Autorité Contractante telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre tous les renseignements dont l'Autorité Contractante a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. L'Autorité Contractante n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été évaluée la moins disante.
- 18.3. Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant le RPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des travaux, ces parties de travaux doivent être décrites dans les Spécifications techniques. De telles variantes seront évaluées suivant leur mérite propre en accord avec les dispositions de l'Article 32.2(g) du RGAO.

Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres

- 19.1. A moins que le RPAO n'en dispose autrement, le Soumissionnaire peut être invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra au lieu et date indiqués dans le RPAO.
- 19.2. La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et réponses à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.
- 19.3. Il est demandé au soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit de façon qu'elle parvienne à l'Autorité Contractante au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il se peut que le Maître d'Ouvrage ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les questions et réponses seront transmises selon les modalités de l'Article 19.4 ci-dessous.
- 19.4. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Autorité Contractante en publiant un additif conformément aux dispositions de l'Article 10 du RGAO, le procès-verbal de la réunion préparatoire ne pouvant en tenir lieu.
- 19.5. Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

Article 20 : Forme et signature de l'offre

- 20.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 13 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
- 20.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées

à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

20.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

D. Dépôt des offres

Article 21 : Cachetage et marquage des offres

21.1. Le soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE », selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

21.2. Les enveloppes intérieures et extérieures:

- a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;
- b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention “À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT”.

21.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée si elle a été déclarée hors délai conformément aux dispositions des articles 23 et 24 du RGAO.

21.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué aux articles 21.1 et 21.2 susvisés, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres

22.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

22.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 23 : Offres hors délai

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heure limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 22 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

24.1. Un soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 21 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

24.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront retournées

sans avoir été ouvertes.

- 24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 25 : Ouverture des plis et recours

- 25.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

- 25.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix.

Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix.

Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

- 25.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais [en cas d'ouverture des offres financières] et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

- 25.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

- 25.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

- 25.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

- 25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à l'Autorité chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillett de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillett qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

- 26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs aux Marchés publics.
- 26.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'Analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 26.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 26.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante

- 27.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous- commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 30 du RGAO.
- 27.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 28 : Détermination de la conformité des offres

- 28.1. La Sous-commission d'analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.
- 28.2. La Sous-commission d'analyse déterminera si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.
- 28.3. Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui:
 - i. Affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux;
 - ii. Limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits de l'Autorité Contractante ou ses obligations au titre du Marché;
 - iii. Est telle que sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.
- 28.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.
- 28.5. L'Autorité Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 29 : Qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l'article 6 du

RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 30 : Correction des erreurs

30.1. La Sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous- commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante:

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous- commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé;
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé;
- c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail du dit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

30.2. Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

30.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 31 : Conversion en une seule monnaie

31.1. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.

31.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale(BEAC), dans les conditions définies par le RPAO.

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous- commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit:

- a. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO ;
- b. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détaillé quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO
- c. En convertissant en une seule monnaie le montant résultant des rectifications (a) et (b) ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RGAO ;
- d. En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- e. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
- f. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 13.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les remises offertes par le Soumissionnaire pour l'attribution de plus d'un lot, si cet appel d'offres est lancé simultanément pour plusieurs lots.
- g. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 18.3 du RPAO et aux Spécifications techniques,

les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par l'Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

Les entrepreneurs nationaux bénéficient d'une marge de préférence nationale telle que prévue par le Code des Marchés Publics aux fins d'évaluation des offres.

Article 34 : Attribution

34.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

34.2. Si, selon l'Article 13.2 du RGAO, l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.

34.3 Toute attribution des marchés de Travaux se fait au Soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères d'évaluation.

Article 35 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation de l'Autorité des Marchés Publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un Appel d'Offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 36 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l'Autorité Contractante notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée ou par tout autre moyen que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'ouvrage paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

37.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

37.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

37.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

37.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'Autorité chargée des Marchés publics, avec copies à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 38 : Signature du marché

38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis.

38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire

38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 39 : Cautionnement définitif

39.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, l'entrepreneur fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

39.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

39.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

39.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN *****	REPUBLIC OF CAMEROON *****
Paix-Travail-Patrie *****	Peace-Work-Fatherland *****
RÉGION DU CENTRE *****	CENTRE REGION *****
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA *****	HAUTE-SANAGA DIVISION *****
COMMUNE DE NSEM	NSEM COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°007/AONO/C-NSEM/SIGAMP/CIPM/2025 **DU 20 MARS 2025**
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, DEUX (02)
FORAGES SOLAIRES ET DEUX (02) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS LA
COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.
« PROCÉDURE D'URGENCE »
FINANCEMENT FEICOM EXERCICE 2025

FINANCEMENT : FEICOM EXERCICE 2025

Pièce N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

Table des matières

- Article 1 - objet de l'appel d'offres (RGAO 1.1)
- Article 2 – consistance des travaux (RGAO 1.1)
- Article 3 – délai d'exécution (RGAO 1.2)
- Article 4 – financement (RGAO 2.1)
- Article 5– provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipements et services (RGAO 5)
- Article 6 – visite du site (RGAO 7.1 et 7.2)
- Article 7 – langue de l'offre (RGAO 12)
- Article 8– manœuvres frauduleuses et corruption (RGAO 3.1)
- Article 9 – conditions générales de participation (RGAO 4.2)
- Article 10– provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipements et services (RGAO 5)
- Article 11 – visite du site (RGAO 7.1 et 7.2)
- Article 12 – pièces constituant le dossier d'appel d'offres (RGAO 8.1)
- Article 10 – additif au dossier d'appel d'offres (RGAO 9)
- Article 11 – modifications du document d'appel d'offres (RGAO 10)
- Article 12 – langue de l'offre (RGAO 12)
- Article 13 – présentation des offres (RGAO 13.1)
- Article 14 – établissement du montant de l'offre (RGAO 14)
- Article 15 – monnaie de compte et monnaie de paiement (RGAO 15)
- Article 16 – validité des offres (RGAO 16.1)
- Article 17 – caution de soumission (RGAO 17.1)
- Article 18 – remise des offres (RGAO 21.2)
- Article 19 – ouverture des plis (RGAO 25.1)
- Article 20 – vérification des offres (RGAO 27.2)
- Article 21 – conformité de l'offre (RGAO 28)
- Article 22 – évaluation des offres (RGAO 29, 30, 32)
- Article 23 – attribution du marché (RGAO 34)
- Article 24 – signature du marché (RGAO 38)
- Article 26 – cautionnement définitif et retenue de garantie (RGAO 39)

Article 1 - Objet de l'appel d'offres (RGAO 1.1)

Le présent Appel d'Offres National Ouvert a pour objet, pour les travaux de construction d'un bloc de deux (02) salles de classe, deux (02) forages solaires et deux (02) blocs latrines à six (06) compartiments dans la commune de Nsem département de la Haute-Sanaga.

Article 2 – Consistance des travaux (RGAO 1.1)

Les travaux objet du présent appel d'offres comprennent les corps d'état prévus au cadre du devis quantitatif et estimatif.

Article 3 – Délai d'exécution (RGAO 1.2)

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **quatre (04) mois**.

Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux et comprend les délais que l'Administration se réserve pour approuver la qualité des travaux exécutés.

Cependant, ce délai peut être prolongé, sous réserve que le titulaire du marché présente des motifs pertinents, qui permettent d'envisager une prolongation des délais d'exécution.

Article 4 – Financement (RGAO 2.1)

Les travaux sont financés par le Budget 2025 du FEICOM.

Article 5– Mancœuvres frauduleuses et corruption (RGAO 3.1)

Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes : **l'entrepreneur déclare :**

- qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du projet au détriment du Maître de l'ouvrage et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra ;
- que la négociation, la passation et l'exécution du contrat n'ont pas donné, ne donnent pas et ne donneront pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Article 6 – Conditions Générales de Participation (RGAO 4.2)

6.1 Mode de participation

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises et/ou à tout groupement d'entreprises de droit camerounais.

6.2. Consultation et retrait du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu à l'Hôtel de ville de NSEM, Tél **(00237 674 74 20 41)** dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **80 mille (80 000) FCFA** représentant les frais d'achat du dossier, payable à la **Recette municipale de NSEM**.

Article 7– Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipements et services (RGAO 5)

Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché sont réputés achetés sur le marché local ou extraits des carrières situées dans le voisinage du site d'utilisation. Le cas échéant, certains matériaux peuvent être importés à condition de respecter la réglementation.

Article 8 – Visite du site (RGAO 7.1 et 7.2)

Le soumissionnaire devra obligatoirement effectuer, à ses frais, une visite des lieux et examiner l'emplacement des travaux et des environs et prendre connaissance avant d'établir son offre, des caractéristiques, de l'emplacement et de la nature des travaux à exécuter, de l'importance des matériaux à fournir, des voies et moyens d'accès au chantier, des installations nécessaires. Le soumissionnaire devra joindre au dossier technique en plus de son rapport de visite, une déclaration sur l'honneur de ladite visite dûment signée par ses soins.

Article 9 – Pièces constituant le Dossier d'Appel d'Offres (RGAO 8.1)

Le Dossier d'Appel d'Offres comprend les documents suivants :

1. L'avis d'Appel d'Offres (AAO)
2. Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
3. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
4. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
5. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CPTP /normes + Devis Descriptif)
6. Le Cadre de sous-détail de Prix unitaires
7. Le Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
8. Le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)
9. Les Formulaires et Modèles de pièces :
 - a. Le cadre du planning d'exécution ;
 - b. Modèles de fiches de présentation du matériel, personnel et références ;
 - c. Modèle de lettre de soumission ;
 - d. Modèle de caution de soumission ;
 - e. Modèle de cautionnement définitif ;
 - f. Modèle de caution d'avance de démarrage ;
 - g. Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie ;
10. Le Modèle de marché
11. La liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics ;
12. Les pièces graphiques.

Article 10 – Additif au dossier d'appel d'offres (RGAO 9)

10.1- Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements complémentaires à demander, ou auraient des doutes sur la signification exacte de certaines parties des documents d'Appel d'Offres, ils devraient s'en référer par écrit, à l'adresse ci-dessous en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires, avant de transmettre leur offre : **Monsieur le Maire de la Commune de NSEM.**

Si les questions soulevées sont fondées, elles feront l'objet d'un additif au Dossier d'Appel d'Offres. Ces additifs feront partie des documents d'Appel d'Offres. Aucune réponse ne sera faite à des questions verbales et toute interprétation par un soumissionnaire des documents d'appel d'offres n'ayant pas fait l'objet d'un additif sera rejetée et ne pourra impliquer la responsabilité de l'Administration.

10. 2 – Des additifs au Dossier d'Appel d'Offres pourront également être ajoutés par l'Autorité Contractante en vue de rendre plus claire la compréhension des documents d'Appel d'Offres ou d'apporter des modifications techniques ou autres à ces documents. Ces additifs seront transmis également à tous les soumissionnaires en possession du Dossier d'Appel d'Offres et feront partie des documents d'Appel d'Offres.

Article 11 – Modifications du document d'Appel d'Offres (RGAO 10)

11.1 – L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt, et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un candidat, modifier par « Additif » le Dossier d'Appel d'Offres. Les demandes d'éclaircissements doivent lui parvenir au moins une (01) semaine avant la date limite de dépôt des offres.

La modification sera notifiée, par correspondance directe télex ou télifax, à tous les candidats qui auront acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

11.2 – Report des délais

Pour donner aux candidats les délais nécessaires à la prise en considération de la modification due au fait de l'Administration, dans la préparation de leurs soumissions, l'Autorité Contractante peut reculer la date limite de dépôt des soumissions et en informer les candidats par correspondance directe ou par voie de presse.

Article 12 – Langue de l'offre (RGAO 12)

L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangés entre le Soumissionnaire et l'Administration seront rédigés en français ou en anglais.

Article 13 – Présentation des offres (RGAO 13.1)

13.1 – L'enveloppe extérieure

La soumission ainsi que toutes les pièces l'accompagnant devront être remises en Six (06) exemplaires, dont un (01) original et six (05) copies, respectivement marqués comme tel. Chaque soumissionnaire présentera son dossier à l'intérieur d'une seule enveloppe extérieure portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°007/AONO/C-NSEM/SIGAMP/CIPM/2025 DU 20 MARS 2025
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, DEUX (02)
FORAGES SOLAIRES ET DEUX (02) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE
DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.
« PROCÉDURE D'URGENCE »
FINANCEMENT FEICOM EXERCICE 2025
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)**

13.2 – Les enveloppes intérieures

L'unique enveloppe extérieure contiendra 3 enveloppes intérieures portant respectivement les mentions « Enveloppe A », « Enveloppe B », « Enveloppe C ».

1°) l'Enveloppe «A» : DOSSIER ADMINISTRATIF

Elle contiendra :

Pièce N°	Désignation				
A.1	La déclaration d'intention de soumissionner (suivant modèle joint en Annexe 8) timbrée, signée et datée, faisant ressortir les noms, prénoms, qualité et nationalité de l'entrepreneur.				
A.2	L'accord de groupement légalisé par un Notaire, le cas échéant				
A.3	Le pouvoir de signature légalisé par le Notaire, le cas échéant				
A.4	Une caution de soumission (suivant modèle joint en annexe 5) de montant :				
Lot	Lieux d'exécution	Détail des activités et montant par lot	Prévisionnel par lot (en FCFA)	Montant caution (en FCFA)	Délai d'exécution
01	- École publique de NYENG	<ul style="list-style-type: none"> - Un bloc de deux salles de classes par école à 25 000 000 FCFA - Un bloc latrine à 06 compartiments par école à 3 500 000 FCFA - Un forage solaire avec mini AEP et réservoir en béton armé par école à 23 500 000 FCFA 	52 000 000	1 040 000	03 mois
02	École publique de BANDJA	<ul style="list-style-type: none"> - Un bloc latrine à 06 compartiments par école à 3 500 000 FCFA - Un forage solaire avec mini AEP et réservoir en béton armé par école à 23 500 000 FCFA 	27 000 000	540 000	mois
TOTAL			79 000 000	1 580 000	

Pièce N°	Désignation
A.5	Une Attestation de domiciliation bancaire datant de moins de trois (03) mois
A.6	Une attestation de conformité fiscale en original datant de moins de trois (03) mois
A.7	Une Attestation de soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) datant de moins de trois (03) mois, portant l'objet de l'Appel d'Offres
A.8	Une Copie de l'attestation d'immatriculation en cours de validité timbrée.
A.9	Une Quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres valant la somme de quatre-vingt mille (80 000) FCFA, non remboursable, payable à la Recette municipale de NSEM
A.10	Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres.
A.11	Une Attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP précisant les références de l'Appel d'Offres

N.B. : Pour les groupements, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces A1, A4, A5, A9 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement (chef de file). Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en originales ou en copie certifiée conforme pour les pièces fiscales et dater de moins de trois (03) mois : **Caution de soumission, Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de non redevance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du DAO.**

2°) l'Enveloppe «B» : OFFRE TECHNIQUE

Elle sera constituée des pièces ci-après :

Pièce N°	Désignation
B1	Références de l'entreprise <ul style="list-style-type: none"> • Liste des références générales de l'entreprise, • références spécifiques de l'entreprise dans le domaine des bâtiments au cours des cinq (05) dernières années; joindre les premières et dernières pages des contrats et les PV de réception des ouvrages réalisés.

Pièce N°	Désignation																																				
B2	<p>Qualité du personnel technique proposé</p> <ul style="list-style-type: none"> La liste et les CV du personnel de maîtrise du chantier ainsi que leurs diplômes (copie certifiée conforme par l'autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous- préfet)) et leurs déclarations d'exclusivité et de disponibilité (modèle en annexe 10): <ul style="list-style-type: none"> Un (01) Conducteur des Travaux, minimum Ingénieur des Travaux du Génie Civil ou Génie Rural (Bac+3), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en bâtiment ; ou un Technicien Supérieur du Génie Civil ou Génie Rural (Bac+2), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment. Un Chef Chantier, minimum Technicien Supérieur de Génie Civil, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en bâtiment ; ou un technicien du Génie Civil justifiant d'au moins cinq (05) ans d'expérience en bâtiment. 																																				
B3	<p>Moyens logistiques affectés au projet</p> <p>La liste et les pièces justificatives (factures, cartes grises) du matériel et logistique nécessaires à l'exécution du projet (indiquer les propositions pour l'acquisition en propriété, leasing, location ou autre des équipements concernés) en temps voulu.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th><th>Moyens logistiques disponibles</th><th>Quantité</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td><td>Pour tous les lots</td><td></td></tr> <tr> <td>01</td><td>Un véhicule de liaison</td><td>01</td></tr> <tr> <td>02</td><td>Une bétonnière de chantier</td><td>01</td></tr> <tr> <td>03</td><td>Un vibreur de chantier</td><td>01</td></tr> <tr> <td>04</td><td>Une dame sauteuse de chantier</td><td>01</td></tr> <tr> <td>05</td><td>Petits matériels de chantiers</td><td>01</td></tr> <tr> <td>B</td><td>Pour le lot des forages solaires (spécifiquement)</td><td></td></tr> <tr> <td>06</td><td>Foreuse (capable de forer à 140 m de profondeur)</td><td>01</td></tr> <tr> <td>07</td><td>Groupe électrogène</td><td>01</td></tr> <tr> <td>08</td><td>Compresseur</td><td>01</td></tr> <tr> <td>09</td><td>Petits matériels (pompe à boue, kit d'analyse, etc)</td><td>01</td></tr> </tbody> </table>	N°	Moyens logistiques disponibles	Quantité	A	Pour tous les lots		01	Un véhicule de liaison	01	02	Une bétonnière de chantier	01	03	Un vibreur de chantier	01	04	Une dame sauteuse de chantier	01	05	Petits matériels de chantiers	01	B	Pour le lot des forages solaires (spécifiquement)		06	Foreuse (capable de forer à 140 m de profondeur)	01	07	Groupe électrogène	01	08	Compresseur	01	09	Petits matériels (pompe à boue, kit d'analyse, etc)	01
N°	Moyens logistiques disponibles	Quantité																																			
A	Pour tous les lots																																				
01	Un véhicule de liaison	01																																			
02	Une bétonnière de chantier	01																																			
03	Un vibreur de chantier	01																																			
04	Une dame sauteuse de chantier	01																																			
05	Petits matériels de chantiers	01																																			
B	Pour le lot des forages solaires (spécifiquement)																																				
06	Foreuse (capable de forer à 140 m de profondeur)	01																																			
07	Groupe électrogène	01																																			
08	Compresseur	01																																			
09	Petits matériels (pompe à boue, kit d'analyse, etc)	01																																			
B4	<p>Méthodologie, planning et délai d'exécution des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport de visite des sites avec illustrations photographiques y/c attestation de visite des sites signée sur l'honneur par le soumissionnaire (Annexe 12) ; Méthodologie proposée par l'entreprise pour la réalisation des travaux ; Planning détaillé d'exécution des travaux incluant les délais d'exécution et le Programme d'approvisionnement en matériaux de construction. 																																				
B6	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à chaque page et signé à la dernière page.																																				
B7	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphé à chaque page et signé à la dernière page.																																				

3°) l'Enveloppe «C» : OFFRE FINANCIERE

La troisième enveloppe intérieure portera la mention «Enveloppe C» et contiendra l'offre financière de l'entreprise constituée des documents ci-après :

Pièce N°	Désignation
C1	La soumission sur papier timbré suivant le modèle joint (Annexe 4), signée et datée
C2	Le cadre de Sous-détail des Prix Unitaires suivant le modèle joint (Pièce 6)
C3	Le Bordereau des Prix Unitaires en chiffres et en lettres, signé et daté suivant le modèle joint (Pièce 7)
C4	Le cadre du détail estimatif complété, signé et daté suivant le modèle joint (Pièce 8)

N.B. : *Les différentes parties d'un même dossier doivent être séparées par les intercalaires de couleur (autre que le blanc) aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.*
Les offres financières doivent être entièrement paraphées.

Les soumissions et leurs documents annexes devront être rédigés en langue française ou anglaise et les prix libellés en francs CFA en chiffres et en lettres et faire ressortir :

- le montant Hors Taxes ;
- le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- le montant net à payer à l'Entrepreneur.

Article 14 – Etablissement du Montant de l'offre (RGAO 14)

Le présent Appel d'Offres National est passé à prix unitaire, toutes taxes comprises, ferme et non révisable pour l'ensemble de ses prestations. Chaque offre devra être chiffrée en francs CFA et faire ressortir :

- le montant hors taxes ;
- le montant Toutes Taxes Comprises (TTC) ;
- le montant net à payer à l'Entrepreneur.

Article 15 – Monnaie de Compte et Monnaie de Paiement (RGAO 15)

La monnaie de compte et la monnaie de paiement sont le franc CFA.

Article 16 –Validité des offres (RGAO 16.1)

La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt desdites offres.

Article 17 –Caution de soumission (RGAO 17.1)

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à ainsi qu'il suit :

Lot	Lieux d'exécution	Détail des activités et montant par lot	Prévisionnel par lot (en FCFA)	Montant caution (en FCFA)	Délai d'exécution
01	- École publique de NYENG	<ul style="list-style-type: none"> - Un bloc de deux salles de classes par école à 25 000 000 FCFA - Un bloc latrine à 06 compartiments par école à 3 500 000 FCFA - Un forage solaire avec mini AEP et réservoir en béton armé par école à 23 500 000 FCFA 	52 000 000	1 040 000	06 mois
02	École publique de BANDJA	<ul style="list-style-type: none"> - Un bloc latrine à 06 compartiments par école à 3 500 000 FCFA - Un forage solaire avec mini AEP et réservoir en béton armé par école à 23 500 000 FCFA 	27 000 000	540 000	06 mois
TOTAL			79 000 000	1 580 000	

Le cautionnement provisoire devra être constitué suivant le modèle joint dans le Dossier d'Appel d'Offres (annexe 5) par une banque agréée au Cameroun à la date de remise des offres.

Le cautionnement pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé au Cameroun.

Le cautionnement sera restitué ou la caution bancaire libérée, après remise des plis aux soumissionnaires dont les offres n'auront pas été retenues, sur leur demande. Pour le soumissionnaire retenu, le cautionnement provisoire restera valable jusqu'à ce que le cautionnement définitif soit constitué.

Article 18 – Remise des Offres (RGAO 21.2)

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en Six exemplaires (un original et Cinq copies marqués comme tels) devra parvenir au à l'Hôtel de ville de NSEM au plus tard **le 24 avril 2025 à 11 h**, heure locale. Elle devra être déposée contre récépissé.

Aucune soumission régulièrement déposée ne peut être retirée, complétée ou modifiée

Article 19 – Ouverture des plis (RGAO 25.1)

L'ouverture des plis sera effectuée en deux temps.

- i) L'ouverture des pièces administratives aura lieu **le 24 avril 2025 à 12 h** précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de NSEM. Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix ayant une connaissance parfaite des offres.
- ii) Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 80% et ayant répondu favorablement aux critères éliminatoires seront ouvertes puis évaluées

Article 20 – Vérification des offres (RGAO 27.2)

SANS OBJET

Article 21 – Conformité de l'offre (RGAO 28)

Le soumissionnaire devra obligatoirement présenter une offre suivant les conditions techniques du Dossier d'Appel d'Offres, sous peine de rejet.

Article 22 – Evaluation des offres (RGAO 29, 30, 32)

Après l'ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés de NSEM, les offres déclarées acceptables seront confiées à une Sous-commission d'analyse pour évaluation.

L'évaluation permettra de déterminer le coût de chaque offre et de comparer les offres entre elles sur la base suivante :

22.1 – Evaluation des critères éliminatoires

Elle sera faite sur la base de critères prédéfinis auxquels seront attribués l'une des valeurs suivantes : valeur 1 (Oui) lorsque l'offre répond au critère, Valeur 0 (Non) dans le cas contraire. La grille d'évaluation à cette étape sera la suivante :

N°	CRITERES ELIMINATOIRES	OUI	NON
01	Absence de la caution de soumission et récépissé de la CDEC		
02	Présence de documents falsifiés dans le dossier de soumission, ou de fausse déclaration		
03	Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères		
04	Absence d'une pièce non régularisée dans quarante-huit heures (48h) hormis la caution de soumission		
05	Absence d'une capacité financière d'au moins cinquante (50) millions FCFA.		

17.2 – Évaluation suivant les critères essentiels

Elle concerne uniquement les offres ayant satisfait à tous les critères éliminatoires ci-dessus.

La grille d'évaluation est la suivante :

N°CRITERE	CRITÈRES D'ÉVALUATION (LOTS 1)	OUI	NON
I	PRESENTATION GENERALE (02 critères)		
01	Reliure, sommaire, intercalaire de couleur		
02	Pièces lisibles et présentées dans l'ordre demandé dans le DAO		
I- Références de l'Entreprise (02 critères)			
1	Montant cumulé de l'ensemble des contrats de marchés publics au cours des cinq (05) dernières années, supérieur ou égal à 70 000 000 FCFA ; joindre copie première page, page de signature et procès-verbaux de réceptions.		
2	Montant cumulé de l'ensemble des contrats de construction de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années, supérieur ou égal à 40 000 000 FCFA ; joindre copie première page, page de signature et procès-verbaux de réceptions.		
II- Personnel (13 critères)			
Conducteur des Travaux du BTP Désignation par le soumissionnaire d'un Conducteur des Travaux, Ingénieur de Génie Civil (Bac+3) ou équivalent justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment ; ou Technicien Supérieur du Génie Civil (Bac+2), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en bâtiment ; avec CV signé, copie légalisée du diplôme d'Ingénieur et attestation de disponibilité.			
2.1	Copie légalisée du diplôme		
2.2	Attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil		
2.3	Expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment		
2.4	CV signé et daté		
2.5	Attestation de disponibilité remplie, signée et datée		
Conducteur des travaux pour le forage Désignation par le soumissionnaire d'un Conducteur des Travaux, Ingénieur de Génie Rural (Bac+3) ou Ingénieur hydrogéologue justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans des forages.			
2.6	Copie légalisée du diplôme		
2.7	Expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en forage		
2.8	CV signé et daté		
2.9	Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée		
Chef chantier Présentation par le soumissionnaire d'un (01) Chef de chantier, Technicien Supérieur de Génie Civil (TSGC) ou un technicien du génie Civil (TGC) ou équivalent, justifiant d'au moins trois (03) ans d'expérience avec CV signés, copies légalisées des diplômes de Technicien Supérieur et attestation de disponibilité.			
2.10	Copie légalisée du diplôme		
2.11	Expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en bâtiment		
2.12	CV signé et daté		
2.13	Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée		

III- Matériel de l'Entreprise avec justificatifs (10 critères)			
3.1	Camion benne 10 roues (en propre ou en location)		
3.2	Un véhicule de liaison (en propre ou en location)		
3.3	Une bétonnière de chantier (en propre ou en location)		
3.4	Un vibreur de chantier		
3.5	Une dame sauteuse de chantier		
3.6	Petits matériels de chantiers		
3.7	Foreuse en propre ou en location capable de forer à plus de 140 m		
3.8	Groupe électrogène en propre ou en location		
3.9	Compresseur		
3.10	Petits matériels (pompe à boue, kit d'analyse, etc)		
IV- Surface financière (01 critère)			
4.1	Attestation d'une surface financière d'au moins cinquante millions (50 000 000) Francs CFA, délivrée par un établissement bancaire de première catégorie agréée par le Ministre des Finances.		
V- Visite de site, organisation, méthodologie, et planning d'exécution des prestations (05 critères)			
5.1	Présence de la déclaration sur l'honneur de la visite des sites		
5.2	Présence d'un rapport de visite des sites		
5.3	Prise en compte de la protection de l'environnement, mesures d'hygiène et de sécurité dans le chantier		
5.4	Existence d'une coordination du chantier (organigramme de chantier)		
5.5	Planning conforme au délai proposé		
	TOTAL		SUR 33

N.B : Seuls les soumissionnaires répondant au moins à 27 sous-critères sur 33 seront retenus pour la suite de la qualification.

GRILLE D'EVALUATION (LOT 2)				
N°	DESIGNATION DU CRITERE	VALEURS		
		OUI	NON	
I	PRESENTATION GENERALE (02 critères)			
01	Reliure, sommaire, intercalaire de couleur			
02	Pièces lisible et présentées dans l'ordre demandé dans le DAO			
II	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE (06 critères)			
	2-1 Référence similaires en hydraulique			
03	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 02			
04	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 01			
05	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 01			
	2-2 Référence spécifique dans le domaine des forages			
06	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 03			
07	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 02			
08	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 01			

III	MOYENS HUMAINS (09 critères)		
09	Conducteur des travaux	Copie certifiée du diplôme d'Ingénieur des Travaux de Génie Rural au moins	
10		Attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs de Génie Rural	
11		Curriculum vitae daté et signé signée et datée.	
12		Attestation de disponibilité signée et datée.	
13		Expérience de trois (03) ans au moins	
14	Chef de chantier	Copie certifiée du diplôme de Technicien du Génie Rural au moins	
15		Curriculum vitae daté et signé	
16		Attestation disponibilité signée et datée.	
17		Expérience de cinq (05) ans au moins.	
IV	MOYENS MATERIELS (05 critères)		
18	Véhicule de liaison pick-up 4x4 ou station wagon (en propre ou en location)		
19	Foreuse en propre ou en location capable de forer à plus de 140 m		
20	Groupe électrogène en propre ou en location		
21	Compresseur		
22	Petits matériels (pompe à boue, kit d'analyse, etc)		
V	MMÉTHODOLOGIE D'EXÉCUTION, PLANNING, (03 critères)		
23	Aattestation Visite des lieux sur l'honneur signée et datée + Rapport technique visite des lieux et photos + plan de localisation		
24	Prise en compte de l'impact socio environnemental + Planning d'exécution		
25	Méthodologie d'exécution + origine des matériaux		
V	CAPACITE FINANCIERE (01 critères)		
26	Attestation de surface financières \geq cinquante (50) millions		
	TOTAL	/26	/26

N.B : Seuls les soumissionnaires répondant au moins à 21 sous-critères sur 26 seront retenus pour la suite de la qualification.

22.3 – Évaluation des Offres financières

Seules les Offres qualifiées après évaluation des Offres Techniques seront admises à l'évaluation financière. Celle-ci consistera à :

- Rétablir le cas échéant la cohérence des prix, procéder à la vérification des montants totaux,
- Corriger les éventuelles erreurs de calcul et de report. En cas de discordance entre le montant en chiffre et le montant en toutes lettres, c'est le montant en toutes lettres qui fera foi. En cas de discordance entre le prix du bordereau des prix et celui du sous-détail, c'est le prix du sous-détail qui fera foi et sera réputé engager le soumissionnaire.

Pour aider à examiner, à évaluer et à comparer les offres, la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune NSEM a toute la latitude pour demander aux soumissionnaires de donner des éclaircissements sur leurs offres. La demande d'éclaircissements sera faite par écrit et la réponse sera donnée par écrit. Aucun changement de prix de l'offre ne sera demandé, offert ou autorisé.

L'analyse de la cohérence des prix sera faite ainsi que la vérification des montants totaux. Les erreurs de calcul seront corrigées.

La comparaison des offres retenues se fera sur la base du prix toutes taxes comprises en prenant en compte toutes les rubriques du bordereau des prix et les corrections éventuelles.

La décision portant attribution du marché sera publiée par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l'Administration.

Le fait pour une entreprise de soumissionner au présent Appel d'Offres constitue de sa part un engagement ferme d'accepter sans réserve les décisions de la Commission interne de Passation des Marchés. A cet effet, il est précisé qu'un soumissionnaire ne peut prétendre être indemnisé, s'il n'est pas donné suite à son offre.

L'Autorité Contractante se réserve le droit de ne pas donner de suite à une offre, si elle n'a pas obtenu de proposition qui lui paraisse acceptable.

Article 23 – Attribution du Marché (RGAO 34)

23.1 – Mode d'attribution

La Commission proposera l'attribution du marché au soumissionnaire qui, ayant présenté des pièces administratives conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura présenté une offre technique répondant positivement au moins à 80% critères essentiels retenus à l'article 22.2 ci-dessus et une offre financière évaluée la moins-disante.

23.2 – Notification de l'attribution

La notification de l'attribution du marché se fera par voie de communiqué de presse ou tout autre moyen de publication en usage dans l'Administration.

23.3 – Libération de la caution de soumission

A la publication du résultat de l'Appel d'Offres, les soumissionnaires non retenus seront invités à retirer leurs soumissions respectives dans un délai précis de quinze (15) jours, dont le dépassement entraînera la destruction de ces offres sans que cela ne donne lieu à contestation de la part de ces soumissionnaires. Leurs cautions de soumission seront automatiquement libérées par l'Autorité Contractante.

Article 24 – Signature du Marché (RGAO 38)

24.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente, pour adoption. L'attributaire dispose à cet effet d'un délai de **trois (03) jours** calendaires pour la souscription du marché aux étapes d'examen par les commissions compétentes ou de signature par l'Autorité Contractante. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution dudit marché.

24.2. L'autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

24.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature. L'Ordre de Service de démarrage des travaux sera notifié au titulaire du marché dans les sept (07) jours qui suivent la notification de la signature du contrat.

Article 25 – Validité et entrée en vigueur du Marché (RGAO 38)

Le marché qui sera passé avec le soumissionnaire retenu sera valable après sa signature par l'Autorité Contractante et entrera en vigueur dès sa notification au Co-contractant.

Article 26 – Cautionnement définitif et retenue de garantie (RGAO 39)

26.1 – Le cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3 %) du montant initial des travaux prévus au marché.

Il pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de premier ordre et agréé par le Ministère en charge des Finances.

Il devra être constitué dans les vingt (20) jours suivant la notification de la signature du marché.

26.2 – Retenue de garantie

Au titre de la garantie des travaux exécutés, il sera opéré sur le montant de chaque décompte provisoire une retenue de dix pour cent (10 %) du montant de ce décompte.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN	REPUBLIC OF CAMEROON
*****	*****
Paix-Travail-Patrie	Peace-Work-Fatherland
*****	*****
RÉGION DU CENTRE	CENTRE REGION
*****	*****
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA	HAUTE-SANAGA DIVISION
*****	*****
COMMUNE DE NSEM	NSEM COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
 N°007/AONO/C-NSEM/SIGAMP/CIPM/2025 *DU 20 MARS 2025***
**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, DEUX
 (02) FORAGES SOLAIRES ET DEUX (02) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS
 LA COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.**
« PROCÉDURE D'URGENCE »
FINANCEMENT FEICOM EXERCICE 2025

FINANCEMENT : FEICOM EXERCICE 2025 ET SUIVANTS

Pièce N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
(CCAP)

CHAPITRE I: GENERALITES	46
Article 1 : Objet du marché	46
Article 2 : Procédure de passation du marché	46
Article 3 : Attributions	46
Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables	46
Article 5 : Pièces constitutives du marché	46
Article 6 : Textes généraux applicables	47
Article 7: Communication	47
Article 8 : Ordres de service	Erreur ! Signet non défini.
Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles	48
Article 10 : Matériel et personnel du Co-contractant	48
CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES	48
Article 11 : Garanties et cautions	48
Article 12 : Montant du marché	49
Article 13 : Lieu et mode de paiement	49
Article 14 : Variation des prix	49
Article 15 : Valorisation des travaux	49
Article 16 : Avance démarrage	49
Article 17 : Formule d'actualisation des prix	49
Article 18 : Règlement des Travaux	49
Article 19 : Intérêts moratoires	50
Article 20 Pénalités de retard	50
Article 20 : Décompte final	50
Article 21 : Décompte général et définitif	51
Article 22 : Régime fiscal et douanier	51
Article 23 : Nantissement	52
Article 24 : Timbre et enregistrement des marchés	52
CHAPITRE III : EXECUTION DES TRAVAUX	52
Article 25: Description des travaux	52
Article 26: Délai d'exécution du marché	52
Article 27 : Rôles et responsabilités du cocontractant	52
Article 26 : Pièces à fournir par le Co-contractant	53
Article 28 : Signalisation de chantier	53
Article 29: Journal de chantier	53
Article 30 : Réunions de chantier	54
Article 31 : Assurance des ouvrages et responsabilité civile	54
Article 32 : Consistance des travaux	55
Article 34 : Sous-traitance	55
CHAPITRE IV : DE LA COMMISSION DE RECEPTION	55
Article 35 : Commission de réception	55
CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES	57
Article 35 : Commencement, exécution, amendement et résiliation du marché	57
Article 36 : Suspension des paiements	57
Article 37 : Avenant	57
Article 38 : Mancœuvres frauduleuses et corruption	57
Article 39 : Cas de force majeure	57
Article 40 : Différends et litiges	58
Article 41: Droit Applicable	58
Article 42 : Normes environnementales et sociales	58
Article 43: Edition et diffusion du présent marché	59
Article 44 et dernier : Validité et entrée en vigueur du marché	59

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux de construction de quatre (04) blocs de deux (02) salles de classe, trois (03) blocs latrines à six (06) compartiments et trois (03) forages solaires dans la Commune de NSEM Département de la HAUTE-SANAGA.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert N°007 /AONO/C-NSEM/SG/CIPM/2025 du 19 mars 2025 Dans le cadre de cet Appel d'offres, l'entreprise _____ est attributaire.

Article 3 : Attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- Le Maitre d'Ouvrage est le Maire de la Commune de NSEM ;
- L'Autorité Contractante est le Maire de la commune de NSEM
- Le Chef de service du Marché est le Secrétaire Général de la Commune de NSEM ;
- L'Ingénieur du Marché est le Délégué Départemental des Travaux Publics de la HAUTE-SANAGA ;
- Maître d'œuvre : Chef Service Technique Commune de NSEM,
- Le Bailleur de fonds est le FEICOM ;
- La Commission compétente est la Commission Interne de Passation des Marchés de NSEM.

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

4.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité, en cas de contradiction entre elles :

1. Le marché;
2. La soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) ;
3. Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Le Devis Descriptif des Travaux (DDT);
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; le détail ou le devis estimatif ; le sous-détail des prix unitaires ;
6. Le programme /Calendrier /Projet d'exécution ;
7. Les pièces graphiques (plans), les notes de calcul, les cahiers de sondage et dossiers géotechniques ;
8. Le cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de travaux mis en vigueur par arrêté n° 033 du 13 février 2007 ;
9. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés des travaux ;
10. L'Avis de non objection au contrat délivré par le FEICOM ;

11. L'Avis de non objection au projet d'exécution délivré par le FEICOM.

Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La loi cadre N° 96/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
2. La loi N°2024/013 du 13 décembre 2024 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
3. Le Code minier ;
4. Les textes régissant les corps de métier ;
5. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
6. Le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
8. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
9. L'arrêté n°0203/A/MINMAP du 03 juillet 2020 portant création des Commissions Régionales des Marchés Publics ;
- 10.La lettre N°004466/L/MINMAP/CAB du 03 juillet 2020 aux magistrats municipaux relative aux mesures transitoires consécutives à la publication d'un nouveau Code des Marchés Publics ;
- 11.La lettre N°004465/L/MINMAP/CAB du 03 juillet 2020 aux Délégués Départementaux du ministère des Marchés publics relative aux mesures transitoires consécutives à la publication d'un nouveau Code des Marchés Publics ;
- 12.La lettre N°004464/L/MINMAP/CAB du 03 juillet 2020 aux Délégués Régionaux du Ministère des Marchés Publics relative aux mesures transitoires consécutives à la publication d'un nouveau Code des Marchés Publics ;
- 13.La lettre N°004479/L/MINMAP/SG/DAJ/CRL/CEA2 du 03 juillet 2020 relative à la mise en place des Commissions Internes de Passation des Marchés ;
- 14.La lettre-circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2020 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et la publication du décret n°2020/366 du 20 juin 2020 portant Code des Marchés publics ;
- 15.L'Arrêté n°0204/A/MINMAP/du 03 juillet 2020 portant création des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement.
- 16.La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics
- 17.La Circulaire 00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2025 ;
- 18.Les DTU pour les travaux de bâtiment ;
- 19.Les normes en vigueur ;
- 20.La lettre d'accord 2024/N°10525/L/FEICOM/DG/DIPDCTD/SDIT du 28 novembre 2024 ;
- 21.D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Article 7 : Communication

Toutes les correspondances et communications écrites dans le cadre du présent marché devront être faites aux adresses suivantes :

- a) Dans le cas où le Cocontractant en est le destinataire :

Les correspondances seront adressées à la société [à renseigner]

b) Dans le cas où l'Autorité Contractante en est le destinataire :

Monsieur Maire de la Commune de NSEM (Autorité Contractante) : avec copie adressée dans les mêmes délais, au Maître d'Ouvrage, au Chef de service et à l'Ingénieur le cas échéant.

S'agissant des correspondances adressées aux autres intervenants par le Cocontractant, une copie sera transmise dans les mêmes délais à l'Autorité Contractante.

Article 8 : Ordres de service

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les Ordres de Service reçus.

Les différents Ordres de Services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par l'Autorité Contractante et notifié par le Chef Service du marché).

8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par l'Autorité Contractante et notifié par ses services, avec copie au Chef service, à l'Ingénieur et à l'organisme Payeur. Le Visa préalable de l'organisme payeur sera requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés et notifiés par le Chef de service.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le chef service, avec copie à l'ingénieur.

8.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries, seront signés par le Chef Service sur proposition de l'Ingénieur.

8.6. L'Entrepreneur dispose d'un délai de cinq (05) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

8.7. L'Organisme Payeur devra être mis en copie de tous les Ordres de Service.

Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles

Le présent marché comporte une tranche unique.

Article 10 : Matériel et personnel du Co-contractant

10.1 Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Service. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel d'encadrement et en matériel de travaux de l'offre technique, avant et pendant les travaux constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 41 du présent marché.

10.2 En cas de modification, le personnel du Cocontractant se fera remplacer par un autre de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

10.3 En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément du Maître d'œuvre dans les quinze (15) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le Maître d'œuvre disposera de sept (7) jours pour notifier son avis par écrit à l'Ingénieur. L'ingénieur disposera de sept (7) jours pour notifier par écrit son avis au Cocontractant avec copie au Chef de service et au Maître d'Œuvre. Passé ces délais, les listes seront considérées comme approuvées.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article 11 : Garanties et cautions

11.1. Cautionnement définitif

Dans les vingt (20) jours suivant la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, le Cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3 %) du montant du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Co-contractant.

11.2. Cautionnement de garantie

Au titre de garantie des travaux exécutés, il sera procédé à la retenue de garantie de dix pour cent (10 %) sur le montant TTC de chaque décompte provisoire.

La retenue de garantie peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire d'égal montant, souscrite auprès d'un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministre en charge des Finances.

La retenue de garantie sera restituée ou les cautions correspondantes libérées dans un délai d'un mois après la réception définitive des travaux, sur demande écrite du Co-contractant.

11.3. Cautionnement d'avance de démarrage (Sans objet)

Article 12 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-après, est de _____(en chiffres) _____(en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC); soit :

- Montant HTVA : _____ (_____) francs CFA

- Montant de la TVA : _____ (_____) francs CFA

Le montant du présent marché calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du rabais éventuellement consenti par le cocontractant.

Article 13 : Lieu et mode de paiement

13.1 En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au cocontractant, dans les conditions indiquées dans le marché, le cocontractant s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du contrat.

13.2 Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante :

Pour les règlements en francs CFA soit _____ (_____) FRANCS CFA, par crédit au compte n° [à renseigner]

Article 14 : Variation des prix

14.1 Les prix du présent marché sont fermes et non révisables.

14.2 Les prix du bordereau des prix unitaires ne sont pas révisables.

14.3 Les prix du bordereau des prix unitaires ne sont pas actualisables.

Article 15 : Valorisation des travaux

Ce marché est à prix unitaires.

Article 16 : Avance démarrage (sans objet)

Article 17 : Formule d'actualisation des prix

Les prix du présent marché ne sont pas actualisables.

Article 18 : Règlement des Travaux

18.1 Constatation des travaux exécutés

Le Co-contractant sera rémunéré par décompte provisoire établi à la fin de chaque mois calendaire, à partir du démarrage des travaux, en appliquant les prix du bordereau aux quantités réellement exécutées et prises en attachement, contradictoirement avec le Maître d'Œuvre d'exécution.

Les prestations mal réalisées et des ouvrages non-fonctionnels ne feront pas l'objet de paiement.

Le montant de chaque décompte sera la somme du montant des travaux, fournitures et approvisionnement qui seront

réglés suivant métrés des quantités réellement exécutées, dans les conditions d'application des prix du bordereau.

Sont déduites de ce total, un montant de 10% au titre de la retenue de garantie, le cas échéant un montant à déterminer au titre de la récupération de l'avance de démarrage perçue et les sommes déjà versées au titre des décomptes précédents. Le décompte mensuel correspondant sera vérifié par l'Ingénieur et liquidé par le Chef de Service. Le Co-contractant devra par ailleurs joindre une facture établie en sept (07) exemplaires pour les travaux réellement exécutés dont l'original est timbré, et accompagné d'un procès-verbal de réception technique partielle, provisoire ou définitive des travaux.

La retenue de garantie sera restituée au Co-contractant un (1) an après la date de réception provisoire de l'ouvrage par le FEICOM.

18.2 Décompte mensuel

Ils seront établis en huit (08) exemplaires, par le cocontractant, vérifiés préalablement par le Maître d'œuvre et l'ingénieur et approuvés par le Maître d'Ouvrage.

La transmission de tout décompte à l'Organisme payeur en vue du paiement, sera subordonnée au visa préalable de l'Autorité Contractante. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise sur le site des travaux.

Chaque paiement hors l'avance de démarrage est subordonné à la présentation d'un procès-verbal justifiant la conclusion effective de l'opération.

18.3 Mode de paiement

La transmission du décompte définitif à l'Organisme payeur en vue du paiement, sera subordonnée au visa de l'Ingénieur du Marché. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise sur le site des travaux.

Les travaux dans le cadre du présent marché seront réglés par le Directeur Général du FEICOM. Chaque dossier de paiement devra obligatoirement être composé des pièces suivantes :

- 08 exemplaires du décompte y compris attachements ;
- 01 exemplaire du projet d'exécution (pour le premier paiement) ;
- Le cautionnement définitif ;
- L'Assurance responsabilité chef d'entreprise ;
- L'Assurance Tous Risques Chantier ;
- Le rapport d'exécution des travaux signé du Maître d'œuvre du marché et visé du chef de service des Concours Financiers et du développement local DU CENTRE ;
- Les photographies du chantier au moment de la réception ;
- Le procès-verbal de réception signé de tous les membres de la commission de réception ;
- Une copie légalisée datant de moins de trois mois signés des Administrations compétentes, des pièces composant le dossier fiscal.

Article 19 : Intérêts moratoires

Lorsqu'il est imputable au Maître d'Ouvrage ou au comptable assignataire, le défaut de paiement dans les délais fixés par le Cahier des Clauses Administratives Particulières, ouvre et fait courir de plein droit au bénéfice du titulaire du Marché, des intérêts moratoires calculés depuis le jour suivant l'expiration desdits délais, jusqu'au jour de la délivrance de l'avis dit « de règlement » du comptable assignataire.

Article 20 : Pénalités

A. Pénalités de retard

20.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du Marché de base par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

B. Pénalités spécifiques

20.2 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif ;
- Remise tardive des assurances ;
- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait de l'entrepreneur.

La non production des documents susvisés dans le délai réglementaire entraîne une pénalité de **10 000 (dix mille) francs CFA** par jour calendrier de retard.

20.3 Le montant cumulé des pénalités est limité à dix pour cent (10 %) du montant TTC du marché.

Article 21 : Décompte final

21.1. Après achèvement des travaux et dans un délai maximum de trente (30) jours après la date de réception provisoire, l'entrepreneur établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des travaux effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

21.2. Le Maître d'ouvrage dispose de quinze (15) jours pour approuver le décompte ou apporter des observations éventuelles.

21.3. Le Co-contractant dispose de sept (7) jours pour renvoyer le décompte corrigé revêtu de sa signature.

Article 22 : Décompte général et définitif

22.1. L'Ingénieur dispose de quinze (15) jours pour établir le décompte général à compter de la date de réception définitive des travaux.

A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, l'Ingénieur dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le Co-contractant et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend:

- Le décompte final,
- Le solde,
- La récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le Co-contractant, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

22.2. Le Co-contractant dispose de sept (7) jours pour renvoyer le décompte corrigé revêtu de sa signature.

Article 23 : Régime fiscal et douanier

Le Décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment:

- des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux y compris l'IAR qui constitue un précompte sur l'impôt des Sociétés ;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- des droits et taxes attachés à la réalisation des travaux prévus par le marché :
- des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douane, TVA, Taxes informatiques) ;
- des droits et taxes communaux ;

- des droits et taxes relatifs au prélèvement des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charge que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous détails des prix hors taxes. Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 24 : Nantissement

- En vue de l'application du régime de nantissement institué par le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, sont désignés comme :
- Autorité chargée de l'ordonnancement : le Maire de la Commune de NSEM ;
- Autorité chargée de la liquidation des dépenses : le Directeur Général du FEICOM ;
- Le service chargé des paiements est l'Agent Comptable du FEICOM.

Article 25 : Timbre et enregistrement des marchés

Sept (7) exemplaires originaux du présent marché sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Co-contractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES TRAVAUX

Article 26: Description des travaux

Les travaux sont décrits au CCTP et définis par les plans visés au CCAP. Ces plans, métrés et notes de calcul ne deviendront contractuels qu'après leur approbation par l'Ingénieur après avis du maître d'œuvre ; cette approbation ne diminuant en rien la responsabilité du Co-contractant sur la conception et l'exécution des ouvrages.

Article 27: Délai d'exécution du marché

24.1 Le délai d'exécution des travaux objet du présent marché est de 06 mois.

24.2 Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 28 : Rôles et responsabilités du cocontractant

28.1 Le Co-contractant a pour mission d'assurer l'exécution des travaux sous le contrôle du Maître d'Ouvrage et conformément aux règles et normes en vigueur, notamment d'effectuer les calculs, essais et analyses, de déterminer, choisir, acheter tout outillage, tous les matériaux et toutes fournitures nécessaires pour l'exécution des travaux et, à cet effet, d'engager tout le personnel spécialisé ou non.

28.2 Le Co-contractant devra soumettre à l'agrément préalable du Maître d'Ouvrage la composition de son organisation locale, notamment en ce qui concerne le personnel de maîtrise. Il devra tenir constamment à jour un planning détaillé et général d'avancement des travaux et en communiquer quatre (4) exemplaires à l'Ingénieur à chaque début du mois.

28.3 Le Co-contractant est responsable :

(a) de l'implantation exacte des ouvrages par rapport aux repères, lignes et niveaux de référence originaux fournis par le Maître d'Œuvre;

(b) de l'exactitude du positionnement, du nivellement, du dimensionnement et de l'alignement de toutes les parties des ouvrages; et

(c) de la fourniture de tous les instruments et accessoires et de la main-d'œuvre nécessaires en rapport avec les tâches énumérées ci-dessus.

28.4. Si, à un moment quelconque lors de l'exécution des travaux, une erreur apparaît dans le positionnement, dans le nivellement; dans le redimensionnement ou dans l'alignement d'une partie quelconque des ouvrages, Le Co-contractant doit, si le Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur le demande, rectifier cette erreur à ses propres frais et à la satisfaction de ce dernier, à moins que cette erreur ne repose sur des données incorrectes fournies par celui-ci, auquel cas le coût de la rectification incombe au Maître d'Ouvrage.

28.5. La vérification de tout tracement ou de tout alignement ou nivellement par le Maître d'Œuvre ou l'Ingénieur ne dégagé en aucune façon Le Co-contractant de sa responsabilité quant à l'exactitude de ces opérations ; Le Co-

contractant doit protéger et conserver soigneusement tous les repères, jalon à voyant fixe, piquets et autres marques utilisés lors de l'implantation des ouvrages.

Article 29 : Pièces à fournir par le Co-contractant

Plans – notes de calculs :

Le Co-contractant établira à ses frais tous les projets d'exécution et plans de détails nécessaires à l'exécution des travaux, qu'il s'agisse des ouvrages prévus, ou avec des dispositions constructives proposées en variante par le Co-contractant ou qu'il s'agisse d'ouvrages non prévus dont la réalisation devrait être envisagée.

Programme / projet d'exécution :

Avant le démarrage des travaux et après approbation du Projet d'Exécution par l'Ingénieur du Marché, la Non Objection audit Projet d'Exécution des Ouvrages, devra préalablement être délivrée par le FEICOM dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours calendaires.

Le projet d'exécution comportera les documents suivants :

a) une note détaillée sur le processus et les méthodes d'exécution envisagés avec les prévisions d'emploi du personnel et du matériel en précisant les variations dans le temps des effectifs et des matériels utilisés. La liste du matériel ne sera pas limitative et pourra être modifiée en cours de travaux sur la demande du Maître d'œuvre.

b) un planning graphique des prévisions d'avancement des travaux qui mettra en évidence :

- les tâches à accomplir par section de travaux ; pour chaque tâche, la date prévue de son achèvement, la durée de son exécution et la marge de temps disponible pour son exécution ; celles des tâches qui conditionnent le délai d'exécution (tâches critiques) en soulignant pour celles-ci les moyens, en particulier en matériel, correspondant à la durée d'exécution prise en compte ;
- les délais de commande et d'approvisionnement ; la fourniture, 30 jours avant la mise en œuvre, des échantillons de tous les matériaux à utiliser dans les travaux, disposés dans un local fermé à clé.

c) une note sur le fonctionnement du laboratoire (locaux, matériel, personnel...)

L'amenée et la mise en état opérationnel de chaque unité fonctionnelle du matériel seront considérées comme deux tâches élémentaires.

Ces pièces lui seront retournées dans un délai de dix (10) jours à partir de leur réception, avec soit la mention d'approbation, soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

Le Co-contractant disposera alors de dix (10) jours pour présenter un nouveau dossier.

L'approbation donnée par le Maître d'œuvre et l'Ingénieur n'atténuerà en rien la responsabilité du Co-contractant.

Il sera procédé chaque mois à l'examen et à la mise au point de ce planning, compte tenu de l'état d'avancement des travaux que le Co-contractant est chargé de fournir en quatre (4) exemplaires au chef service du marché.

Article 30 : Signalisation de chantier

Le Co-contractant devra se conformer rigoureusement aux instructions du Maître d'œuvre sur la signalisation de ses chantiers. Cette signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur. Avant la tombée de la nuit, les installations des chantiers et les voies circulées devront être éclairées au moyen de lanternes d'une intensité lumineuse suffisante pour assurer en toute sécurité la circulation terrestre.

Tous les frais entraînés par la signalisation routière propre au chantier sont à la charge du Co-contractant. Celui-ci restera seul et entièrement responsable de tous les accidents ou dommages causés aux tiers, au cours de l'exécution des travaux par le fait de son matériel ou d'erreurs et d'omissions concernant la signalisation.

Article 31: Journal de chantier

Un journal de chantier sera tenu à la disposition de l'Ingénieur ou de ses représentants. Y seront consignés chaque jour :

- les opérations administratives relatives à l'exécution et au règlement du marché (notification, résultats d'essai, attachements) ;
- les conditions atmosphériques ;
- les réceptions de matériaux et agréments de toutes sortes ;
- les incidents ou détail de toutes natures présentant quelque intérêt du point de vue de la tenue ultérieure des ouvrages ou de la durée réelle des travaux.

Le Co-contractant pourra y consigner les incidents ou observations susceptibles de donner lieu à une réclamation de sa part.

Ce journal sera signé quotidiennement et contradictoirement par le Maître d'œuvre et le Co-contractant à chaque visite de chantier.

Pour toute réclamation éventuelle du Co-contractant, il ne pourra être fait état que des événements ou documents mentionnés en temps utile au journal de chantier.

Article 32 : Réunions de chantier

Des réunions de chantier auront lieu régulièrement à l'initiative du Maître d'œuvre. La présence du Co-contractant ou de son représentant à ces réunions est obligatoire.

Des réunions périodiques seront tenues en présence de l'Ingénieur ou son représentant.

Ces réunions feront l'objet de procès-verbaux dans le journal de chantier. Le Co-contractant ou son représentant devront, au début de la réunion, informer l'Ingénieur de l'état d'avancement des travaux et des difficultés qu'il pourrait rencontrer.

Le Maître d'œuvre, le cas échéant assurera le secrétariat de ces réunions.

Article 33 : Assurance des ouvrages et responsabilité civile

33.1 Avant tout commencement d'exécution (et sans pour autant diminuer ses obligations), le Co-contractant devra contracter une assurance globale de chantier.

Cette assurance à établir au bénéfice de la Commune DE NSEM et du Co-contractant aura pour but de couvrir les risques afférents :

- Aux dommages matériels pouvant être causés aux constructions du fait de l'effondrement partiel ou total des ouvrages en construction ;
- Aux désordres causés, le cas échéant, aux constructions et ouvrages voisins ;
- Aux conséquences pécuniaires des responsabilités incomptant aux constructeurs selon les articles 1382, 1383, 1384 du Code civil, à raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux propriétaires ou aux tiers du fait des sinistres garantis.

Le Co-contractant est tenu de fournir au Maître d'Ouvrage une copie de la police d'assurance contractée pour le chantier et une attestation précisant que le Co-contractant et le Maître d'Ouvrage sont effectivement couverts pour les risques énumérés ci-dessus.

Le règlement du premier décompte des travaux sera subordonné à la production des pièces justificatives de l'assurance globale du chantier.

Le Co-contractant sera tenu de fournir sur demande du Maître d'Ouvrage les pièces justificatives du paiement régulier des primes d'assurance et de la continuité de l'assurance globale de chantier pendant toute la période de construction, jusqu'à la réception provisoire des travaux.

33.2 Dans les trente(30) jours précédant la réception provisoire, le Co-contractant devra contracter une assurance couvrant les mêmes risques que l'assurance globale de chantier, mais s'appliquant à la durée contractuelle d'entretien, comprise entre la réception provisoire et la réception définitive des travaux.

En résumé, l'Entrepreneur devra contracter des assurances:

- Tout risque chantier
- Responsabilité civile envers les tiers

Ces assurances devront couvrir toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Entrepreneur pouvant être encourues en raison des dommages causés à autrui, y compris au Maître d'Ouvrage aussi longtemps que ses responsabilités pouvant être recherchées, même après avoir quitté les lieux.

Article 34 : Consistance des travaux

Les travaux et les travaux objet du présent marché sont définis dans le cadre du devis estimatif des travaux et dans le CCTP.

Article 35 : Agrément du personnel

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du cocontractant dans un délai maximum de quinze (15) jours. Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification serait insuffisante.

Article 36 : Sous-traitance

Après autorisation expresse du Maître d'Ouvrage, le Co-contractant pourra confier aux sous-traitants, cités dans la soumission, l'exécution des travaux y précisés. Cette autorisation n'affranchira le Co-contractant d'aucune de ses obligations contractuelles. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de refuser le (ou les) sous-traitant (s) proposé(s).

Les éventuels sous-traitants ne pourront obtenir directement du Maître d'Ouvrage le règlement des travaux, fournitures ou services dont ils auront l'exécution. Les sous-traitants bénéficieront des mêmes conditions fiscales et douanières que le Co-contractant. La part des travaux à sous-traiter est de 30% du montant du marché de base et de ses avenants.

CHAPITRE IV : DE LA COMMISSION DE RECEPTION

Article 37 : Commission de réception

La Commission de réception en présence du Co-contractant invité, est composée ainsi qu'il suit:

1. Le Maître d'ouvrage ou son représentant – **Président** ;
2. Le Directeur Général du FEICOM ou son représentant ; **Membre**
3. Le Chef de Service du Marché – **Membre** ;
4. Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la HAUTE-SANAGA ou son Représentant, **Observateur** ;
5. L'Ingénieur du marché – **Rapporteur** ;
6. Le maître d'œuvre : Chef Service Technique de la commune **Membre**
7. Le Sous-Directeur du Développement des Collectivités Territoriales Décentralisées du FEICOM CENTRE ou son représentant - **Membre**
8. Le Comptables-Matières de la Commune de NSEM, **Membre** ;
9. L'Entrepreneur – **Observateur**.

Article 37.1 Réception provisoire

La Commission de réception du marché procèdera, en présence de l'entrepreneur et suite à sa demande, à la réception provisoire des travaux.

Une réception définitive de l'ouvrage sera effectuée un an après la signature du PV de la réception provisoire.

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé par le Maître d'œuvre et signé par les membres de la Commission de réception présents et le Co-contractant.

Le cocontractant est convoqué à la réception par courrier au moins 5 jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter).

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission.

Il est dressé un procès-verbal de réception provisoire indiquant les circonstances dans lesquelles les contrôles ont eu lieu et spécifiant éventuellement les rectifications ou mises au point à apporter avant la réception définitive.

A l'issue de la réception provisoire, le Co-contractant doit débarrasser et retirer tous ses équipements, fournitures, matériels et matériaux excédentaires ainsi que tous détritus et ouvrages provisoires de toute nature et laisser le site et les ouvrages propres en bon état de fonctionnement.

Le Co-contractant est autorisé à conserver sur le site, jusqu'à la fin du délai de garantie, tous les équipements, fournitures, matériels, matériaux et ouvrages provisoires dont il a besoin pour remplir ses obligations au cours de la période de garantie.

Dans un délai de 30 jours après la réception provisoire, l'Entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage les plans de recollement des différents ouvrages comprenant notamment : les fondations, les toitures, les VRD etc.

37.1.1: Délai de garantie

Le délai de garantie est fixé à un (1) an, à compter de la date de réception provisoire (la dernière réception provisoire, s'il y a lieu) des travaux.

37.1.2 : Entretien pendant le délai de garantie

Pendant ce délai de garantie, le Co-contractant devra procéder à ses frais à la remise en état de toutes les parties d'ouvrages qui deviendraient défectueuses.

Il sera tenu directement responsable, envers les tiers, des accidents pouvant résulter de ces désordres, même si ceux-ci ne lui ont pas été signalés par l'Ingénieur.

Toute malfaçon et toutes réparations et réceptions nécessaires, mais non effectuées entraîneront le rejet de la réception définitive jusqu'à leurs réalisations.

Si après réception provisoire, le Co-contractant ne s'est pas conformé dans un délai de quinze (15) jours aux prescriptions d'un Ordre de Service concernant les réparations ou réfections éventuelles, L'Ingénieur pourra sans avoir besoin d'une mise en demeure spéciale, faire exécuter, aux frais et risques du Co-contractant, par tout procédé qu'il jugera convenable, ces réparations ou réfections. Le montant des travaux ainsi effectués sera déduit sur les retenues. Le surplus, s'il y a lieu, sera payé par le Co-contractant sur présentation d'un mémoire certifié par l'Ingénieur.

La réception définitive sera prononcée à l'expiration du délai de garantie, pour autant que le Co-contractant se soit acquitté de toutes ses obligations au terme du marché.

Article 37.2 Réception définitive

37.2.1 Modalité de la réception définitive

Sur la demande du Co-contractant la réception définitive sera effectuée dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La Commission pour la réception définitive sera la même que celle ayant prononcé la réception provisoire des travaux. Toutefois, le maître d'œuvre n'est pas tenu d'y assister.

37.2.2 Attributions de la Commission de réception définitive

Avant de prononcer la réception définitive, la Commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition, que les clauses contractuelles ont été entièrement respectées et que le Co-contractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de Commission, il sera dressé un procès-verbal de réception définitive signé par tous les membres, le Co-contractant compris.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 38 : Commencement, exécution, amendement et résiliation du marché

38 .1 : Entrée en Vigueur du Marché

Le présent Marché entrera en vigueur à la date (“Date d’entrée en vigueur”) de la notification faite par le Maître d’Ouvrage au Prestataire de commencer à fournir les Prestations.

38.2 : Résiliation du Marché par Défaut d’entrée en Vigueur

Si le présent Marché n’est pas entré en vigueur dans les délais indiqués à compter de la date de signature du Marché, chacune des Parties peut, sous réserve d’une notification écrite adressée à l’autre Partie, dans un délai minimum de quatre (4) semaines, déclarer le présent Marché nul et non avenu, auquel cas aucune Partie ne pourra éléver de réclamation au titre de ce Marché envers l’autre Partie.

38.3 : Commencement des Travaux

Le Prestataire commencera l’exécution de ses travaux à la date d’entrée en vigueur indiquée dans l’ordre de service de démarrer les prestations.

38.4 : Achèvement du Marché

A moins qu’il n’ait été résilié auparavant conformément aux dispositions de l’Article 39 ci-après, le présent Marché prendra fin à l’issue de la période prévue par le contrat à compter de la date l’ordre de service de démarrer les prestations.

38.5 : Marché Formant un Tout

Le présent Marché contient toutes les clauses et dispositions convenues entre les Parties. Aucun agent ou représentant des Parties n’a le pouvoir de lier les Parties par une déclaration, promesse, engagement ou accord qui ne soit contenue dans le présent Marché.

Article 39 : Suspension des paiements

Le Maître d’Ouvrage peut, par notification écrite, suspendre tous les paiements au Prestataire si ces derniers n’ont pas respecté leurs obligations contractuelles, y compris les obligations relatives à l’exécution des Prestations, étant entendu que ladite notification de suspension devra (i) indiquer la nature de ce manquement, et (ii) demander au prestataire de remédier à ce manquement dans un délai qui ne saurait dépasser trente (30) jours après la date de réception par le prestataire de ladite notification de suspension.

Article 40 : Avenant

Aucun avenant aux termes et conditions du présent Marché, y compris aux modifications portées au volume des Prestations, ne pourra être effectué sans accord écrit entre les Parties et ne pourra entrer en vigueur sans l’approbation de l’autorité contractante et du FEICOM. Cependant chaque Partie devra accorder toute l’attention nécessaire aux propositions d’avenants soumises par l’autre Partie.

Article 41 : Mœuvres frauduleuses et corruption

Le Co-contractant déclare en signant le présent marché:

- qu'il n'a commis aucun acte susceptible d'influencer le processus de réalisation du projet au détriment du Maître d’Ouvrage et notamment qu'aucune Entente n'est intervenue et n'interviendra ;
- que la négociation, la passation et l'exécution du contrat n'ont pas donné, ne donnent pas et ne donneront pas lieu à un acte de corruption tel que défini par la Convention des Nations Unies contre la corruption en date du 31 octobre 2003.

Article 42 : Cas de force majeure

42.1 En cas force majeure, le Co-contractant ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti par écrit le Maître

d'Ouvrage de son intention d'invoquer cette force majeure et ce avant la fin du vingtième (20ème) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

42.2 Aux fins de la présente clause le terme "Force Majeure" désigne un événement échappant au contrôle du Co-contractant et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure sans que la liste soit limitative, les actes du Maître d'Ouvrage, soit au titre de la souveraineté de l'Etat, soit au titre du Marché, les guerres et les révoltes, les incendies, les inondations cyclones, les épidémies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret, tremblement de terre et autres faits analogues.

42.3 En cas de force majeure, le Co-contractant notifiera rapidement par écrit au Maître d'Ouvrage l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires du Maître d'Ouvrage, le Co-contractant continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes dans le cadre du marché, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations entravées par la force majeure.

42.4. Dans le cas où le Co-contractant invoquerait le cas de force majeure, les seuils en deçà desquels aucune réclamation ne sera admise sont :

- pluie : 200 millimètres en 24 heures ;
- vent : 40 mètres par seconde ;
- crue : la crue de fréquence décennale.

Article 43 : Différends et litiges

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement amiable, tout différend découlant du présent marché sera tranché par les juridictions compétentes du Cameroun.

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

L'Autorité Contractante et le Prestataire fera tous les efforts nécessaires pour régler, à l'amiable, les différends ou litiges survenant entre eux au titre du Contrat.

Si, trente (30) jours après le commencement des négociations d'un règlement amiable, l'Autorité Contractante et le Prestataire ont été incapables de régler un litige né du Contrat, chacune des parties peut demander que le règlement du litige soit soumis aux procédures judiciaires ou d'arbitrage conformément au Droit camerounais. Ces procédures peuvent inclure, sans y être limitées, la conciliation sous forme de médiation d'un tiers ou la saisine en vue d'un jugement d'un tribunal camerounais compétent.

Article 44: Droit Applicable

Le Contrat est soumis au Droit camerounais.

Article 45 : Normes environnementales et sociales

L'Entreprise s'engage à :

- respecter et faire respecter par l'ensemble de ses sous-traitants, en cohérence avec les lois et règlements applicables dans le pays où est réalisé le projet, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement;
- appliquer, le cas échéant, les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnemental et social proposé dans son programme des travaux.

Article 46: Edition et diffusion du présent marché

Sept (07) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Co-contractant et fournis au Maître d’Ouvrage pour diffusion.

Article 47 et dernier : Validité et entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification au Co-contractant par ce dernier.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

COMMUNE DE NSEM

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

HAUTE-SANAGA DIVISION

NSEM COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°007/AONO/C-NSEM/SIGAMP/CIPM/2025 DU

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, DEUX
(02) FORAGES SOLAIRES ET DEUX (02) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS
LA COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA »**

FINANCEMENT : FEICOM EXERCICE 2025 ET SUIVANTS

Pièce N°5 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE ET BLOC LATRINE

LOT 1 : INSTALLATION DE CHANTIER ET TRAVAUX PRELIMINAIRES

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux de terrassements nécessaires à l'exécution des ouvrages :

- Démolition des ouvrages en construction provisoire le cas échéant.
- Décapage des terres végétales
- Amené et repli de matériels
- Construction de la baraque de chantier
- Implantation du bâtiment et piquetage

Ainsi que les travaux de voiries et aménagements du bâtiment et la limite de propriété (exécution des travaux des regards d'eaux usées).

Les travaux de réseaux d'électricité, courant faibles, plomberie et assainissement sont compris dans les lots concernés.

En début de chantier, les travaux comprennent :

- Débroussaillage général, décapage de la terre végétale sur une hauteur au moins égale à 20 cm sur la totalité de l'emprise.
- Mise en place et repli des installations de chantier, y compris les branchements provisoires pour l'alimentation en eau, électricité et l'assainissement provisoire du chantier.
- Nivellement général de la plate-forme ; il conviendra de respecter les cotes définitives fixées par la plate-forme du plan de masse.
- Implantation du bâtiment

Il s'agit de tracer des fouilles suivant indication du plan de fondations. L'implantation sera faite au moyen de chaises d'implantation piquetées hors de l'emprise du bâtiment, ces dernières porteront des encoches et marques nécessaires à la matérialisation du contour de la construction ; le respect des niveaux portés sur les plans d'exécution des ouvrages est de rigueur.

En cours et en fin de chantier, les travaux comprennent :

- La construction des caniveaux de collecte et d'évacuation des eaux pluviales. Les canalisations seront en pente constante de 2 cm par mètre, posés suivant la pente définitive.

Des regards de visite seront exécutés en béton de ciment d'une hauteur variable. La partie supérieure qui recevra un tampon sera en dalle béton armé de 12 cm d'épaisseur.

LOT 2 : GROS OEUVRE

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux relatifs aux gros-œuvre nécessaires à l'exécution des ouvrages, soit :

OSSATURE

Structure poteaux-poutres béton armé.

- Murs extérieurs et intérieurs de refend en parpaing agglo creux de 15.

2-1 Fondations

- Fouilles en puits pour semelles de fondations exécutées aux droits des poteaux isolés. Elles seront creusées jusqu'au niveau du sol naturel. Toutefois, la profondeur des fouilles ne pourra pas être inférieure à 60 cm pour les murs périphériques. Les fouilles seront exécutées suivant les profils des plans et coupes de fondations.
- Béton armé pour semelles de fondation, souches de poteaux et longrines
- Maçonnerie de parpaings agglo bourrés de 20 en soubassement
- Béton armé pour mur de soutènement le cas échéant.

- Béton armé pour dallage ou plancher bas et prévoir un sous bassement des façades sur une hauteur de 15cm.

2-1 Élévations

- Béton armé pour poteaux et chaînages verticaux, horizontaux et linteaux ;
- Maçonnerie de parpaing agglo creux de 15 pour les murs périphériques et intérieurs de refend
- Maçonnerie de parpaing agglo creux de 15 ou 10 pour les cloisons, les saillies au niveau du préau et les assises.

2-4 Enduits ciment pour les maçonneries

- Enduit au mortier de ciment sur murs intérieurs
- Enduit au mortier de ciment sur murs extérieurs.

LOT 3 : SECOND OEUVRE

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux relatifs à l'exécution des ouvrages de couverture, et d'étanchéité de toiture.

- Voiries et réseaux divers (VRD)
- Plomberie /sanitaire
- Electricité
- Revêtements sols et murs carrelés
- Menuiserie bois
- Menuiserie métallique
- Menuiserie alu et vitrerie
- Peinture

LOT 3-1 : REVETEMENTS DURS

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux relatifs à l'exécution des ouvrages de revêtements scellés et collés sur sols et murs.

- Chape lisse dans les salles de classe et dans le préau. La chape sera constituée d'un mortier non structurel composée de sable et de ciment, elle sera dosée à 350kg/m³. Des joints de fractionnement sur 2/3 de la hauteur sont à prévoir tous les 60 m², la chape étant rapportée adhérente couverte.

LOT 3-2 : ELECTRICITE

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux relatifs à l'exécution des ouvrages et prestations concernant l'électricité.

- Tableaux électriques de protection
- Canalisations électriques principales
- Canalisations électriques secondaires
- Prises de courant et filerie
- Luminaires et accessoires
- Éclairage de sécurité

LOT 3-3 : MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux relatifs à l'exécution des ouvrages et prestations concernant la menuiserie bois, aluminium, métallique.

- Ensemble bâti de portes en menuiserie métallique à l'intérieur;
- Grille métallique coupe-vent ;

- Tous les articles de quincaillerie seront de première qualité.

Les travaux à réaliser par se rapportent à la fourniture et à la mise en œuvre de tout ouvrage métallique. La réalisation devra se conformer à la réglementation en vigueur.

1 - Menuiserie métallique

Grille coupe-vent :

Pose de grille de profils métalliques comprenant :

- 1 cadre en profil cornière.
- 1 ensemble démontable formé d'un cadre et d'une grille en élément de profil chevron pare-pluie spécial.
- Grille laiton pare-insectes et anti-rongeurs.
- Fixation par pattes avec chevilles et vis.

Grille métallique en inox 30 x 30 cm

Acier Inoxydable 304L

Protection métallisation et thermolaquage.

Localisation : Charpente bois

Fenêtres Métallique (F.M)

Pose de fenêtre de type brise soleil en façade :

- Ossature porteuse en profil d'aluminium ou acier laqué, avec platines soudées, fixation boulons et chevilles auto foreuses dans la structure béton.
- Remplissage lame métallique, inclinaison et espacement suivant détail architecte.
- Habillage des rives par bandeaux aluminium ou métal laqué.
- Y compris toute ossature complémentaire, ancrages, découpe et assemblages, contreventement, et toutes sujétions d'exécution.
- Y compris toutes les façons telles que coupes, percement de trous, ajustage, soudures, ouvrages serruriers accessoires, fixations, etc...
- Tous ouvrages en acier, protection par métallisation et peinture thermodurcissable en atelier (pas de finition au lot FACADES).

Fenêtre métallique à châssis fixe 80 x 200 sur allège 0.70 ht.

Localisation : Salle de classe

Porte Métallique (P.M)

Fourniture et pose de porte métallique :

- Huisserie ou cadre murailler en acier apprêté. L'huisserie sera équipée d'un joint caoutchouc pour isolation thermique et feuillure permettant de recevoir une porte de 52 mm d'épaisseur.
- Porte de 52 mm d'épaisseur à recouvrement composée de 2 parements en tôle d'acier galvanisée d'épaisseur 75/100è reliés par un cadre rigide. L'âme isolante et coupe-feu sera constituée d'un complexe absorbant. Porte garantie stable en ambiance différentielle.
- L'ensemble huisserie et porte sera livré avec une peinture de finition aux résines époxy, coloris au choix de l'architecte.

Bloc-porte métallique 1 vantail, dimensions de 90 x 220 ht.

Résistance au feu : CF ½ heure.

. Thermique : coefficient U = 2,0 W/m².K. Étanchéité air/eau/vent : A3-EE-VE.

Localisation : Salles de classe.

2 - Menuiserie bois

Bois de charpente :

Les bois utilisés, destinés à rester apparents et rabotés, devront provenir de la ressource locale et être imputrescibles.

Les essences à employer sont :

- BILINGA/AKONDLOC (Rubiaceae)
- AFROMOSIA/OBANG (Pericopsis Elata)
- AZOBE/OKOKA/BONGOSSI (Ochnaceae)

Les bois utilisés seront " éco-certifié " selon le référentiel PEFC ou FSC, garantissant qu'une proportion ou la totalité des bois utilisés sont issues d'une forêt gérée durablement. Les bois massifs structuraux seront conformes à la norme NF EN 14081.

Les caractéristiques mécaniques sont définies par la norme NF EN 338 pour les bois massifs et les bois et massifs aboutés.

Leur classe d'émission de formaldéhyde devra être E1 selon la norme NF EN 14080 et un classement A+ ou A minimum concernant leur niveau d'émission. La classe de résistance minimale retenue sera du GL24H.

Les bois massifs aboutés devront être fabriqués conformément à la norme NF EN 15497 et être classés selon une classe mécanique définie par la norme EN 338 : C18, C24, C30. Leur classe d'émission de formaldéhyde devra être E1 selon la norme NF EN 14080 et un classement A+ ou A minimum concernant leur niveau d'émission. La classe de résistance minimale retenue sera du C24.

Toutes les pièces seront équarries à arêtes vives, sans flashes et mis en œuvre à l'état de bois « sec » humidité 15% +/- 2%.

LOT 3-4 : PEINTURE – REVETEMENT DE FACADE

Le présent lot comprend l'ensemble des travaux relatifs à l'exécution des ouvrages et prestations concernant la peinture et les revêtements de façade.

Peinture sur murs des pièces sèches

Peinture sur murs intérieurs dans les zones non stratifiées et non revêtues de faïence (carrelage jusqu'à 1.80m dans les toilettes).

- Brossage, ponçage, rebouchage
- Application d'une peinture vinyle, type soytex satiné (2 couches)

Peinture sur mur extérieur et poteaux

Enduits peints avec une dominante ocre pour les couleurs en façade

- Brossage, éponge
- Egrenage et rebouchage
- Si nécessaire ratissage léger à l'enduit gras.
- Impression par «impicryl » de la Seigneurie.
- Application de 2 couches de Pantex 1300

Peinture sur support béton armé horizontal (sous plancher)

Travaux préparatoires:

- Enduits repassés (finition soignée)
- Egrenage, brossage
- Dégrossissement
- Enduit repassé
- Ponçage, époussetage
- Impression.

Finitions : 2 couches de peinture glycéroptalique finition lisse mate (Type SUPERPRIMAT de la Seigneurie ou équivalent).

Peinture sur menuiseries bois

Travaux Préparatoires : Brossage, époussetage, - Rebouchage ponçage

Finitions : Application de 2 couches de peinture PANTOR de la Seigneurie ou équivalent finition lisse brillant. Localisation : sur porte et placards, gaines en bois.

Peinture sur support horizontal béton armé

Dito sur mur mais horizontal

FORAGE SOLAIRE AVEC RESERVOIR EN BETON ARME

SOMMAIRE

A- INTRODUCTION

La présente description a pour but de définir le mode d'exécution des travaux à réaliser suivant les standards et normes homologués, conformément aux documents constitutifs du marché.

Le choix des options technologiques pour la réalisation des travaux envisagés n'a pour seule préoccupation que d'entrevoir et de garantir une meilleure fonctionnalité des installations dans le respect des règles de sécurité pour la protection des biens et des personnes.

Il a été établi à titre indicatif, pour préciser et compléter, les indications du devis estimatif et des pièces dessinées, nonobstant les clauses du contrat.

B- MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

B-1. SECURITE DU CHANTIER

Les mesures de sécurité du personnel sur le chantier et les usagers à observer sont celles visant à mettre hors danger la santé du personnel travaillant sur le chantier ainsi que celles des riverains du site du chantier. On peut noter parmi les mesures :

- Le port des matériels de la sécurité par les personnels de l'entreprise sur le chantier, la limitation des poussières et la signalisation ;
- Le port du matériel de sécurité tel que les gants, les casques, chaussures de sécurité, couvre-nez, est obligatoire pour toute personne se trouvant sur le chantier ;
- L'entreprise doit également disposer d'une boîte à pharmacie, prendre les dispositions si nécessaires pour limiter les nuisances sonores dues nuisances sonores dues aux mouvements des équipements et engins de chantier ;
- L'entreprise est astreinte à fournir tous ces matériels sur le chantier en nombre suffisant et le maître d'œuvre est chargé de veiller au respect strict de ces mesures de sécurité ;
- Les travaux de terrassements, en présence des vents, sont susceptibles de provoquer la levée des poussières ou autres poudres fines tel que le ciment. Dans ce cas, malgré le port des couvre-nez qui est une mesure de protection, les ouvriers doivent arroser les sols pendant leurs travaux ;
- L'entreprise veillera également à la limitation des vitesses des différents véhicules et engins (moins de 40 Km/h). De même, elle devra veiller à ce que toutes les déviations temporaires sont identifiées en collaboration avec les riverains, et n'affectent pas les zones sensibles ;
- En plus des panneaux d'indication du chantier portant les références du projet, il revient aussi à l'Entreprise d'implanter des panneaux de sécurité comme ceux interdisant l'accès au chantier par des personnes étrangères ou ceux relatifs à la circulation (sortie des camions, limitation de vitesse, attention travaux, etc.).

A la fin de la journée, pour éviter des accidents, la formation sera protégée à l'aide d'un matériel ne permettant aucun accès à cette dernière.

La sécurité à la fin du chantier sera assurée par des vigiles.

B-2. DESCRIPTION TECHNIQUE DES TRAVAUX

CHAPITRE III - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

III.1 - ETUDES GEOPHYSIQUES

L'entreprise réalisera les études géophysiques dans les villages (sites) retenus (voir liste) et veillera à ce que les points d'implantation soient le plus proche possible des habitations. Celles-ci se feront en trois (03) étapes à savoir les reconnaissances et études hydrogéologiques, les sondages électriques, et les implantations des points favorables aux forages productifs.

III.1.1 - LES RECONNAISSANCES ET ETUDES HYDROGEOLOGIQUES

L'Entrepreneur devra apprécier l'aspect du sol et les tendances hydrogéologiques sur la base :

- des études de terrain (hydrographie, points d'eau existants, caractéristiques morpho - structurales, etc...) dans les villages concernés ;
- des recherches documentaires à effectuer dans les services déconcentrés de l'Etat ou tout autre organisme ;
- des photos – interprétations ;
- des reports graphiques des résultats ;
- des interprétations des résultats ;
- des mesures à l'aide de la baguette de sourcier ;
- et tout autre élément.

A l'issu des travaux de reconnaissances et d'études hydrogéologiques, l'Entrepreneur devra tirer des conclusions claires à soumettre à l'appréciation de l'Ingénieur de contrôle. Si les conclusions de l'Entrepreneur ne lui permettent pas d'implanter des points favorables aux forages productifs, alors, l'ordre lui sera donné par l'Ingénieur de contrôle de passer à l'étape suivante.

III.1.2 – LES SONDAGES ELECTRIQUES

Dans le cas et seulement dans le cas où les résultats de reconnaissances et d'études hydrogéologiques ne sont pas satisfaisants et dans le cas des zones de fractures, l'Entrepreneur procèdera aux sondages électriques après accord de l'ingénieur et du PNDP. L'Entrepreneur effectuera deux à trois profils de traîné électrique de maille adaptée, y compris le graphique des résultats sur papier semi-log.

De plus, sur les feuilles de mesure sur le terrain et pour chaque traînée électrique et chaque sondage électrique, il indiquera l'azimut du profil, la configuration du dispositif (AB, MN) et le pas des mesures.

La longueur d'un traîné électrique devra être suffisante (longueur AB au min. de 450m) afin de permettre d'identifier clairement une ou plusieurs anomalies. Le résultat graphique d'un sondage électrique devra se rapprocher d'une allure caractéristique afin de permettre une interprétation sans ambiguïté ainsi que la mise en évidence d'unités lithologiques typiques en relation avec le contexte géologique local. Un plan de situation pour chaque site sous format A4, sera élaboré avec les principaux éléments ou indices afin de se repérer en toute circonstance pour identifier sans ambiguïté les positions des propositions des sites de forage/puits (route, chemin, bâtiments, point d'eau, distance, etc...). Indiquer les propositions d'implantation du point d'eau sur ce plan de situation avec les coordonnées GPS pour chaque proposition. Les traînés électriques et les sondages électriques, effectués et numérotés, seront positionnés sur ce plan. Il pourra être fait plusieurs plans en fonction du nombre de sondage effectué.

III.1.3 - IMPLANTATIONS DES POINTS FAVORABLES AUX FORAGES PRODUCTIFS.

L'interprétation des données et les conclusions qui en découlent devront faire ressortir clairement la présence ou non des nappes aquifères exploitables et proposer avec précision les endroits où des points d'eau devraient être implantés pour maximiser les chances d'avoir de l'eau. Pour chaque site, deux (2) à trois (3) points favorables au forage productif seront définis. Chaque point sera matérialisé sur le terrain par une borne en béton où sera inscrit le numéro du point.

Sur la base du dossier technique définitif de prospection géophysique, le maître d'œuvre donnera son accord pour démarrer les travaux de fonçage.

Dans le cas où le forage au premier point s'avère négatif ou défavorable, il sera demandé à l'Entrepreneur de se déplacer et de recommencer sur un autre point.

Les produits attendus pour le rapport technique (sous forme numérique et papier) :

Pour chaque village (site) ciblé, il est attendu :

- un plan de situation des sondages avec les coordonnées GPS ;
- la prospection géophysique (sondage électrique et profils de résistivité pour chaque sondage), les feuilles de mesure de terrain et le graphique des résultats sur papier semi-log. Parmi les trois sondages, il proposera le meilleur ;
- une proposition de profondeur provisoire de l'ouvrage ;
- un procès-verbal pour chaque implantation signé par les demandeurs et le Maître d'œuvre.

III.1.4 - MOBILISATION ET INSTALLATION DE CHANTIER

Amenée et repli des matériels et du personnel

Avant le début des travaux, le Maître d'œuvre procèdera à la vérification de la conformité des matériels et du personnel avec les spécifications du Marché (offre technique).

L'Entrepreneur sera tenu de remplacer les matériels et le personnel non conformes sans préjudice des sanctions prévues en cas de non-respect des délais d'exécution.

Les matériels à mobiliser pour le forage doivent tenir compte de la nature des terrains dans la zone.

La méthode conseillée pour la perforation des terrains sédimentaire est le forage par rotation à la boue dont la circulation permet de consolider les parois du trou par la constitution d'une croûte de dépôt (cake). Dans tous les cas, les matériels devront permettre de forer des trous d'au moins huit (8) pouces à des profondeurs pouvant dépasser soixante (60) mètres.

L'équipe d'exécution des travaux comprendra au minimum :

- un conducteur des travaux, niveau Ingénieur hydraulicien (Ingénieur de Génie Rural ou équivalent) avec 03 ans d'expérience dans des travaux similaires ;
- un hydrogéologue ou géophysicien, avec 03 ans d'expérience dans des travaux similaires ;
- un chef chantier, niveau minimum de technicien de Génie Rural ou équivalent avec au moins trois (03) ans d'expérience dans des travaux d'hydraulique villageoise ou similaire ;
- un mécanicien foreur expérimenté avec 03 ans d'expériences ;
- trois (03) ouvriers spécialisés (maçon, ferrailleur, coffreurs..) avec un minimum de trois (03) ans d'expériences.

Installation de chantier

Avant le début des travaux, le constructeur devra prévoir à l'entrée du village concerné un panneau d'information de chantier, et prévoir également un label du PNDP à positionner sur l'ouvrage à exécuter. Les maquettes relatives à ces éléments précités seront faites selon les indications de l'ingénieur de contrôle et approuvées par celui-ci avant fabrication et pose.

Le constructeur devra procéder au nettoyage complet de l'aire d'implantation (abattage d'arbres le cas échéant, désherbage, nivelingement, etc....)

- Il devra également prévoir toutes les installations nécessaires à l'exécution des travaux à savoir les baraquements de chantier,
- Le Bureau de chantier : Pendant toute la durée de réalisation des travaux, et en plus de ces bureaux où le cahier de chantier, le journal de chantier seront disponibles en permanence, l'attributaire du marché devra mettre à la disposition du Maître d'œuvre dans un emplacement déterminé conjointement avec celui - ci
- Un bureau ou local d'au moins de 16 m² équipé d'une table bureau et deux chaises réservé au Maître d'œuvre ;
- Une salle pour les réunions de chantier pouvant recevoir au moins 5 personnes équipée d'une table de réunion, deux bancs de 1,5 m, un tableau d'affichage des plans et du planning placé en permanence ;
- Les mesures nécessaires au respect des dispositions légales et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité du personnel. (Mise en place d'une latrine, disposer des jarres d'eau traitée à l'eau de javel, une caisse de pharmacie équipée des produits de premiers soins : aspirine, nivaquine, sparadrap, Bétadine, bandes, compresses, alcool, ;)

- Les réceptacles pour recevoir les déchets sont à installer à proximité des diverses installations. Ces réceptacles sont à vider périodiquement et les déchets à déposer dans un bac pour récupération ou dans un dépotoir (fosse). Cette fosse doit être située à au moins 100m des installations et en cas de présence de cours d'eau à au moins 150m. A la fin des travaux la fosse est à combler avec de la terre jusqu'au niveau du sol naturel.
- Les bacs de récupération des huiles usées ou de vidange en attendant leur acheminement vers les centres spécialisés de traitement. Il en est de même pour les filtres à huile, les batteries et autres déchets toxiques.

Ces installations seront situées dans le village et peuvent être des hangars, des cases etc....

Ces installations seront distinctes de celles de l'Entreprise. Les dépenses d'installation de ces travaux seront à la charge de l'Entreprise.

Les bureaux destinés au Maître d'œuvre devront être fonctionnels dans un délai d'une semaine à compter de la notification de l'ordre de service du démarrage des travaux.

Les Panneaux de chantier

Ils seront apposés un panneau de chantier sur chaque site très visibles, dont les emplacements seront définis et indiqués par le Maître d'œuvre.

Les panneaux de chantier porteront les indications suivantes :

- Références du projet ;
- Références du Maître d'Ouvrage ;
- Références du Maître d'œuvre ;
- La source de financement ;
- Références de l'Entreprise ;
- La durée des travaux, la date d'ouverture et de fin de chantier

Aucun autre panneau ne sera autorisé sur les lieux, sauf accord écrit exception faite des panneaux réglementaires, ceux interdisant l'accès au chantier et ceux concernant la sécurité.

Il procédera à l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, les matériaux en excédent et la remise en état des lieux qui ont été occupés, ainsi qu'au démontage ou suppression de toutes les installations fixes

REPUBLIC DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie ***** REGION DU CENTRE ***** DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA ***** COMMUNE DE NSEM	REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work – Fatherland ***** CENTRE REGION ***** MBAM-ET-INOUBOU DIVISION ***** NSEM COUNCIL
OBJET DES TRAVAUX : FORAGE SOLAIRE AVEC RESERVOIR EN BETON ARME DE _____	
AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM	
MAÎTRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM	
CHEF DE SERVICE DU MARCHE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM	
INGENIEUR DE PROJET : DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ENERGIE DE LA HAUTE-SANAGA	
MAITRE D'ŒUVRE : _____	
FINANCEMENT : BUDGET FEICOM /EXERCICE 2025 ET SUIVANTS	

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE : _____
DELAI D'EXECUTION : SIX (06) MOIS
DEBUT DES TRAVAUX : _____
FIN DES TRAVAUX : _____

Caractéristiques du Panneau de chantier :

- Dimension 150cm x150 cm
- Fond blanc
- Peinture à huile
- Ecriture lettre en noir, rouge, Bleu)
- Hauteur des lettrages : entre 5 et 10 cm.
- Les supports seront en chevrons 8x8 avec les jambes de forces l'ensemble sera traités coulés dans un massif de béton

III.2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX DE FORAGE

Le présent devis descriptif des travaux complète le devis quantitatif et estimatif et les plans, et vice versa.

Les travaux de forage seront exécutés selon les règles de l'art et comprendront :

- l'implantation de l'ouvrage ;
- la mobilisation et l'installation de chantier ;
- le fonçage ;
- l'équipement du forage ;
- le développement et l'essai de pompage ;
- l'exécution de la superstructure ;
- la désinfection du forage, la pose de pompe et la formation d'agents d'entretien.

III.2.1 - IMPLANTATION DES OUVRAGES

Forage

Le choix des sites d'implantation sera fait par le constructeur des ouvrages avec la participation effective des populations bénéficiaires. Les propositions des sites faites par les populations bénéficiaires sont indicatives. Seules les prospections géophysiques à faire par le constructeur détermineront finalement les points d'implantation exacte des ouvrages.

Les résultats des prospections géophysiques et le choix conséquent du site d'implantation de l'ouvrage seront soumis à l'approbation de l'Ingénieur chargé du contrôle, avant l'exécution des ouvrages.

Toutefois, le maître d'ouvrage ne sera pas tenu responsable des échecs d'implantation qui pourrait survenir.

Les études géophysiques seront menées suivant les prescriptions du chapitre III.1 précédent.

Ouvrages de génie civil :

Elle consiste en la matérialisation des niveaux, alignements et dimensions des ouvrages sur un support en bois (chaise en lattes 4x8) exécutés selon les indications du plan d'implantation et du plan de masse.

Les chaises seront surélevé d'au moins 1.00 mètre du niveau du sol et comprendront :

- Les traits d'axes
- Les bordures des fouilles
- Les bordures des agglomérées

L'implantation des ouvrages sera effectuée par l'entreprise et approuvé par le maître d'œuvre, l'ingénieur du marché et le chef service du marché.

L'Entrepreneur est responsable de l'implantation des ouvrages et il est également responsable des niveaux, alignements et dimensions des ouvrages exécutés selon les indications du plan d'implantation et du plan de masse. En cas d'erreur d'implantation ou de nivellement, l'Entrepreneur sera tenu d'exécuter à ses frais et quelle que soit leur importance tous les travaux nécessaires au rétablissement des ouvrages dans leur position prévue.

L'Entreprise fera tous les relevés qu'il jugera nécessaires et demeurera responsable des conséquences de toute erreur de mesure, quelle que soit l'origine du plan et des calculs. Le maître d'œuvre ou son représentant se réserve le droit de procéder à ses frais à des vérifications périodiques des différents axes et éléments d'implantation ou de nivellement des ouvrages.

Bornes et repères

Dès l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur sera tenu de reconnaître, en présence de l'Ingénieur, les repères généraux de triangulation et de nivellement qui ont servi de base à l'étude et de mettre en place des repères principaux en vue de l'implantation des ouvrages.

Les côtes seront rattachées à une borne dont la conservation devra être assurée pendant tout le chantier.

III.2.2 - LE FONCAGE

Le fonçage se fera en terrain sédimentaire et/ou mixte. Afin d'éviter le phénomène de colmatage des captages par le limon présent dans les sols de la région, le fonçage dans la nappe aquifère devra atteindre la zone de sable grossier dont la granulométrie sera au moins comprise entre 200 microns et 2 millimètres

Il sera procédé au fur et à mesure du fonçage, aux prélèvements des échantillons de sol traversé (cuttings) à tous les changements de terrain et au moins à tous les mètres, et dont l'analyse granulométrique sera soumise à l'appréciation de l'Ingénieur de contrôle. Les cuttings auront un volume de l'ordre de six décilitres au moins

L'arrêt du fonçage sera ordonné par l'Ingénieur de contrôle au vu des analyses granulométriques présentées par le constructeur.

La percée de la nappe aquifère se fera sur une hauteur minimale de quinze (15) mètres.

Dans tous les cas et quelle que soit la méthode utilisée pour le fonçage, des dispositions seront prises pour éviter les éboulements lors des descentes et des remontées.

De même, il sera procédé, avant l'équipement du forage, au contrôle de la rectitude et la verticalité du trou foré. L'inclinaison du trou ne dépassera pas vingt-cinq (25) pour cent et les "coudes de trou" seront absolument évités.

III.2.3 - L'EQUIPEMENT DU FORAGE

Après la phase de foration par une méthode convenable, il sera procédé à la mise en place de l'équipement (tubages et crépines) et à la pose du massif filtrant, du bouchon d'argile, du bouchon de tout venant et de la cimentation.

Mise en place de la colonne de captage

La colonne de captage comprendra de bas en haut :

- un tube plein en PVC avec fond servant de piège à sable ;
- des tubes crépines en PVC de diamètre 140 mm minimum et de pression 10 bars positionnés dans la nappe aquifère. Sur la base de la granulométrie de l'aquifère et de celle du massif filtrant à poser, le constructeur procédera au calcul des paramètres de captage (coefficient d'ouverture et largeur des fentes des crépines) et les soumettra à l'appréciation de l'ingénieur de contrôle ;
- des tubes d'exhaure en PVC pleins de diamètre 140 mm minimum et de pression 10 bars ;

Dans tous les cas, la colonne de captage sera positionnée au centre du trou foré, à l'aide de centreurs en aciers ou en bois.

Mise en place du massif filtrant

Le massif filtrant sera du gravier roulé de calibre 1-3mm et devra couronner les crépines dans l'espace annulaire. Il sera introduit à sec ou sous circulation d'eau.

Dans tous les cas et pendant la phase de gravillonage, il sera procédé de façon très attentive au contrôle du volume du gravier mis en place afin de prévenir les "ponts" pouvant provoquer par la suite des venues de sables.

En cas d'apparition de "ponts", ceux-ci seront détruits avant la continuation des travaux.

Mise en place des bouchons d'argile et de tout venant

Après la pose du massif filtrant, il sera immédiatement mis en place dans l'espace annulaire, un bouchon d'argile de cinq (5) mètres de hauteur, suivi d'un bouchon de tout venant de l'ordre de trente-cinq (35) mètres de hauteur. Des dispositions seront prises pour assurer la stabilité des bouchons.

La cimentation en tête du forage

Il sera exécuté à l'extrémité supérieur de la colonne de captage un bouchon d'étanchéité en "laitier" de ciment d'une hauteur d'un (1) mètre. Le mélange de l'eau et du ciment sera composé de façon à obtenir un "laitier" de ciment d'environ 1,9 de densité.

III.2.4 - LE DEVELOPPEMENT ET L'ESSAI DE DEBIT ET DE POMPAGE

Le développement du forage

Le développement du forage ne se fera qu'après la mise en place de crêpines et du massif filtrant de gravier roulé. Le dispositif devra être suffisamment efficace pour permettre l'élimination le plus possible des éléments fins de la formation qui occupent les espaces entre les grains plus grossiers du massif filtrant. L'eau obtenu à la fin du développement devra être claire, exemple de particules fines ; le dépôt au fond d'une bouteille d'un litre centrifugée et décantée sera inférieur à un (01) millimètre.

Il est recommandé l'emploi de plusieurs procédés de développement (sur pompage, pistonnage, pneumatique, etc...) pour obtenir un meilleur résultat.

Le développement se fera à l'air lift double tube, par l'atelier de forage ou par une unité indépendante. Le débit obtenu de développement ne devra pas être inférieur de plus de 10% au débit obtenu en fin de foration. Le développement sera poursuivi jusqu'à obtention d'eau claire, sans particule sableuse ou argileuse. L'Entrepreneur devra contrôler la teneur en sable, par la méthode de la tâche de sable observée dans un seau de 10 litres et dont le diamètre ne devra pas excéder 1 cm en fin de développement. La durée moyenne du développement sera de 4 heures à 8 heures pour les forages.

Si les défauts d'exécution apparaissent lors de la réalisation d'un forage ou pendant le développement, la poursuite des opérations de développement au-delà de 4 heures sera à la charge de l'Entrepreneur et, si elles ne peuvent aboutir à l'obtention d'eau claire, l'ouvrage ne sera pas réceptionné.

Dans le cas d'un développement par une unité indépendante, le retour de l'atelier de forage, pour reprise partielle ou totale de l'ouvrage, reste à la charge de l'Entrepreneur, au même titre que les opérations de reprise. Le débit sera mesuré toutes les 15 minutes. Le niveau d'eau et la profondeur de l'ouvrage seront mesurés avant et après développement.

La précision exigée pour toutes les mesures (y compris lors des essais de pompage) sera de :

- 1% pour les débits,
- 1 cm pour les niveaux d'eau,
- 5 cm pour les mesures de profondeur.

Les essais de débit

Des essais de débit doivent être faits systématiquement avant la mise en exploitation des forages.

Les dispositifs de mesures devront comprendre :

- (i) Un équipement de pompage (pompe électrique immergée, groupe électrogène, etc...)
- (ii) Des appareils de mesure des débits
- (iii) Et des appareils de mesure des niveaux d'eau.

Les essais seront effectués par paliers successifs de pompage à débit constant, le niveau de stabilisation étant atteint à chaque palier. Les débits seront croissants d'un palier à l'autre.

Après un temps de repos, on effectuera un nouveau pompage de longue durée au débit constant plus élevé autorisé par les capacités du forage, après quoi la remontée sera observée jusqu'à la récupération du niveau initial.

Tous les essais seront effectués en présence de l'ingénieur de contrôle qui en assurera la supervision.

Les résultats des essais seront interprétés par le constructeur qui en déterminera les caractéristiques hydrauliques du forage à travers :

- (i) Le traçage de la courbe caractéristique

- (ii) La détermination du rendement du forage
- (iii) Et l'évaluation de la transmissivité de la nappe.

NB : Le forage sera considéré productif si son débit calculé est au moins égal à **02.00 mètre cube par heure.**

Dans le cas contraire, le forage sera considéré non productif et repris à la charge du constructeur.

Lors des essais, il sera également procédé aux prélèvements en vue d'évaluer la qualité de l'eau par des analyses physico – chimiques et bactériologiques, et l'évaluation de la turbidité de l'eau par la mesure de la tache de dépôt.

Analyse d'eau

Avant l'équipement du forage, le contractant effectuera sur le site les mesures suivantes : pH, conductivité, température. A la fin du développement, le contractant procédera à la désinfection du forage par injection d'hypochlorite de calcium (ou équivalent). A la fin de l'essai de débit, le contractant effectuera des prélèvements d'échantillons d'eau pour analyses physico-chimiques et bactériologiques qu'elle fera analyser dans des laboratoires agréés par le maître d'ouvrage.

Désinfection et pose de la pompe

Avant la pose de la pompe, il sera procédé à la désinfection du forage à l'aide d'une solution chlorée. Après la pose, l'Entrepreneur procèdera à la mesure expérimentale du débit de la pompe (*in situ*) installée. La méthode de mesure sera la plus simple possible (sceau avec chronomètre). Le résultat sera porté sur la fiche du rapport technique de fin des travaux. Dans tous les cas, le fournisseur devra donner les garanties de service après-vente.

III.3 - EXECUTION DE LA TETE DU FORAGE

La structure est composée d'un couvercle en tôle de 40/10^e doté d'un manchon de 32 mm. Ce couvercle repose sur un tube cylindrique en acier de 40/10^e également. Le tout est encastré dans un massif de béton dosé à 350kg.

III.4 - EXECUTION DE LA BORNE FONTAINE

La superstructure est composée d'une margelle basse, d'une dalle de couverture, d'une dalle de propreté, d'un système d'assainissement et d'une clôture.

La margelle basse

La margelle basse aura une hauteur de 20 cm et sera exécutée en deux couronnes de 15 cm d'épaisseur chacune séparées par un remblai de sable stabilisé de même hauteur.

Elle sera exécutée en béton armé (45kg d'acier par m³ de béton) dosé à 300kg de ciment par m³ de béton conformément aux plans.

La dalle de couverture

La dalle de couverture en forme circulaire qui recevra la colonne de robinet, sera exécutée au – dessus de la margelle basse et calée à la cote + 30cm au – dessus du sol. Elle aura un diamètre de 2 mètres et une épaisseur de 10cm et sera en béton armé (50kg d'acier par m³ de béton) dosé à 350kg par m³ de béton.

La dalle de propreté

La dalle de propreté en forme circulaire sera exécutée en escaliers conformément aux plans, et dotée d'une pente d'environ trois (3) pour cent lui permettant de drainer les eaux usées vers les rigoles qui la ceinturent. Les contremarches d'escaliers ne dépasseront pas 17cm de hauteur.

La dalle de propreté sera exécutée en béton armé (45kg d'acier par m³ de béton) dosé de 300kg de ciment par m³ de béton.

Forme sous les ouvrages

Le sol en dessous des ouvrages (margelle, dalles) sera consolidé par la pose d'une forme de sable stabilisé de 20cm d'épaisseur. Le sable stabilisé au ciment et légèrement mouillé, sera dosé à 75kg de ciment par m³ de sable et posée en 1 couche damée.

Le système d'assainissement

Le point d'eau sera doté d'un système d'assainissement comprenant un canal d'évacuation des eaux usées vers un puits perdu situé à 5 mètres de la clôture.

Le canal d'évacuation des eaux usées sera en béton armés et à ciel ouvert avec une pente minimale de dix (10) pour cent.

Le puits perdu ; enfoui dans le sol, sera constitué de buses préfabriquées et exécuté en deux étapes :

- Une colonne d'infiltration de 1m de hauteur en buses perforées reposant sur un matelas de gravier de 20 cm d'épaisseur.
- Une colonne de 50 cm en buses pleins ressortant du sol et muni d'un couvercle en béton de 10 cm d'épaisseur.

Les buses et le couvercle seront préfabriqués en béton armé dosé à 350kg par m³ de béton. Le couvercle circulaire du puits perdu sera composé de 2 éléments semi-circulaires.

La clôture :

De forme circulaire et d'une hauteur de 1,25 m, les murs de la clôture seront exécutés en agglomérés de ciment de 15 x 20 x 40cm, sur des fondations en agglomérés de ciment de 20 x 20 x 40cm bourrés.

Les fondations seront posées sur une couche de béton de propreté d'épaisseur 5 cm dosé à 150 kg par m³ de béton, reposant au fond des fouilles qui seront descendues à 70 cm dans le sol. Les agglomérés seront fabriqués au mortier de ciment dosé à 300 kg de ciment par m³ de mortier. La clôture sera solidifiée par deux (02) chaînages horizontaux (bas et haut) et six (6) chaînages verticaux. Les murs de la clôture recevront un enduit au mortier de ciment dosé à 300 kg par m³ de mortier et seront dotés de deux portillons métalliques. Le système de fermeture des 2 portillons sera composé de crochets soudés sur le cadre et le battant et devant recevoir le cadenas type vachette originale avec 3 clés. Les portillons métalliques recevront deux (02) couches de peinture antirouille et deux (02) couches de peinture à huile. Dans tous les cas, la superstructure sera exécutée conformément aux plans.

III.5 - EXECUTION DU CHATEAU DE 7.5 M3 ET SALLE DE COMMANDE

Le château d'eau est de type surélevé avec une cuve conçue en béton armé et de forme cylindrique. Le radier sous cuve sera à une hauteur de **6,00 m**. La tour sera posée sur un support en béton armé formé de quatre poteaux. Le réservoir sera en béton armé dosé à 450 kg/m³ et recevra à l'intérieur une couche d'enduit étanche réalisée avec du mortier dosé à 500 kg/m³ du ciment et du sable fin mélange à la sikalite (1 sachet de 1 kg pour 50 kg de ciment). Le tout sera recouvert d'une peinture alimentaire. Une échelle en inox est fixée à l'intérieur de la cuve. L'accès à la cuve se fera par une échelle à crinoline fixe d'accès en aluminium à partir du sol et jusqu'à la cuve.

La salle de commande sous le réservoir sera exécutée en maçonnerie d'agglos creux de 15 x 20 x 40 conformément aux plans et spécifications techniques.

La superstructure sera enduite sur les deux (02) faces par un mortier de ciment dosé à 300kg/m³ soigneusement taloché mélangé de sable 0/5 et exécutés en 3 couches et auront une épaisseur moyenne de 20 mm pour les enduits intérieurs et de 25 mm pour les enduits extérieurs. Elle sera fermée par une porte en bois massif de 90 x 210. La cabine sera couverte par une dalle en béton armée.

Exécution des fondations

• Béton de propreté

Un béton maigre dosé à 150 kg / m³ d'épaisseur de 5cm sera réglé sur les fonds de fouilles y compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre. Elle sera dressée, propre et exempte des traces de terres provenant des déblais.

• Semelles

En béton armé dosé à 350 kg/m³ de section : 1.00 x 1.00 m.

• Longrine

En béton de section (20x40cm) suivant indications des plans de fondation.

- Béton : dosé à 350 kg / m3.
- Aciers : épingle Ø6 tous les 20 cm + 4HA10 filants + 4 équerre HA10 aux angles.

• Murs de fondation

Les murs de fondation seront exécutés en agglomérés de ciment de (20 x 20 x 40) bourrés au béton ordinaire dosé à 200 kg/ m3 et hourdés au mortier ciment ordinaire.

• Amorces de poteaux

En béton armé de section suivant indication des plans de (20 x 30 cm) Béton : dosé à 350 kg/ m3 avec 350 litres de sable gros grain et 800 litres de granulats 5/15 et 15/25, comprenant boisage, coffrage, ferraillage par acier haute adhérence, pervibration et toutes bonnes sujétions pour l'exécution.

- Aciers : - cadres Ø6 tous les 20 cm et 4 HA10 pour poteaux (20 x 30)

- **Longrines (chainage bas)**

Mise en œuvre idem que le chapitre des poteaux. Les longrines seront coulées en deux temps afin de permettre l'encastrement du dallage. Une bonne vibration des ouvrages sera assurée et suivie par le contrôleur. Section de 20 X 20 avec 4 HA10, l'espacement doit être inférieur à 0,81 h (h=hauteur) et des étriers de HA6

Localisation : suivant plan béton armé

- **Dallage du sol**

Le sol recevra un dallage en béton armé de 8 cm d'épaisseur avec des aciers Ø8, et dont les mailles auront une section de 25x25cm. L'ensemble reposera sur un film polyane de 400 microns. Il sera recoupé en surface de 16 cm² maximum avec des joints combinés. Finition talochée. Elle sera incorporée au niveau des longrines.

Béton : dosé à 350 kg/ m³.

Maçonnerie élévation : (mise en œuvre)

- **Maçonnerie**

Les maçonneries seront réalisées en agglomérés creux ou pleins. Elles devront répondre aux prescriptions de la norme P 14 301 Les différentes épaisseurs sont indiquées par les cotations des plans et coupes.

Pour la fabrication des agglomérés, L'Entrepreneur devra strictement respecter les conditions suivantes. Dans le cas contraire, les agglomérés seront rejetés et remplacés par l'Entreprise.

- **Conditions de fabrication à respecter strictement**

- Le tamisage des granulats (sable) pour la séparation des matières végétales, du sable trop fin, de l'argile
- Fabrication sous un abri couvert de nattes ou de pailles. L'aire de fabrication devra être tenu propre et parfaitement plane
- Le mortier sera malaxé sur une aire de gâchage propre et suffisamment large.
- Le compactage du mortier dans le moule par piquetage et par secousses
- L'arrosage abondant des agglomérés pendant (15jours) et les cinq premiers jours de stockage. L'arrosage sera effectué au moins deux (2) fois par jour avant la mise en œuvre de manière à éviter la dissécation.
- la protection des agglomérés contre les effets du soleil par le stockage sous un abri
- Le mortier desséché ou qui commence à faire prise ne sera pas utilisé pour la fabrication des agglomérés.
- La fabrication des parpaings se fait sur le site du chantier. Seul le contrôleur, ou le sectoriel avec l'accord préalable du PNDP pourront donner un accord à l'entreprise afin que celle-ci puisse réaliser les parpaings dans un autre lieu dont le transport sera à sa charge
- Sur le chantier, les parpaings devront être réceptionné par le contrôleur et le sectoriel avant toute utilisation pour la maçonnerie

Les agglomérés ne seront utilisés qu'après quinze (15) jours au minimum après la fabrication. Dans le cas contraire, le maître d'œuvre le droit de démolir l'ouvrage et le faire reconstruire aux frais de l'entrepreneur.

Les agglomérés seront posés en quinconce de manière à éviter la superposition de 2 joints verticaux. Par ailleurs, les joints de mortier horizontaux et verticaux ne devront pas avoir plus 2 cm d'épaisseur.

Toutes les maçonneries seront hourdées au mortier de ciment dosé à 400 kg de ciment. Les poteaux et raidisseurs en béton armé seront coulés après montage des maçonneries de façon à assurer un harpage efficace. Les joints devront être parfaitement bousrés. L'entrepreneur doit selon les règles d'art et les conditions climatiques arrosé la maçonnerie pendant au moins deux semaines.

- **Murs en élévation**

Les murs porteurs seront en agglomérés de ciment creux 15 x 20 x 40 suivant les indications des plans. Ces agglomérés devront offrir une résistance à l'écrasement suffisante.

- **Poteaux**

En béton armé de section 20 x 30

- Béton : dosé à 350 kg/ m³.

- Cadres Ø6 et 4 HA10, tous les 20 Cm pour poteaux de section 20X30.

- **Linteaux**

En béton armé section 15 x 20 suivant épaisseur des murs.

- Béton : dosé à 350 kg/ m³.
- cadres Ø6 et 4 HA8 tous les 20 Cm une section 15X20
- Débords de 60cm de part et d'autres

- **Chaînage haut**

En béton armé de section 20 x 30

- Béton : dosé à 350 kg/ m³.
- Cadres Ø6 et 4 HA8 tous les 20 cm pour une section 20X30

- **Chape lissée**

Localisation: sol intérieur

D'une épaisseur de 5 cm, elle sera exécutée en enduit de ciment de 2cm d'épaisseur en mortier de ciment dosé à 400 kg/m³. Une légère pente d'au moins 0,5% devra être imposée vers les portes.

Finition lissage à la barbotine de ciment avec bouchardage.

La mise en œuvre de la chape n'interviendra qu'au cours des travaux de finition. La chape sera mise en œuvre en deux couches comprenant la chape d'égalisation et la couche de finition. Après la réalisation, la chape devra être maintenue humide pendant trois jours pour être protégée contre le retrait. Elle ne sera chargée qu'après sept jours.

- **Enduit**

L'Entrepreneur exécutera tous les enduits intérieurs et extérieurs tels que définis ci-dessous. Il devra s'assurer avant de commencer les travaux d'enduits que :

Les travaux d'enduits comprennent:

- la préparation des supports : le support doit avoir une surface nette, propre et exempte d'impureté telle que la poussière, d'huile etc. Il devra être rugueux pour permettre un accrochage et une adhérence parfaite avec l'enduit. Le support sera au préalable humidifié à refus à plusieurs reprises et à un quart d'heure d'intervalle. Dans le cas où le support présenterait des inégalités ne permettant pas la mise en œuvre de l'enduit, il sera procédé au redressement en surcharge ou renformis si celles-ci ne dépassent pas 0,03 à 0,05 m.

L'exécution des couches constitutives des enduits :

Sur toutes les parties maçonneries, il sera exécuté un enduit de ciment de 1 cm d'épaisseur en mortier de ciment dosé à 400 kg/m³.

- Accrochage (1,5 Cm) : gobetis avec mortier de gros sable.
- Finition (1Cm) : avec mortier de sable fin taloché.

Peinture

Consistance des travaux

Les travaux ne seront entrepris qu'après nettoyage, dépoussiérage, ponçage, brossage, époussetage et enlèvement des clous des supports. Les trous sur la maçonnerie doivent être bouchés et la surface du subjectile devra être plane, lissée et ne présente aucune aspérité. Les supports seront débarrassés des poussières des projections de ciment, tâches de graisse etc...

Avant tout démarrage des travaux de peinture, l'entrepreneur est tenu de procéder à la réception par l'Ingénieur des surfaces préparées à peindre.

Un échantillonnage de chaque peinture sera exécuté sur une surface de 1m² pour permettre au maître d'ouvrage de juger avant la réalisation des travaux.

- **Impression**

Murs : après nettoyage de la surface qui reçoit la couche et réceptionnée par l'ingénieur, l'impression de la peinture diluée à 10% doit être faite.

- **Finition**

Murs :

- Plafonds et sur murs intérieurs, du PANTEX 800 ou type équivalent en 2 couches.

- Murs extérieurs PANTEX 1300 types équivalent en 2 couches
- Soubassement et plinthe en peinture à huile en 2 couches

Menuiseries bois et métallique :

- Les menuiseries enduites de la peinture antirouille devront être nettoyée des toutes les impuretés ainsi que des dépôts du mortier ou de barbotine avant l'application de la peinture ;
- Peinture à huile en 2 couches.

N.B : L'Entreprise tiendra compte des erreurs ou omission qui résulteraient de l'exploitation des différents documents constitutifs du marché.

L'entreprise doit tenir compte des effets de la rouille sur les pointes du plafond au contact de l'humidité du PANTEX 800, il faut y remédier en utilisant du mastic.

Equipements du château

Les équipements du château d'eau :

- Une **conduite de refoulement** en galva de 32 mm pour le transport de l'eau du forage jusqu'au réservoir du château d'eau ;
- Une **conduite de distribution** en galva de 40 mm munie d'une crêpine à sa partie supérieure et d'une crêpine pour le filtrage de l'eau distribuée aux consommateurs ;
- Un **trop plein** en galva avec trompette d'entrée quittant le château d'eau et servant à signaler le remplissage du château ;
- Une **cheminée d'aération** coudée en 3" soudée sur le toit du château et protégée par une grille contre les insectes ;
- Une **vidange** raccordée à la conduite du trop-plein sous le radier de la cuve et qui mène vers un puits d'infiltration. Une conduite de vidange placée au ras de la dalle de fond de cuve qui servira au nettoyage des parois de la cuve et à la vidange de la cuve;
- Un **compteur** d'eau à brides sur la conduite de distribution ;
- Un **flotteur** ;
- Deux **échelles métalliques** d'accès intérieur fixé sur le fond de la cuve permettant de monter ou de descendre pour diverses interventions.
- Bac de préparation de la solution chlorée en PVC de diamètre 80 et de hauteur 70 cm
- Pompe doseuse du chlore

III.6- POSE DES PLAQUES PHOTOVOLTAÏQUES

L'alimentation de la pompe en énergie solaire sera constituée d'un ensemble de plaques photovoltaïques et d'un tableau de commande tel que défini dans le présent CCTP. L'installation des plaques se fera en deux étapes :

1^{ère} étape : Fourniture et installation du support

Le support des plaques doit être fabriqué en cornières de 50mm. L'assemblage peut être par soudure ou par boulons pourvu que le transport sur le site et la manutention soient facile. Après sa fabrication, le support doit être enduit d'antirouille puis d'une peinture noire. Il doit être prévu le dispositif de fixation des plaques sur le support. Il faut prévoir des scellements sur les pattes du support. Les pattes doivent être encastrées dans des semelles en béton. Les semelles auront pour dimensions 30cm x 30cm x 70cm. La profondeur des fouilles doit être de 50cm.

2^e étape : Installation des plaques :

Les plaques photovoltaïques seront rigides, de haute performance (poly /mono cristallins), doivent être de fabrication conforme aux normes I509001 : 2000 et seront livrées sur les sites avec un certificat de conformité du fabricant. La fixation des plaques doit se faire en tenant compte d'une inclinaison de 15° orientée plein sud.

Très important : lors de la mise en place du système Photovoltaïque (PV), la fixation des modules sur les supports se fera d'une façon solide pour décourager le vandalisme et le vol. et le système sera protégé par une clôture grillagée.

III.8.2 : ROBINETTERIE

Robinets et colliers de branchements

Les robinets de branchement en tranchée sont surmontés d'un tube allongé et d'une bouche à clé. Dans le cas de conduites flexibles, l'immobilisation des robinets de branchement est nécessaire pour éviter, lors de leur manœuvre, les efforts de torsion.

Les colliers de prise en charge sont à lunette ou à bossage en acier, en PVC suivant la qualité du tuyau. Les colliers de prises doivent être munis de leurs boulons d'assemblage et des joints d'étanchéité ; ils doivent être protégés contre la corrosion. Les colliers avec robinets d'arrêt seront équipés de pièces de raccord correspondant à la nature de la conduite de branchement.

Compteur

Chaque borne fontaine doit être équipée d'un compteur DN20 qui n'occasionnera pas de pertes de charges supérieures à 1,5 m pour un débit de 3 m³/h.

Réducteurs de pression

Un réducteur de pression sera placé au niveau des bornes fontaines avant chaque compteur, après le té de branchement sur la canalisation principale, dans les cas de bornes fontaines situées en trop forte pression (environ 20% des cas).

III.10 MISE EN SERVICE

A la fin des travaux, tout le système devra être mis en état de fonctionnement

**PROCES VERBAL
D'IMPLANTATION DE FORAGE / BUDGET FEICOM 2025 ET SUIVANTS**

Entreprise Adjudicataire : _____

Date : _____

Localité : _____

Aux lieux et date ci-dessus indiqués, il a été procédé aux études géophysiques sur trois différents sites, devant aboutir à l'implantation d'un forage dans le cadre des projets PIP 2016.

	Altitude	Longitude	Latitude	Remarques
Site N°1				
Site N°2				
Site N°3				
Site N°4				

Ont participé aux travaux, en marquant leur accord par rapport aux sites retenus :

- Les représentants de la communauté bénéficiaire ;
- L'entreprise chargée des études géophysiques ;
- L'Ingénieur de Contrôle.

A _____ les jours, mois et an que dessus

Les représentants de la communauté bénéficiaire : _____
l'Entreprise chargée des études géophysiques : _____
L'Ingénieur de Contrôle _____

Pièce N°6 : CADRE DES SOUS- DETAILS DES PRIX UNITAIRES

CADRE DES SOUS DETAILS DES PRIX UNITAIRES					
Poste:					
N°	Prix	Rendement journalier :	Quantité total :	Unité :	Durée d'activité :
I.	Désignation	Unité	Quantité	PU	PT
	TOTAL I				
II.	Désignation	Unité	Quantité	PU	PT
	TOTAL II				
III.	Désignation	Unité	Quantité	PU	PT
	TOTAL III				
IV	DEBOURSE SEC (total coût direct) = I+II+III				
V	FRAIS GENERAUX DE CHANTIER	=IV x %			
VI	FRAIS GENERAUX DE SIEGE	=IV x %			
VII	COUT DE REVIENT	=IV+V+VI			
VIII	BENEFICE ET RISQUE	=VII x %			
IX	PRIX TOTAL DE VENTE HORS TVA	=VII+VIII			
X	PRIX UNITAIRE DE VENTE HORS TVA	=IX/ Quantité			

Pièce N°7 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

A/ UN (01) BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE TYPE-FEICOM

REF	DESIGNATIONS	U	PU en chiffres	PU en lettres
LOT 100 INSTALLATION DU CHANTIER ET TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1	Amenés et replis du matériel	ff		
2	Etudes(projet d'exécution, plans de recollement)	Ens		
3	Installation du chantier	ff		
4	Implantation de l'ouvrage	ff		
LOT 200 TERRASSEMENT				
1	Nivellement de la plateforme	m ²		
2	Fouilles en puits pour semelles isolées	m ³		
3	Fouilles en rigoles pour murs de fondation	m ³		
4	Remblai compacté au droit des fondations et sous dallage avec de bonne terre d'emprunt	m ³		
LOT 300 TRAVAUX DE BETON ET BETON ARME				
FONDATION				
1	Béton de propreté dosé à 150kg/m ³	m ³		
2	BA dosé à 350kg/m ³ pour semelles isolées	m ³		
3	BA pour amorce poteaux dosé à 350kg/m ³	m ³		
4	BA dosé à 350kg/m ³ pour massif de fondation de rampe d'accès handicapé	m ³		
5	BA pour longrine dosé à 350kg/m ³	m ³		
7	BA pour dallage dosé à 250kg/m ³ (ep=15cm) y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m ²		
SUPERSTRUCTURE				
8	Poteaux BA dosé à 350kg/m ³	m ³		
9	Chainage et lintaux BA dosé à 350kg/m ³	m ³		
10	Escalier et rampe d'accès handicapé BA dosé à 350kg/m ³	m ³		
11	tableau mural	m ²		
LOT 400 TRAVAUX DE MACONNERIES				
FONDATION				
1	Maçonneries en agglo de 20x20x40 bourrés pour mur de soubassement et assise devant les fenêtres	m ²		
2	Enduit hydrofuge sur mur en fondation en parpaings bourrés de 20cm (2 faces)	m ²		
REZ DE CHAUSSEE				
3	Maçonneries en agglo de 15x20x40 pour mur et pour saillies des murs au préau	m ²		
4	Claustre	m ²		
5	Enduit au mortier de ciment	m ²		
LOT 500 ETANCHEITE ET ISOLATION				
1	Gouttière EP en PVC y compris fixations et tte sujexion	ml		

2	descentes EP en PVC de 125y/c fixations	ml		
LOT 600 CHARPENTE ET COUVERTURE ET FAUX PLAFOND				
1	Bois de charpente assemblés pour fermes y/c ttes sujétions de pose	m3		
2	Bois de charpente assemblés pour pannes y/c ttes sujétions de pose	m3		
3	Fourniture et pose d'une couverture en bacs autoportants en acier galvanisé pré laqué épaisseur 7/10è, type MP 42.333/3 S, de la société METAL PROFIL ou similaire, y compris tous les accessoires de montage et de pose (tôle faitière, tôle de noue tôles de rive solin, etc.) y compris toutes sujetions d'évacuation des eaux pluviales des toitures y/c ttes sujétions de pose (tôle de rive, faitière, noue ,,,)	m²		
4	Plafonds en contre plaqués de 4mm y/c ttes sujétions de pose	m²		
5	grille métallique de protection de la toiture	m²		
LOT 700 REVETEMENTS DURS				
1	chape lisse	m²		
LOT 800 ELECTRICITE				
1	Disjoncteur modulaire 4P 16A	U		
2	F+P interrupteur simple allumage	U		
3	F+P prise	U		
4	F+P reglette 1,20 avec tube fluo	U		
5	Disjoncteur modulaire 1P+N 16A	U		
6	Armoire électrique et accessoire de raccordement	U		
7	Câble 1,5mm² H07V-U 1000 (100m)	Rlx		
8	Câble 2,5mm² H07V-U 1000 (100m)	Rlx		
15	Gaine isolante annelée (100m)	Rlx		
16	Câble cuivre nu 25mm²	U		
17	F+P piquet de terre et accessoire de raccordement	U		
18	Barrette de coupure terre	U		
19	Boite de connexion plexoétanche	U		
LOT 1000 MENUISERIE BOIS, METALLIQUE, ALU ET VITRERIE				
1	F et P Porte métallique de 90/220 y/c ttes sujétions de pose	U		
2	F et P Fenêtres métallique a chassi fixe de 80/200 y/c ttes sujétions de pose	m²		
LOT 1000 PEINTURE				
1	applique de peinture glycéroptalique type pantex 1300 sur tout l'ouvrage en deux couches	m²		
2	Fourniture et application peinture intérieure sur plafond (pantex 800)	m²		

LOT 1100 VRD ET MISE EN ŒUVRE DU CAHIER CHARGES ENVIRONNEMENTALES				
1	Evacuation vulvathène (caniveaux bétonnés rectangulaires 40X30X40) autour du bâtiment y/c ttes sujétions	ml		
2	Béton armé pour dallage autour du bâtiment (revers d'eau)	m2		

B/ UN (01) BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS

N°	DESIGNATIONS	UNITE	PU en chiffres	PU en lettres
LOT 100	TRAVAUX PREPARATOIRES - ETUDES			
101	Etudes (projet d'exécution, plan de recollement)	FF		
102	Débroussaillage du site	m ²		
LOT 200	TERRASSEMENTS			
201	Nivellement de la plate-forme	m ²		
202	Fouilles en rigoles et en puits	m ³		
203	Creusage de la fosse (2mx2,5mx6m de profondeur)	m ³		
204	Remblais de terre au droit des fouilles	m ³		
LOT 300	FONDATIONS			
301	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m ³	m ³		
302	Agglos de 20x20x40 bourrés	m ²		
303	Béton armé pour semelles, poteaux et chaînages dosé à 350 Kg/m ³	m ³		
304	Dalle en béton armé sur toute la surface, épaisseur de 10cm dosé à 250 Kg/m ³	m ²		
LOT 400	MACONNERIES-ELEVATIONS			
401	Agglos creux de 15x20x40	m ²		
402	Agglos creux de 10x20x40	m ²		
403	Enduit au mortier de ciment	m ²		
404	Béton armé pour poteaux, chaînages et poutres dosé à 350 Kg/m ³	m ³		
405	Chape lissée dosée à 350Kg/m ³ ép. 4cm	m ²		
406	Claustres	m ²		
LOT 500	CHARPENTE-COUVERTURE			
501	Pannes (8x8) et lattes (4x8) de rive pignon en bois dur traité au xylamon	m ³		
502	Planches de rive	ml		
503	Tôle bac alu de 5/10è	m ²		
504	Tôles lisses sur bords extérieurs	ml		
LOT 600	MENUISERIE BOIS			
601	Portes en bois dur de 70x210 cm fixées sur cadre en bois	U		
LOT 700	PLOMBERIE SANITAIRE			

701	Fourniture et pose de conduite de ventilation en PVC pression diamètre 100 y compris toutes sujétions d'aération	U		
702	Fourniture et pose de WC turque	U		
LOT 800	PEINTURE			
801	Murs extérieurs en Pantex 1300 ou similaires	m ²		
802	Murs intérieurs en Pantex 800 ou similaires	m ²		
803	Peinture sur menuiserie bois	m ²		
LOT 900	VRD			
901	Caniveaux en agglos bourrés	ml		
902	Dallage des alentours du bâtiment en béton armé épaisseur 8 cm	m ²		

C/ FORAGE SOLAIRE AVEC REVERSOIR EN BETON ARME DE 7,5M³

N°	DESIGNATION	Unité	PU en chiffres	PU en lettres
100	ETUDES HYDROGEOLOGIQUES/ INSTALLATION DE CHANTIER/IMPLANTATTION DU FORAGE			
101	Sondage électrique et études hydrogéologiques	FF		
102	Installation de chantier	FF		
103	Projet d'exécution	FF		
104	Amené et repli du matériel	FF		
105	Implantation de L'ouvrage	FF		
103	Plan de recollement	FF		
200	CONSTRUCTION D'UN FORAGE (80m de profondeur)			
201	FORATION			
201,1	Foration au rotary en terrains sédimentaires en Ø 9" 7/8 ou 12" 1/4	ml		
201,2	Pose et arrachage tubages provisoires en acier ou PVC pleins de 175-195mm	ml		
201,3	Foration du socle au marteau fond de trou(MFT) en 6"1/2 à 6"3/4	ml		
202	EQUIPEMENT-DEVELOPPEMENT-POMPAGE			
202,1	Fourniture et pose de PVC pleins de Ø 112/125mm de 10 bars de pression	u		
202,2	Fourniture et pose de PVC crépinés de Ø 112/125mm de 10 bars de pression	u		
202,3	Fourniture et mise en place d'un massif filtrant de gravier de rivière calibré 1-3 mm	ml		
202,4	Fourniture et mise en place d'un bouchon d'argile	u		
202,5	Remblayage en tout venant	ml		
202,6	Cimentation de la tête de forage de 5m de profondeur	ml		
202,7	Nettoyage et développement à l'air lift	u		
202,8	Essai de pompage longue durée de type C.I.E.H	u		
202,9	Traitement et Désinfection	FF		

202,10	Analyses physico-chimiques et bactériologiques de l'eau	FF		
202,11	Aménagement de la tête de forage en agglos de 20x20x40 de 1mx1mx1m recouvert d'une dalle de 6cm d'épaisseur	FF		
300	FOURNITURE ET POSE MOYEN D'EXHAURE DU FORAGE			
301	Fourniture et pose d'une pompe immergée solaire de marque GRUNDFOS SQF2.5-2 ou similaire et d'un coffret GRUNDFOS de commande électrique automatisé avec entrée flotteur CU200, Interrupteur IO 100- IO-101, un manotètre y compris sonde et toutes sujétions de pose	u		
302	fourniture et pose d'un manomètre	u		
303	F et P de clapet anti retour à la sortie du forage	u		
304	Fourniture et pose des canalisations d'exhaure en PEHD diamètre 40mm PN10 avec accessoires de raccordements (corde de sécurité, collier de sécurité, gaines, raccord inter-tuyau) y compris toutes sujétions de pose	ml		
305	Fourniture et pose de filtre à eau à trois bonbonnes y compris toutes sujétions de pose	FF		
306	F et P accessoires de raccordement et de plomberie (tés, coudes, manchons, résine de connexion..) y compris toutes sujétions	Ens		
400	CONSTRUCTION DE BORNE FONTAINE			
401	Construction de bornes fontaines en béton armé dosé à 350kg/m3 y compris aire de puisage de 2x2,4m ²	u		
402	Aménagement de 4 robinets de puisage 20/27 avec mannette laiton pour borne fontaine	u		
403	F et P compteur volumétrique + jeux d'accessoires de raccordement	u		
404	Construction d'un regard de 50x50x50 en béton armé dosé à 350kg/m3 de 6cm d'épaisseur pour débitmètre	FF		
405	Construction d'un puits perdu en parpaings bourrés pour la réception des eaux de ruissèlement de diam 1m et profondeur de 2m couvert d'une dalle en béton armé dosé à 350kg/m3 de 5cm d'épaisseur	FF		
406	Réalisation du caniveau d'assainissement des eaux de ruissèlement de 40x40 en béton armé dosé à 350kg/m3	ml		
407	Fourniture et pose des canalisations PEHD PN10 D32 y compris accessoires de raccordement au réservoir	ml		
500	ALIMENTATION DES POMPES EN ENERGIE SOLAIRE			
501	Fourniture et pose des panneaux solaires monocristallin (tension nominale: 24Volts) de 250 Wc sur la toiture dalle y/c support en acier, câblage, chemins câble accessoires de raccordement etc.	u		

502	Fourniture et pose de gaines annellées de 25mm pour les câbles	ml		
503	Fourniture et pose câble ecoflex FG7 (O), NEXXAN OU EUROCABLES de 3*2,5mm ² ou 4*4mm ² pour panneaux solaires y compris toutes sujctions de pose	ml		
504	Fourniture et pose de câble ecoflex FG7 (O), NEXXAN OU EUROCABLES 2x2,5mm ² pour sonde/flooteur	ml		
505	Fourniture et pose du grillage avertisseur	ml		
600	CONSTRUCTION D'UN CHÂTEAU DE 7,5m3			
601	Fouilles en puit et en rigole	m ³		
602	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m ³		
603	Agglos bourrés de 20x20x40 pour soubassement	m ³		
604	Béton dosé à 350kg/m3 pour les semelles, amorce de poteaux et longrine	m ³		
605	Béton dosé à 350kg/m3 pour poteaux, poutres	m ³		
606	Béton dosé à 350kg/m3 pour réservoir y/c étanchéité	m ³		
607	Béton dosé à 350kg/m3 pour dalle pleine sur le local technique y compris produit d'étanchéité	m ³		
608	Crépiage des parois extérieures d'un mortier dosé à 400km/m3 y compris toutes sujctions de mise en œuvre	m ²		
609	Application de la barbotine sur les parois intérieures y compris toutes sujctions de mise en œuvre	m ²		
610	Elévations du local technique en agglos de 15	m ²		
611	Clastra en mortier vibré pour ouverture du local technique	m ²		
612	Crépiage des murs intérieures, extérieures et dalle du local technique d'un mortier dosé à 400km/m3 y compris toutes sujctions de mise en œuvre	m ²		
613	Fourniture et application d'une bicouche de peinture PANTEX 1300 type ROSSIGNOL sur parois intérieure et extérieures du local technique	m ²		
614	Dallage dosé à 350kg/m3 (ép=8cm) pour le sol du local technique et les alentour de 1m de large	m ²		
615	Fourniture et pose d'une porte métallique de 6mm d'épaisseur de 90x220	u		
616	Fourniture et pose des carreaux en faïences 20*30 sur bornes fontaines y compris toutes sujctions de pose	m ²		
617	Peinture glycero sur les ouvrages métalliques	FF		
618	F et P échelle amovible de visite en inox	u		
700	PERIMETRE DE SECURITE DU FORAGE ET LOCAL TECHNIQUE 16 ml			
701	Fouilles en puit et en rigole	m ³		
702	Fondation en agglos bourrés de 20x20x40	m ²		
705	BA dosé à 350kg/m3 pour longrine	m ³		
703	Fourniture et pose grillage de protection H:1,5m	ml		

704	Fourniture et pose tuyau en acier de 50mm	ml		
706	Fourniture et pose d'un portillon métallique	u		
707	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m ³		
708	Dallage de l'enceinte de la clôture en béton dosé à 250kg/m3	m ²		
709	Béton armé dosé à 350kg/m3 pour poteaux de murêt et longrines y compris toutes sujétions	m ³		
710	Enduit à la tirolienne dosé à 400kg/m3 sur les parois des poteaux	m ²		
800	PRESTATIONS DIVERSES			
801	Fourniture d'une caisse à outils pour les premiers secours (1 brouette, une pelle, une machette, un rateau, 4 paires de gangs, les outils de démontage de la pompe, des pièces de rechanges...)	u		
802	Formation de deux (02) artisans réparateurs et des responsables du Comités de Gestion des points d'eau, à la gestion et la maintenance y compris toutes sujétions.	Séance		
803	F + P Plaque de labélisation des ouvrages 40x60	FF		

Pièce N°8 : CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF(DQE)

A/ UN (01) BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE PLANS-TYPE FEICOM

REF	DESIGNATIONS	U	QTES	P U	P T	
LOT 100 INSTALLATION DU CHANTIER ET TRAVAUX PRELIMINAIRES						
1	Amenés et replis du matériel	ff	1			
2	Etudes(projet d'exécution, plans de recollement)	Ens	1			
3	Installation du chantier	ff	1			
4	Implantation de l'ouvrage		1			
TOTAL LOT 100						
LOT 200 TERRASSEMENT						
1	Nivellement de la plateforme	m ²	214			
2	Fouilles en puits pour semelles isolées	m ³	23,96			
3	Fouilles en rigoles pour murs de fondation	m ³	30,08			
4	Remblai compacté au droit des fondations et sous dallage avec de bonne terre d'emprunt	m ³	28,99			
TOTAL LOT 200						
LOT 300 TRAVAUX DE BETON ET BETON ARME						
FONDATION						
1	Béton de propreté dosé à 150kg/m ³	m ³	1,5			
2	BA dosé à 350kg/m ³ pour semelles isolées	m ³	4,19			
3	BA pour amorce poteaux dosé à 350kg/m ³	m ³	0,58			
4	BA dosé à 350kg/m ³ pour massif de fondation de rampe d'accès handicapé	m ³	1,5			
5	BA pour longrine dosé à 350kg/m ³	m ³	6			
7	BA pour dallage dosé à 250kg/m ³ (ep=15cm) y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m ²	214			
SUPERSTRUCTURE						
8	Poteaux BA dosé à 350kg/m ³	m ³	2,09			
9	Chainage et lintaux BA dosé à 350kg/m ³	m ³	5,4			
10	Escalier et rampe d'accès handicapé BA dosé à 350kg/m ³	m ³	3,6			
11	tableau mural	m ²	2			
TOTAL LOT 300						
LOT 400 TRAVAUX DE MACONNERIES						
FONDATION						
1	Maçonneries en agglo de 20x20x40 bourrés pour mur de soubassement et assise devant les fenêtres	m ²	56,4			
2	Enduit hydrofuge sur mur en fondation en parpaings bourrés de 20cm (2 faces)	m ²	112,81			
REZ DE CHAUSSEE						

3	Maçonneries en agglo de 15x20x40 pour mur et pour saillies des murs au préau	m ²	182,09		
4	Claustre	m ²	4		
5	Enduit au mortier de ciment	m ²	364,188		

TOTAL LOT 400					
LOT 500 ETANCHEITE ET ISOLATION					
1	Gouttière EP en PVC y compris fixations et tte sujexion	ml	40,92		
2	descentes EP en PVC de 125y/c fixations	ml	16		
TOTAL LOT 500					
LOT 600 CHARPENTE ET COUVERTURE ET FAUX PLAFOND					
1	Bois de charpente assemblés pour fermes y/c ttes sujétions de pose	m3	2,49		
2	Bois de charpente assemblés pour pannes y/c ttes sujétions de pose	m3	1,73		
3	Fourniture et pose d'une couverture en bacs autoportants en acier galvanisé pré laqué épaisseur 7/10è, type MP 42.333/3 S, de la société METAL PROFIL ou similaire, y compris tous les accessoires de montage et de pose (tôle faîtière, tôle de noue tôles de rive solin, etc.) y compris toutes sujétions d'évacuation des eaux pluviales des toitures y/c ttes sujétions de pose (tôle de rive, faîtière, noue ,,,)	m ²	303,5		
4	Plafonds en contre plaqués de 4mm y/c ttes sujétions de pose	m ²	138		
5	grille métallique de protection de la toiture	m ²	55,26		
TOTAL LOT 600					
LOT 700 REVETEMENTS DURS					
1	chape lisse	m ²	214		
TOTAL LOT 700					
LOT 800 ELECTRICITE					
1	Disjoncteur modulaire 4P 16A	U	1		
2	F+P interrupteur simple allumage	U	6		
3	F+P prise	U	8		
4	F+P reglette 1,20 avec tube fluo	U	10		
5	Disjoncteur modulaire 1P+N 16A	U	2		
6	Armoire électrique et accessoire de raccordement	U	1		
7	Câble 1,5mm ² H07V-U 1000 (100m)	Rlx	2		
8	Câble 2,5mm ² H07V-U 1000 (100m)	Rlx	2		
15	Gaine isolante annelée (100m)	Rlx	1		
16	Câble cuivre nu 25mm ²	U	20		
17	F+P piquet de terre et accessoire de raccordement	U	1		

18	Barrette de coupure terre	U	1		
19	Boite de connexion plexoétanche	U	1		
TOTAL LOT 800					
LOT 900 MENUISERIE BOIS, METALLIQUE, ALU ET VITRERIE					
1	F et P Porte métallique de 90/220 y/c ttes sujétions de pose	U	4		
2	F et P Fenêtres métallique a chassi fixe de 80/200 y/c ttes sujétions de pose	m ²	28,16		
TOTAL LOT 900					
LOT 1000 PEINTURE					
1	applique de peinture glycéroptalique type pantex 1300 sur tout l'ouvrage en deux couches	m ²	368,2		
2	Fourniture et application peinture intérieure sur plafond (pantex 800)	m ²	138		
TOTAL LOT 1000					
	LOT 1100 VRD ET MISE EN ŒUVRE DU CAHIER CHARGES ENVIRONNEMENTALES				
1	Evacuation vulvathène (caniveaux bétonnés rectangulaires 40X30X40) autour du bâtiment y/c ttes sujétions	ml	40		
2	Béton armé pour dallage autour du bâtiment (revers d'eau)	m ²	19		
TOTAL LOT 1100					
TOTAL GENERAL HORS TAXES					

B/ UN (01) BLOC LATRINE A SIX (06) COMPARTIMENTS

N°	DESIGNATIONS	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
LOT 100	TRAVAUX PREPARATOIRES - ETUDES				
101	Etudes (projet d'exécution, plan de recollement)	FF	1,00		
102	Débroussaillage du site	m ²	185,00		
	SOUS-TOTAL 100				
LOT 200	TERRASSEMENTS				
201	Nivellement de la plate-forme	m ²	185,00		
202	Fouilles en rigoles et en puits	m ³	5,00		
203	Creusement de la fosse (2mx2,5mx6m de profondeur)	m ³	30,00		
204	Remblais de terre au droit des fouilles	m ³	6,00		
	SOUS-TOTAL 200				
LOT 300	FONDATIONS				
301	Béton de propreté dosé à 150 Kg/m ³	m ³	0,50		
302	Agglos de 20x20x40 bourrés	m ²	9,00		
303	Béton armé pour semelles, poteaux et chaînages dosé à 350 Kg/m ³	m ³	1,00		
304	Dalle en béton armé sur toute la surface, épaisseur de 10cm dosé à 250 Kg/m ³	m ²	10,00		
	SOUS-TOTAL 300				
LOT 400	MACONNERIES-ELEVATIONS				
401	Agglos creux de 15x20x40	m ²	38,00		
402	Agglos creux de 10x20x40	m ²	15,00		
403	Enduit au mortier de ciment	m ²	126,00		
404	Béton armé pour poteaux, chaînages et poutres dosé à 350 Kg/m ³	m ³	1,00		
405	Chape lissée dosée à 350Kg/m ³ ép. 4cm	m ²	10,00		
406	Claustres	m ²	0,75		
	SOUS-TOTAL 400				
LOT 500	CHARPENTE-COUVERTURE				
501	Pannes (8x8) et lattes (4x8) de rive pignon en bois dur traité au xylamon	m ³	0,50		
502	Planches de rive	ml	14,00		
503	Tôle bac alu de 5/10è	m ²	24,00		
504	Tôles lisses sur bords extérieurs	ml	8,40		
	SOUS TOTAL 500				
LOT 600	MENUISERIE BOIS				

601	Portes en bois dur de 70x210 cm fixées sur cadre en bois	U	6,00		
	SOUS-TOTAL 600				
LOT 700	PLOMBERIE SANITAIRE				
701	Fourniture et pose de conduite de ventilation en PVC pression diamètre 100 y compris toutes sujétions d'aération	U	2,00		
702	Fourniture et pose de WC turque	U	6,00		
	SOUS-TOTAL 700				
LOT 800	PEINTURE				
801	Murs extérieurs en Pantex 1300 ou similaires	m ²	48,00		
802	Murs intérieurs en Pantex 800 ou similaires	m ²	78,00		
803	Peinture sur menuiserie bois	m ²	22,00		
	SOUS-TOTAL 800				
LOT 900	VRD				
901	Caniveaux en agglos bourrés	ml	23,00		
902	Dallage des alentours du bâtiment en béton armé épaisseur 8 cm	m ²	9,00		
	SOUS-TOTAL 900				
A	TOTAL GENERAL HORS TAXES				

C/ FORAGE SOLAIRE AVEC REVERSOIR EN BETON ARME DE 7,5M³

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE					
N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Total
100	ETUDES HYDROGEOLOGIQUES/ INSTALLATION DE CHANTIER/IMPLANTATTION DU FORAGE				
101	Sondage électrique et études hydrogéologiques	FF	1		
102	Installation de chantier	FF	1		
103	Projet d'exécution	FF	1		
104	Amené et repli du matériel	FF	1		
105	Implantation de L'ouvrage	FF	1		
106	Plan de recollement	FF	1		
	Sous Total Lot 100				
200	CONSTRUCTION D'UN FORAGE (100 m de profondeur)				
201	FORATION				
201,1	Foration au rotary en terrains sédimentaires en Φ 9" 7/8 ou 12" 1/4	ml	50		
201,2	Pose et arrachage tubages provisoires en acier ou PVC pleins de 175-195mm	ml	50		
201,3	Foration du socle au marteau fond de trou(MFT) en 6"1/2 à 6"3/4	ml	50		
	Sous total 201				
202	EQUIPEMENT-DEVELOPPEMENT-POMPAGE				
202,1	Fourniture et pose de PVC pleins de Φ 112/125mm de 10 bars de pression	u	20		
202,2	Fourniture et pose de PVC crépinés de Φ 112/125mm de 10 bars de pression	u	7		
202,3	Fourniture et mise en place d'un massif filtrant de gravier de rivière calibré 1-3 mm	ml	30		
202,4	Fourniture et mise en place d'un bouchon d'argile	u	1		
202,5	Remblayage en tout venant	ml	45		
202,6	Cimentation de la tête de forage de 5m de profondeur	ml	5		
202,7	Nettoyage et développement à l'air lift	u	1		
202,8	Essai de pompage longue durée de type C.I.E.H	u	1		
202,9	Traitement et Désinfection	FF	1		
202,10	Analyses physico-chimiques et bactériologiques de l'eau	ens	2		

202,11	Aménagement de la tête de forage en agglos de 20x20x40 de 1mx1mx1m recouvert d'une dalle de 6cm d'épaisseur	FF	1		
	Sous total 202				
	Sous Total Lot 200				
300	FOURNITURE ET POSE MOYEN D'EXHAURE DU FORAGE				
301	Fourniture et pose d'une pompe immergée solaire de marque GRUNDFOS SQF2.5-2 ou similaire et d'un coffret GRUNDFOS de commande électrique automatisé avec entrée flotteur CU200, Interrupteur IO 100- IO-101, un manotètre y compris sonde et toutes sujétions de pose	u	1		
302	fourniture et pose d'un manomètre en INOX d'au moins 10 bars	u	1		
303	F et P de clapet anti retour à la sortie du forage anti-retour pour conduite à l'entrée du forage	u	1		
304	Fouilles en rigole pour canalisation d'adduction y compris remblai des terres	m ³	1		
305	Fourniture et pose de tuyaux PEHD PN 10 f 75 mm avec accessoires de raccordements (corde de sécurité, collier de sécurité, gaines, raccord inter-tuyau) y compris toutes sujétions de pose	ml	90		
306	Fourniture et pose de filtre à eau à trois bonbonnes y compris toutes sujétions de pose	FF	1		
307	F et P accessoires de raccordement et de plomberie (tés, coudes, manchons, résine de connexion..) y compris toutes sujétions	Ens	1		
	Sous Total Lot 300				
400	RESEAU DE DISTRIBUTION				
401	Fouilles en rigole pour réseau de distribution et canalisations	m ³	1		
402	Fourniture et pose des canalisations PEHD PN10 D32 y compris accessoires de raccordement (réservoir_bornes fontaines)	ml	20		
403	Construction de borne fontaine en béton armé dosé à 350kg/m ³ y compris aire de puisage de 2x2,4m ² et hauteur de 1m	u	1		
404	Aménagement de 4 robinets de puisage 20/27 avec mannette laiton pour borne fontaine	u	4		
405	F et P compteur volumétrique + jeux d'accessoires de raccordement	u	1		

406	Construction d'un regard de 50x50x50 en béton armé dosé à 350kg/m3 de 6cm d'épaisseur pour débitmètre	u	1		
407	Construction d'un puits perdu en parpaings bourrés pour la réception des eaux de ruissèlement de diam 1m et profondeur de 2m couvert d'une dalle en béton armé dosé à 350kg/m3de 5cm d'épaisseur	ens	1		
408	Réalisation du caniveau d'assainissement des eaux de ruissèlement de 40x40 en béton armé dosé à 350kg/m3	ml	5		
Sous total lot 400					
500	ALIMENTATION DES POMPES EN ENERGIE SOLAIRE				
501	Fourniture et pose des panneaux solaires monocristallin (tension nominale: 24Volts) de 300 Wc sur la toiture dalle y/c support en acier, câblage, chemins câble accessoires de raccordement etc.	u	6		
502	Fourniture et pose de gaines annellées de 25mm pour les câbles	ml	160		
503	Fourniture et pose câble ecoflex FG7 (O), NEXXAN OU EUROCABLES de 3*2,5mm ² ou 4*4mm ² pour panneaux solaires y compris toutes sujections de pose	ml	40		
504	Fourniture et pose de câble ecoflex FG7 (O), NEXXAN OU EUROCABLES 2x2,5mm ² pour sonde/flotteur	ml	40		
505	Fourniture et pose du grillage avertisseur	ml	20		
Sous Total Lot 15					
600	CONSTRUCTION D'UN CHÂTEAU DE 7,5m³				
601	Fouilles en puit et en rigole	m ³	6,5		
602	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m ³	0,5		
603	Agglos bourrés de 20x20x40 pour soubassement	m ²	4		
604	Béton dosé à 350kg/m3 pour les semelles, amorce de poteaux et longrine	m ³	1,35		
605	Béton dosé à 350kg/m3 pour poteaux, poutres	m ³	5,6		
606	Béton dosé à 450kg/m3 pour réservoir y/c étanchéité	m ³	3,5		
607	Crépiillage des parois extérieures d'un mortier dosé à 400kg/m3 y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m ²	64		

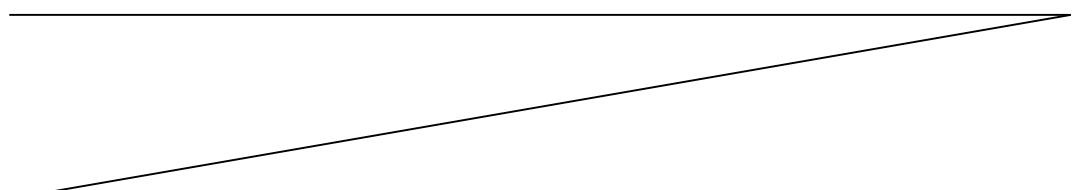
608	Application de la barbotine sur les parois intérieures y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m ²	20		
609	Fourniture et application d'une bicouche de peinture alimentaire pour parois intérieures du réservoir y compris toutes sujétions	m ²	20		
610	Elévations du local technique en agglos de 15	m ²	24		
611	Clastra en mortier vibré pour ouverture du local technique	m ²	1		
612	Béton dosé à 350kg/m3 pour dalle pleine sur le local technique y compris produit d'étanchéité	m ³	0,8		
613	Crépissage des murs intérieures et dalle du local technique d'un mortier dosé à 400km/m3 y compris toutes sujétions de mise en œuvre	m ²	24		
614	Fourniture et application d'une bicouche de peinture PANTEX 1300 type ROSSIGNOL sur parois intérieure et extérieures du local technique, sur parois extérieurs du réservoir et des éléments porteurs	m ²	106		
615	Dallage dosé à 350kg/m3 (ép=8cm) pour le sol du local technique et les alentours de 1m de large	m ²	16		
616	Fourniture et pose d'une porte métallique double face de 90x220	u	1		
617	Fourniture et pose des carreaux en faïences 20*30 sur bornes fontaines y compris toutes sujétions de pose	m ²	8		
618	Peinture glycero sur les ouvrages métalliques	FF	1		
619	F et P échelle amovible de visite en inox	u	1		
620	F et P échelle d'un flotteur à l'entrée du réservoir	u	1		
Sous Total Lot 600					
700	PRESTATIONS DIVERSES				
701	Fourniture d'une caisse à outils pour les premiers secours (1 brouette, une pelle, une machette, un rateau, 4 paires de gangs, les outils de démontage de la pompe, des pièces de rechanges...)	u	1		
702	Formation de deux (02) artisans réparateurs et des responsables du Comités de Gestion des points d'eau, à la gestion et la maintenance y compris toutes sujétions.	séance	2		
703	F + P Plaque de labélisation des ouvrages 40x60	FF	1		
	Sous Total Lot 700				

800	VOLET ENVIRONNEMENTAL				
801					
	Sous Total Lot 800				
A	MONTANT POUR UN FORAGE SOLAIRE				
B	MONTANT POUR DIX FORAGES SOLAIRES				
C	TVA (19,25% B)				
D	AIR (2,2% B ou 5,5% B)				
E	MONTANT TTC (B+C)				
F	MONTANT NET A PAYER				

RECAPITULATIF		
A	Montant HT d'un (01) bloc de 02 salles de classe	
B	Montant HT d'un (01) bloc latrine à 06 compartiments	
C	Montant HT de deux (02) blocs latrines à 06 compartiments (2xC)	
D	Montant HT d'un (01) forage solaire	
E	Montant HT de deux (02) forages solaires (2xE)	
F	Montant HT du projet (B+D+F)	
G	TVA (19,25%.G)	
H	AIR (2,2%.G ou 5,5% G)	
I	NET A MANDATER (G-I)	
J	MONTANT TTC (G+H)	

Arrêter le présent à somme TTC de (_____) francs Cfa

NB : L'essai géophysique est obligatoire pour chaque forage et sera fait en présence de l'Ingénieur du marché



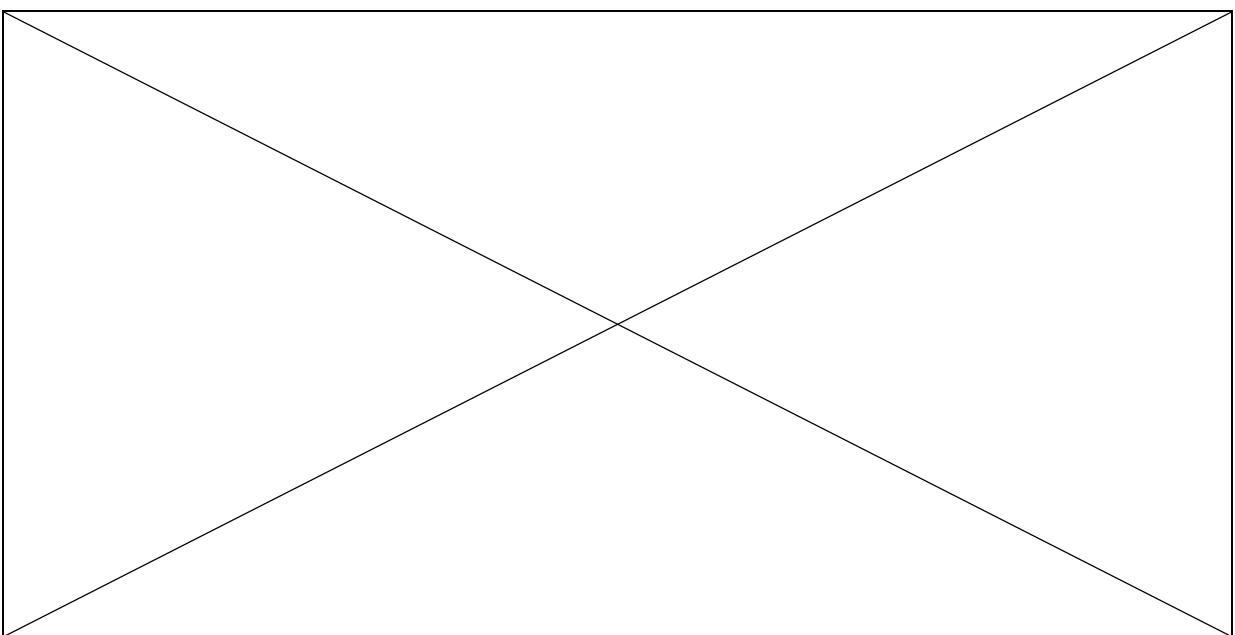
**Pièce N°9 : MODELE DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE
SOUMISSION**

ANNEXE 1 : LISTE DU MATERIEL SPECIFIQUE AFFECTE AU CHANTIER

Petits matériels et outillage (préciser en cas de location)	Gros matériels et engins (préciser en cas de location)	Pièce justificative fournie

N.B. Les informations contenues dans ce formulaire doivent être appuyées par les documents probants (facture d'achat, contrat de location etc.)

Cachet et signature de l'Entrepreneur



ANNEXE 2 : EXPERIENCE DANS LE DOMAINE CONCERNE PAR L'APPEL D'OFFRES

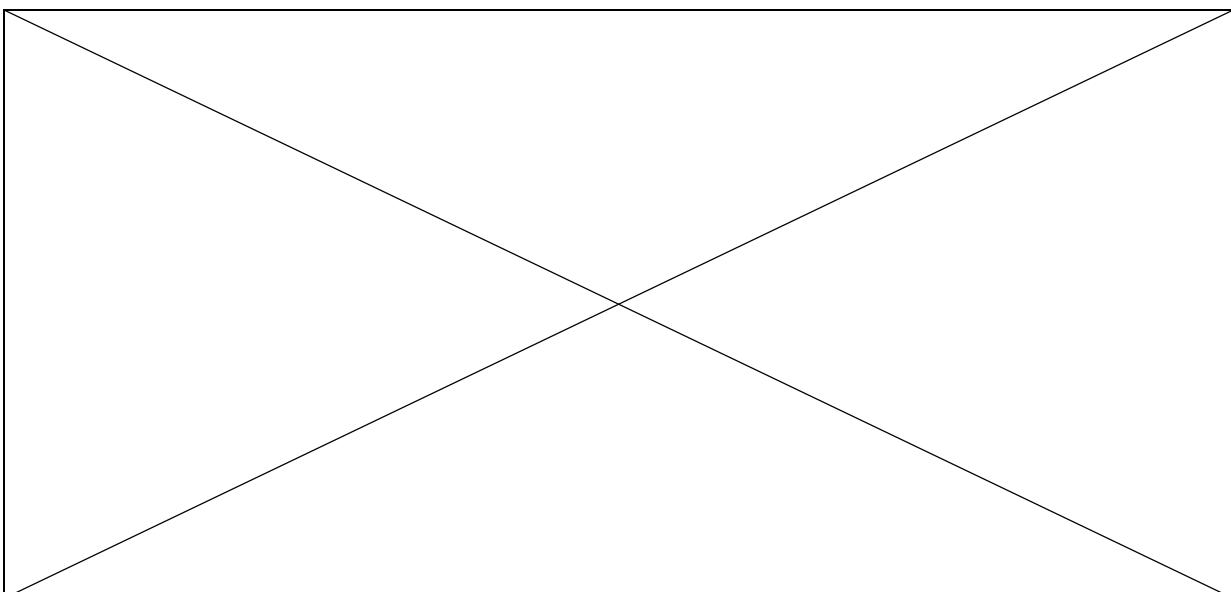
Clients Adresses physiques		Description des travaux effectués	Valeur
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
TOTAL			

N.B. Les informations contenues dans ce parapheur doivent être appuyées par des documents probants

- Photocopies des certificats ou P.V de réception
 - Photocopies des bons de commande
 - Photocopies de la première et de la dernière page du contrat

Date-----

Cachet et signature de l'entrepreneur



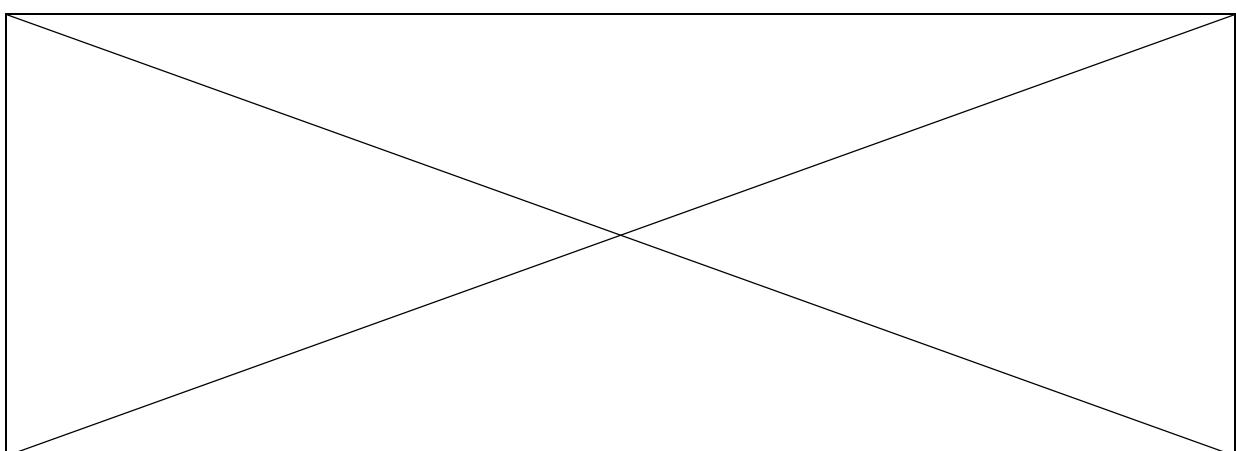
ANNEXE 3 : LISTE DU PERSONNEL TECHNIQUE AFFECTE A CE CHANTIER

Noms et prénoms	Fonctions	Qualifications	Expérience professionnelle

N.B. Les informations contenues dans ce formulaire doivent être appuyées par des documents probants.

- photocopie des certificats de travail
- photocopie des Diplômes

Cachet et signature de l' Entrepreneur



ANNEXE 4 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné [indiquer le nom et la qualité du signataire]

représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽¹⁾ dont le siège social est à inscrite au registre du commerce de sous le n°

-Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres N°008/AONO/C-NSEM/SG/CIPM/2023 du 12 AOUT 2022 relatif à la réalisation des TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, TROIS (03) FORAGES SOLAIRES ET TROIS (03) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.

- Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer,

- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres.

- Me soumets et m'engage à exécuter les travaux conformément au Dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, les quels prix font ressortir le montant de l'offre à

- [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et
à francs CFA Toutes Taxes Comprises.[en chiffres et en lettres]

- M'engage à exécuter les travaux dans un délai de..... mois

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Dans le cas où je me trouverais moins disant sur plus de deux lots, je souhaite que les marchés me soient attribués selon l'ordre ci-après⁽²⁾ :

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de
en qualité de
dûment autorisé à signer les soumissions
pour et au nom de⁽³⁾

⁽¹⁾Supprimer la mention inutile

⁽²⁾Cas de soumissions pour plus de deux lots

⁽³⁾Annexer la lettre de pouvoirs

ANNEXE 5 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur le Maire de la Commune de NSEM « l'Autorité Contractante »

Attendu que l'Entrepriseci-dessous désignée «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du pour l'Appel d'Offres National Ouvert **N°008/AONO/C-NSEM/SG/CIPM/2023 du 12 AOUT 2023** relatif à la réalisation des TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, TROIS (03) FORAGES SOLAIRES ET TROIS (03) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, «l'offre», et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous..... [nom et adresse de la banque], représentée par[noms des signataires],ci-dessous désignée «la banque», déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité:

- Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenue de justifier sa demande, étant entendu toute fois que dans sa demande, l'Autorité Contractante notera que le montant qu'elle réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'elle spécifiera quelle(s)condition(s) a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais .Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque
à , le
[signature de la banque]*

ANNEXE 6 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque:

Référence de la Caution: N°

Adressée au Maire de la Commune de NSEM, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendue..... [nom et adresse de l'entrepreneur], ci-dessous désigné « le Co-contractant », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à effectuer la réalisation des TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE

DANS LA COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Co-contractant remettra au Maître d’Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à 3% du montant du marché, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Co-contractant ce cautionnement,

Nous,..... [nom et adresse de banque], représentée par..... [noms des signataires],

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit(08) semaines ,sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Co-contractant n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de..... [enchiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Co-contractant, parle Maître d’Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai d'un (01) mois à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque à , le
[signature de la banque]*

ANNEXE 7 : MODELE DE CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE

Banque : référence, adresse

Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de : [*le titulaire*], au profit de

Maître d'Ouvrage

[*Adresse du Maître d'Ouvrage*]

(« *le bénéficiaire* »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que [*le titulaire*] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché du relatif [*indiquer l'objet des prestations, les références de l'appel d'offres et le lot, éventuellement*], de la somme totale maximum correspondant à l'avance ($\leq 20\%$)du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° , payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit :..... francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de [*le titulaire*] ouverts auprès de la banque sous le n°

La présente garantie viendra à expiration le au plus tard.

D'éventuelles demandes de paiement doivent nous parvenir jusqu'à cette date par lettre recommandée ou par message télé communiqué chiffré.

Vous nous rendrez la présente garantie après son expiration ou après l'avoir utilisée à concurrence du montant total

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque à
....., le

[*signature de la banque*]

ANNEXE 8 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné (e) _____

Nationalité : _____

Domiciliée à _____ B.P _____ Tél : _____

Fonction _____

En vertu de mes pouvoirs de _____ de la société _____ et après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° _____ / AONO/C-NSEM/SG/CIPM/2023 du _____ relatif à la réalisation des TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, TROIS (03) FORAGES SOLAIRES ET TROIS (03) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.

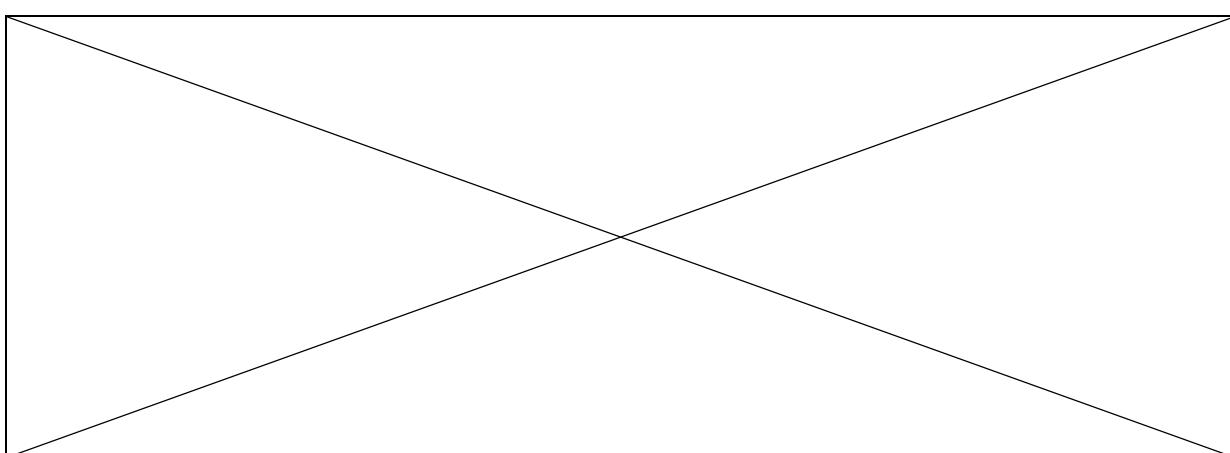
Déclare par la présente l'intention de soumissionner pour cet appel d'offres.

Signature du représentant habilité:

Nom et titre du signataire:

Nom du Candidat:

Adresse:



ANNEXE 9 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque:.....

Référence de la Caution: N°

Adressée au Maire de la Commune de NSEM

ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que*[nom et adresse de l'entrepreneur]*,

ci-dessous désigné «le Co-contractant», s'est engagé, en exécution du marché, à effectuer la réalisation des TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, TROIS (03) FORAGES SOLAIRES ET TROIS (03) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à 10% du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Co-contractant cette caution,

Nous,..... *[nom et adresse de banque]*, représentée par
.....*[noms des signataires]*, et ci-dessous désignée «la banque»,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d’Ouvrage, au nom du Cocontractant, pour un montant maximum de.....*[en chiffres et en lettres]*, correspondant à [pourcentage à préciser] du montant du marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Co-contractant n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à 10% du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incomitant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente(30) jours à compter de la date de réception définitive des prestations, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le.....*[signature de la banque]*

ANNEXE 10 : MODELE DE DECLARATION D'EXCLUSIVITE ET DE DISPONIBILITE

Je soussigné....., déclare marquer mon accord sur une participation exclusive avec le soumissionnaire.....[nom et adresse du Co-contractant] à la procédure d'Appel d'Offres N° _____ / AONO/C-NSEM/SG/CIPM/2023 du _____ relatif la réalisation des TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, TROIS (03) FORAGES SOLAIRES ET TROIS (03) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.

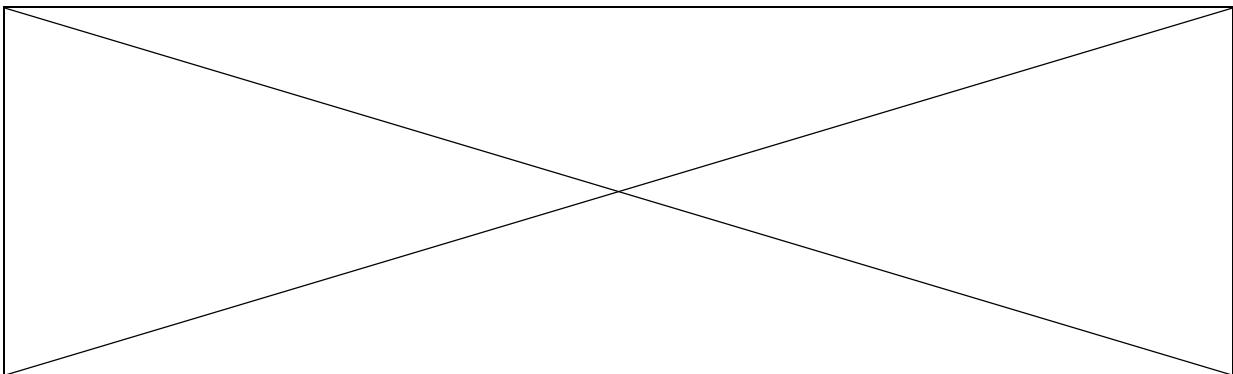
Je déclare par ailleurs pouvoir et vouloir travailler durant la ou les période(s) prévue(s) dans la fonction correspondant au descriptif figurant dans mon CV dans l'éventualité où la présente offre serait retenue à savoir :

du	Au

Par la présente déclaration, je suis conscient du fait que je ne suis pas autorisé à poser ma candidature auprès de tout autre soumissionnaire remettant une offre dans le cadre de la présente procédure. Je suis pleinement conscient du fait qu'en agissant de la sorte je serais exclu de la présente procédure d'Appel d'Offres, que les offres peuvent être rejetées et que je peux également être exclu de toute autre procédure d'Appel d'Offres et de contrats financés par le FEICOM.

Par ailleurs, dans l'éventualité où la présente offre serait retenue, je suis pleinement conscient du fait qu'en cas d'indisponibilité à la date de commencement prévue de mes travaux pour des raisons autres que de maladie ou de force majeure, je peux être exclu de toute autre procédure d'Appel d'Offres et/ou de marché financée par le FEICOM et que la notification de l'attribution du marché aux soumissionnaires peut être déclarée nulle et non avenue.

Nom	
Signature	
Date	



ANNEXE 11 : MODELE D'ATTESTION DE SURFACE FINANCIERE

Nous soussignés [NOM ET ADRESSE COMPLETE DE LA BANQUE]

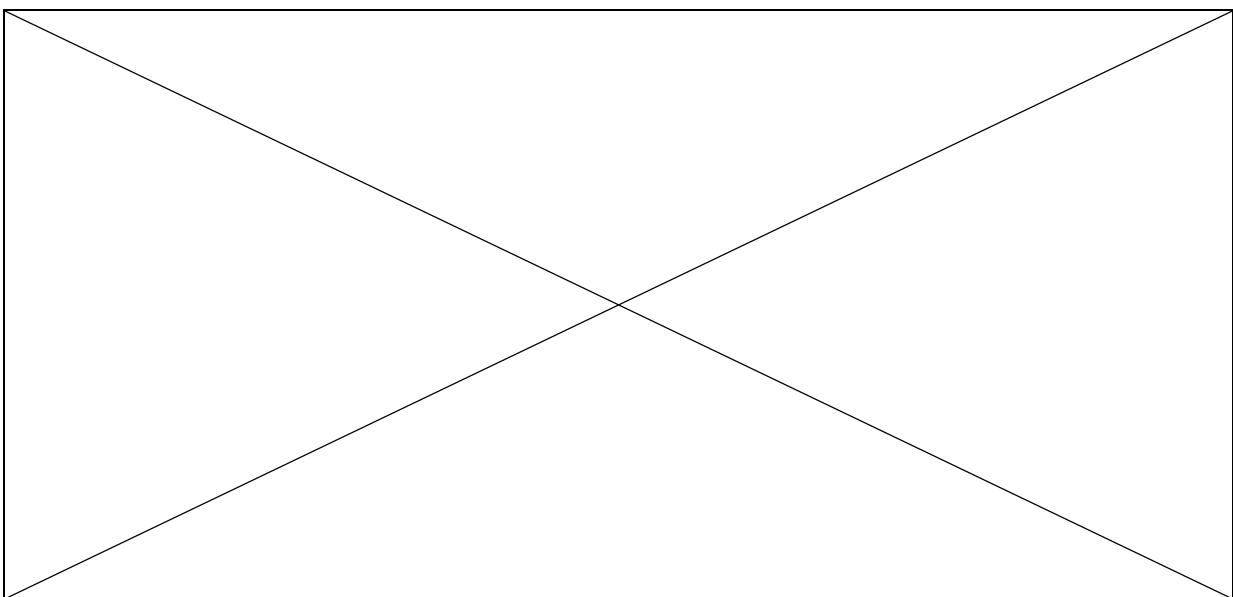
Attestons que :

[NOM ET ADRESSE COMPLETE DU SOUMISSIONNAIRE], titulaire du compte [NUMERO DU COMPTE] ouvert dans nos livres, dispose des ressources suffisantes (ou peut facilement avoir accès au crédit) pour financer des contrats à concurrence de [MONTANT DE LA SURFACE FINANCIERE].

En foi de quoi cette attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Lieu], le [Date].

Le Directeur de [NOM DE LA BANQUE]



ANNEXE 12 : MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR DE LA VISITE DES SITES

Je, soussigné[Prénoms, noms et qualité au sein de l'entreprise] représentant la société, l'entreprise ou le groupement..... [raison sociale, forme juridique et siège de la société], dont le siège social est à, déclare m'être rendu sur les sites bénéficiaires des interventions du Programme Conjoint

Cette descente sur le terrain rentre dans le cadre de la visite des lieux prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° _____ / AONO/C-NSEM/SG/CIPM/2023 relatif à la réalisation des TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, TROIS (03) FORAGES SOLAIRES ET TROIS (03) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.

Je déclare par ailleurs :

- avoir pris connaissance des lieux et de l'ensemble des contraintes liées à la réalisation des travaux sur les différents sites visités ;
- établir mes prix unitaires en tenant compte des difficultés locales pour l'exécution des travaux et ne pouvoir en aucun cas réclamer au Maître d'Ouvrage de majorations ou de plus-values.

En foi de quoi, la présente déclaration est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

Signature de

en qualité de

dûment autorisé à signer pour et au nom
de..... .[Nom de l'entreprise]

N.B : Toute déclaration de visite de sites non signée du prestataire sera considérée comme absente.

ANNEXE 14 : MODELE DE MARCHE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

COMMUNE DE NSEM

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MBAM-ET-INOUBOU DIVISION

NSEM COUNCIL

MARCHE N° _____ /M/C-NSEM/SG/CIPM/2023 du _____

Passé après Appel d'Offres National **Ouvert N° _____ / AONO/C-NSEM/SG/CIPM/2023** relatif la réalisation des travaux de construction de quatre (04) blocs de deux (02) salles de classe, trois (03) blocs latrines à six (06) compartiments et trois (03) forages solaires dans la Commune de NSEM DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.

MAITRE D'OUVRAGE: MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

TITULAIRE DU MARCHE : _____

BP : _____,

TEL : _____ Fax : _____

N° R.C : _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n°: _____

OBJET : REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE, TROIS (03) FORAGES SOLAIRES ET TROIS (03) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS DANS LA COMMUNE DE NSEM DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

LIEUX D'EXECUTION : [Préciser le nom du ou des établissements]

MONTANT EN FCFA :

TOTAL TTC	_____
TOTAL HTVA	_____
T.V.A. (19,25% HTVA)	_____
I.R. (2,2% ou 5,5% HTVA)	_____
Net à payer	_____

DELAI D'EXECUTION : Six (06) mois

Financement : BUDGET FEICOM EXERCICE 2023

SOUSCRIT,
SIGNÉ,
NOTIFIÉ,
ENREGISTRÉ,

LE _____
LE _____
LE _____
LE _____

ENTRE :

L'Etat du Cameroun représenté par le Maire de la Commune de NSEM

Ci-après dénommé

« L'Autorité Contractante »,

D'UNE PART,

ET la Société _____

B.P. _____ Tél. _____ Fax _____

N° R.C : _____

N° Contribuable : _____

Représentée par _____, Directeur Général, ci-après dénommé

"LE CO-CONTRACTANT",

D'AUTRE PART.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP)

Titre III : Devis Descriptif des Travaux (DDT)

Titre IV : Bordereau des prix Unitaire (BPU)

Titre V : Détail quantitatif et estimatif (DQE)

PAGE N° _____ ET DERNIERE

MARCHE N° _____ /M/ C-NSEM/SG/CIPM/2023 du _____

PASSÉ APRÈS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/ AONO/C-NSEM/SG/CIPM/2023 RELATIF À LA
REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE
CLASSE, TROIS (03) FORAGES SOLAIRES ET TROIS (03) BLOCS LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS
DANS LA COMMUNE DE NSEM DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

TITULAIRE :

MONTANT DU MARCHE :

LIEU D'EXECUTION : [Préciser le nom du ou des établissements]

DELAIS D'EXECUTION : Six (06) mois

Lu et accepté par le Co-contractant

NSEM, le

. Signé par l'Autorité Contractante,

NSEM, le

Enregistrement

REPUBLIQUE DU CAMEROUN	REPUBLIC OF CAMEROON
*****	*****
Paix-Travail-Patrie	Peace-Work-Fatherland
*****	*****
RÉGION DU CENTRE	CENTRE REGION
*****	*****
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA	MBAM-ET-INOUBOU DIVISION
*****	*****
COMMUNE DE NSEM	NSEM COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

FINANCEMENT : FEICOM EXERCICE 2023

Pièce N°10 : GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

N°CRITERE	CRITÈRES D'ÉVALUATION (LOTS 1)	OUI	NON
I- Références de l'Entreprise			
1	Montant cumulé de l'ensemble des contrats de marchés publics au cours des cinq (05) dernières années, supérieur ou égal à 100 000 000 FCFA ; joindre copie première page, page de signature et procès-verbaux de réceptions.		
2	Montant cumulé de l'ensemble des contrats de construction de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années, supérieur ou égal à 25 000 000 FCFA ; joindre copie première page, page de signature et procès-verbaux de réceptions.		
II- Personnel			
	Conducteur des Travaux Désignation par le soumissionnaire d'un Conducteur des Travaux, Ingénieur de Génie Civil ou Génie Rural (Bac+3) ou équivalent justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en bâtiment; ou Technicien Supérieur du Génie Civil ou du Génie Rural (Bac+2), justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans en bâtiment; avec CV signé, copie légalisée du diplôme d'Ingénieur et déclaration d'exclusivité et de disponibilité.		
2.1	Copie légalisée du diplôme		
2.2	Attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil ou à l'Ordre National des Ingénieurs de génie Rural		
2.3	Expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en bâtiment pour l'ingénieur ou cinq (05) ans pour le technicien supérieur.		
2.4	CV signé et daté		
2.5	Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée		
	Chef chantier Présentation par le soumissionnaire d'un (01) Chef de chantier, Technicien Supérieur de Génie Civil (TSGC) ou du Génie Rural ou un technicien du génie Civil (TGC) ou du Génie Rural ou équivalent, justifiant d'au moins cinq (05) ans d'expérience avec CV signés, copies légalisées des diplômes de Technicien Supérieur et déclarations d'exclusivité et de disponibilité.		
2.6	Copie légalisée du diplôme		
2.7	Expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans en bâtiment pour le TSGC ou cinq (05) ans pour le TGC		
2.8	CV signé et daté		
2.9	Déclaration d'exclusivité et de disponibilité remplie, signée et datée		
III- Matériel de l'Entreprise avec justificatifs			
3.1	Camion benne 10 roues		
3.2	Un véhicule de liaison		
3.3	Une bétonnière de chantier		
3.4	Un vibreur de chantier		
3.5	Une dame sauteuse de chantier		
3.6	Petits matériels de chantiers		
IV- Surface financière			
4.1	Attestation d'une surface financière d'au moins cinquante millions (50 000 000) Francs CFA, délivrée par un établissement bancaire de première catégorie agréée par le Ministre des Finances.		
V- Visite de site, organisation, méthodologie, et planning d'exécution des prestations			
5.1	Présence de la déclaration sur l'honneur de la visite des sites		
5.2	Présence d'un rapport de visite des sites		

5.3	Prise en compte de la protection de l'environnement, mesures d'hygiène et de sécurité dans le chantier		
54	Existence d'une coordination du chantier (organigramme de chantier)		
5.5	Planning conforme au délai proposé		
TOTAL			SUR 23

N.B : Seuls les soumissionnaires répondant au moins à 19 sous-critères seront retenus pour la suite de la qualification.

GRILLE D'EVALUATION (LOT 2)			
N°	DESIGNATION DU CRITERE	VALEURS	
		OUI	NON
I	PRESENTATION GENERALE (02 points)		
01	Reliure, sommaire, intercalaire de couleur		
02	pièces lisible et présentées dans l'ordre demandé dans le DAO		
II	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE (06 points)		
	2-1 Référence similaires en hydraulique (03 points)		
03	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 03		
04	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 02		
05	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 01		
	2-2 Référence spécifique dans le domaine des forages (03 points)		
06	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 03		
07	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 02		
08	Nombre des projets exécuté dans les trois dernières années ≥ 01		
III	MOYENS HUMAINS (09 points)		
09	Conducteur des travaux	Copie certifiée du diplôme d'Ingénieur des Travaux de Génie Rural au moins	
10		Attestation d'inscription à l'Ordre des Ingénieurs de Génie Rural	
11		Curriculum vitae daté et signé signée et datée.	
12		Attestation de disponibilité signée et datée.	
13		Expérience de trois (03) ans au moins	
14	Chef de chantier	Copie certifiée du diplôme de Technicien du Génie Rural au moins	
15		Curriculum vitae daté et signé	
16		Attestation disponibilité signée et datée.	
17		Expérience de cinq (05) ans au moins.	
IV	MOYENS MATERIELS (05 points)		
18	Véhicule de liaison pick-up 4x4 ou station wago		
19	Foreuse en propre ou en location capable de forer à plus de 140 m		
20	Groupe électrogène en propre ou en location		
21	Compresseur		
22	Petits matériels (pompe à boue, kit d'analyse, etc)		

V	MMÉTHODOLOGIE D'EXÉCUTION, PLANNING, (03 POINTS)		
23	Aattestation Visite des lieux sur l'honneur signée et datée + Rapport technique visite des lieux et photos + plan de localisation		
24	Prise en compte de l'impact socio environnemental + Planning d'exécution		
25	Méthodologie d'exécution + origine des matériaux		
V	CAPACITE FINANCIERE (01 CRITERE)		
26	Attestation de surface financières \geq cinquante (50) millions		
	TOTAL	/26	/26

N.B : Seuls les soumissionnaires répondant au moins à 21 sous-critères seront retenus pour la suite de la qualification.

Pièce N°11 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

**LA LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET HABILITEES A EMETTRE DES
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2022.**

Il s'agit de :

A. BANQUES

1. Afriland First Bank (FIRST BANK) BP 11834 Yaoundé;
2. BANGE BANK CAMEROUN;
3. Banque Atlantique du Cameroun (BACM) BP 2933 Douala ;
4. Banque Camerounaise des petites et moyennes Entreprises (BC-PME) BP 12002 Yaoundé ;
- 5- Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) BP 600 Douala ;
- 6- Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) BP 1925 Douala ;
- 7- Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun) BP 4593 Douala;
- 8- CITI Bank Cameroun (CITI Group) BP 4571 Douala;
- 9- Commercial Bank –Cameroun (CBC) BP 4004 Douala;
- 10-CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE
- 11-Ecobank Cameroun (ECOBANK) BP 582 Douala ;
- 12-National Financial Crédit Bank (NFC-Bank) BP 6578 Yaoundé ;
- 13-Société Commercial de Banques –Cameroun (SCB Cameroun) BP 300 Douala ;
- 14-Société Générale de Banque au Cameroun (SGC) BP 1784 Douala ;
- 15-Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) BP 1784 Douala;
- 16-Union Bank of Cameroon (UBC) BP 15569 Douala;
- 17-Union Bank for Africa (UBA) BP 2088 Douala;
- 18- La Régionale Bank, BP : 30 145 Yaoundé, Tél : (+237) 222 22 02 39;

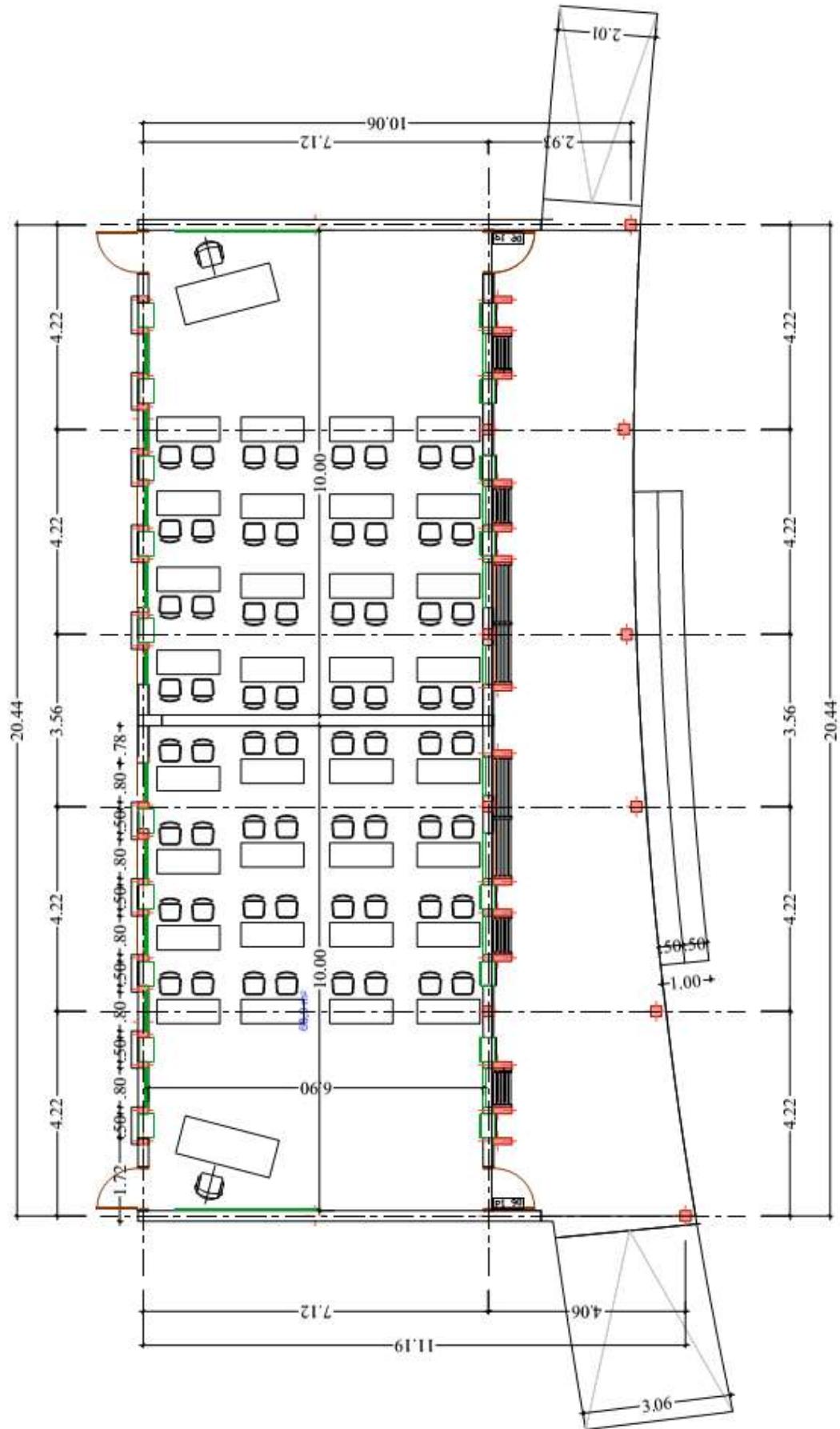
II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 1- Activa Assurances BP 12970 Douala ;
- 2- AREA Assurances SA BP 1531 Douala ;
- 3- Atlantique Assurances SA BP 2933 Douala ;
- 4- Beneficial General Insurance SA BP 2328 Douala;
- 5- Chanas assurances SA BP 109 Douala ;
- 6- CPA SA BP 54 Douala;
- 7- NSIA Assurances SA BP 2759 Douala;
- 8- PRO-ASSUR SA BP 5963 Douala;
- 9- Prudential Beneficial General Insurance, BP : 2328 DOUALA ;
- 10- ROYAL ONYX INSURANCE CIE BP :12230 DOUALA ;
- 11- SAAR SA BP 1011 Douala;
- 12- SANLAM Assurances SA BP 12125 Douala;
- 13- Zenithe Insurance SA BP 1540 Douala;
- 14- Saham Assurances S.A., B.P. 11315 Douala

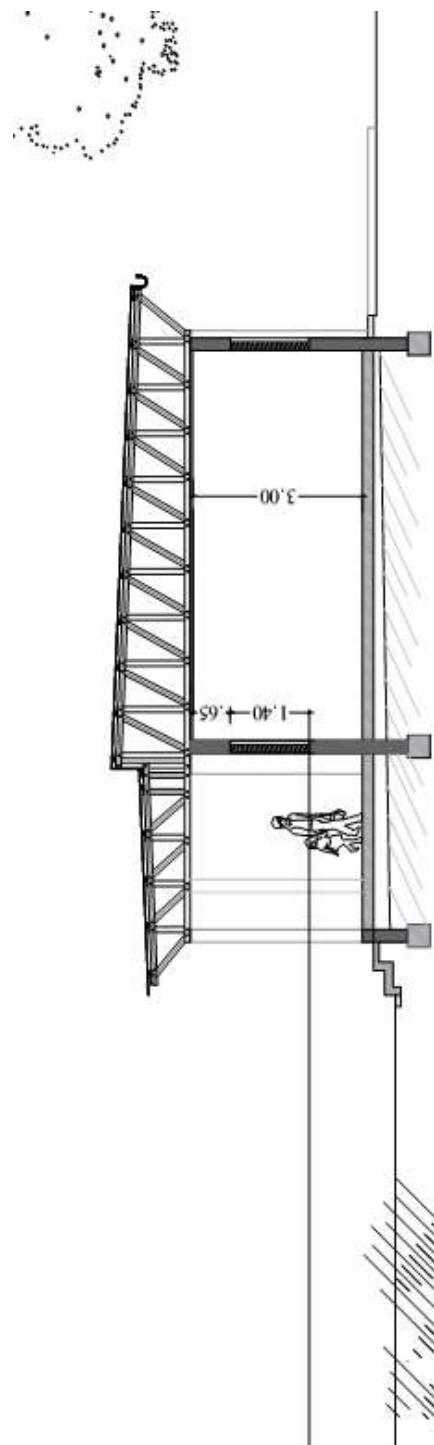
NB : Cette liste étant évolutive, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage devra s'assurer lors de l'élaboration du DAO qu'il s'agit de la dernière actualisation du Ministre en charge des finances

Pièce N°12 : PIÈCES GRAPHIQUES (DIVERS PLANS)

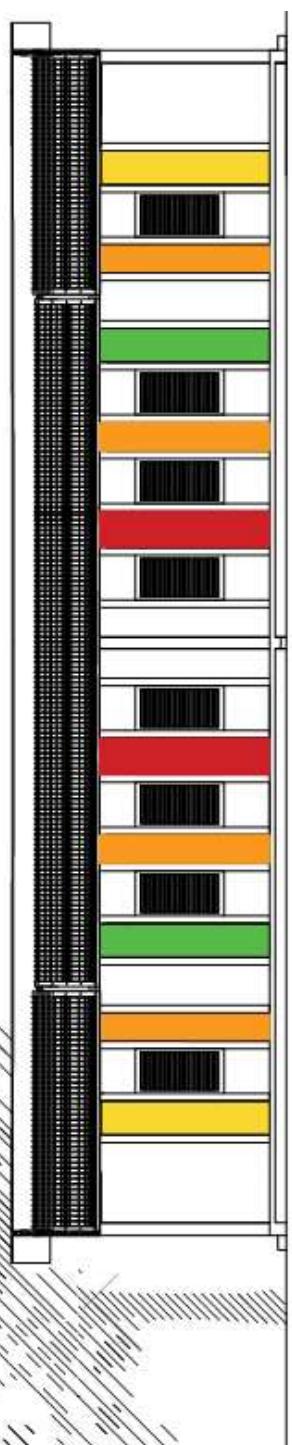
BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE



VUE EN PLAN



Coupe transversale



Coupe longitudinale

PLAN DE FONDATION

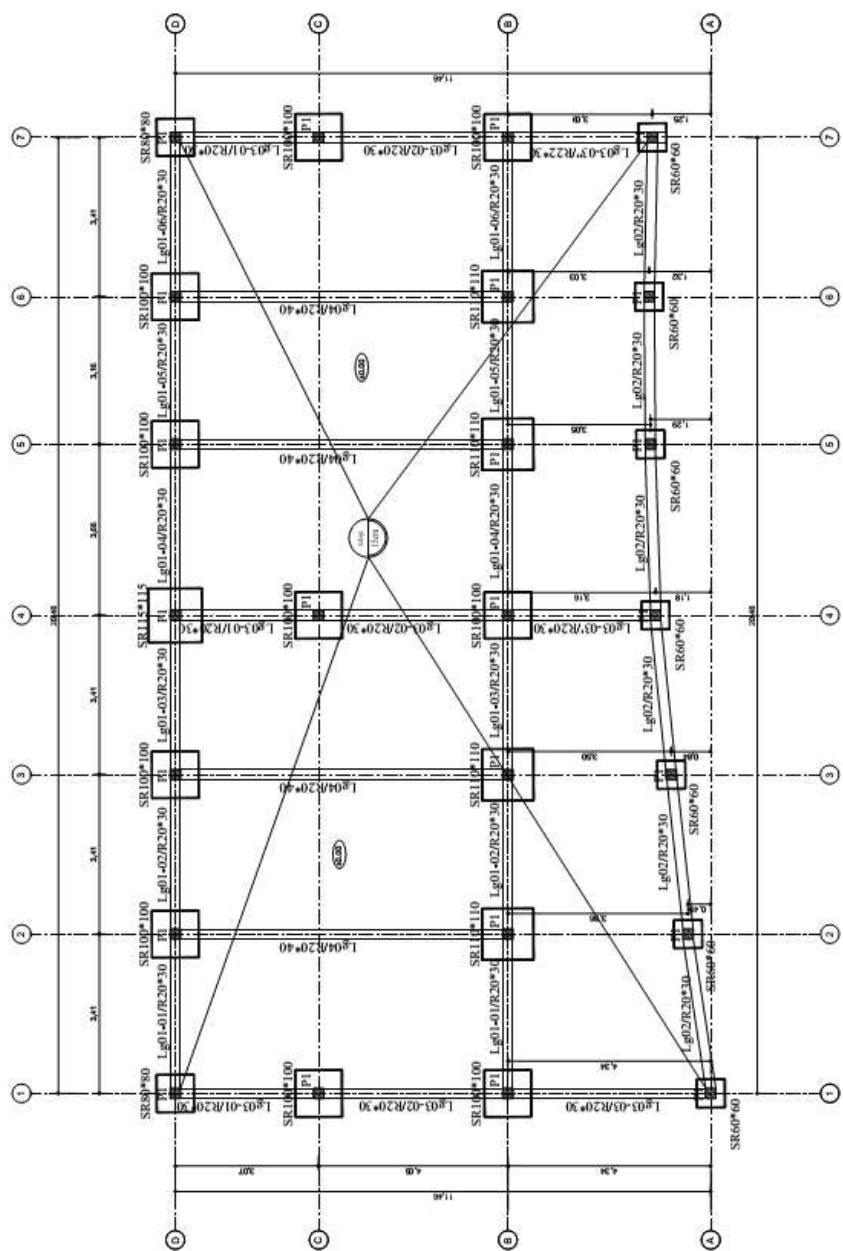


TABLEAU DES SEMELLES

SEMELLES ISOLEES		
TYPE	a(Cm)	b(Cm)
SRI80x80	80	80
SRI100x100	100	100
SRI110x110	110	110
SRI115x115	115	115

TABLEAU DES AMORCES DE POTEAUX

AMORCE DE POTEAUX			
TYPE	a(Cm)	b(Cm)	h(Cm)
P1	20	20	130
P2	15	15	130

卷之三

Beton : $f_{c28} = 20 \text{ MPa}$
Acker : HA / fe = 400 MPa
Rl / fe = 235 MPa
Eurocode : E = 5 cm
contrainte optimale = 1 bar
maxime = 150 cm

REPUBLIC OF CAMEROON
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET
D'INTERVENTION INTERCOMMUNAL

ÉCOLE ELEMENTAIRE URBAINNE

PLAN DE FONDATION BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE

ETUDES DE STRUCTURES

PLAN DE COFFRAGE DU CHAINAGE

HAUT RDC

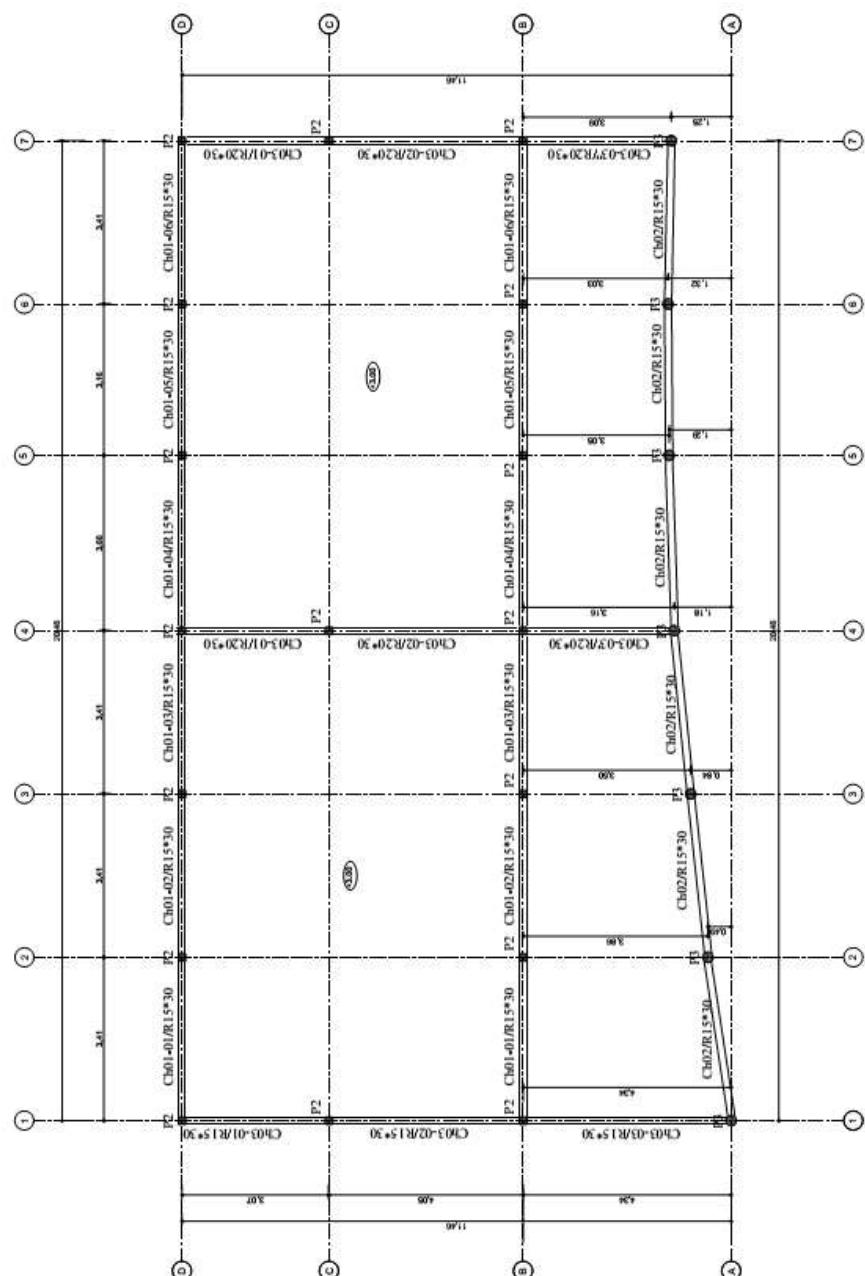
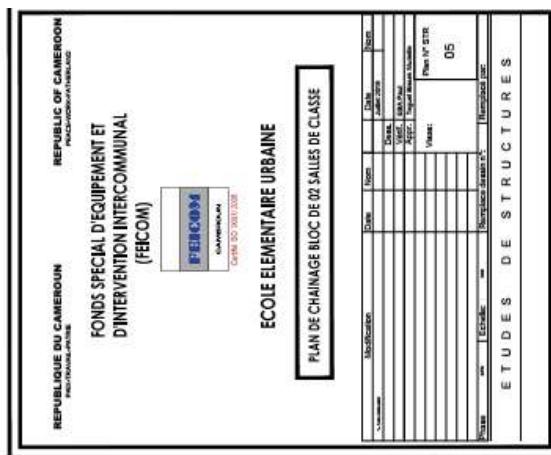
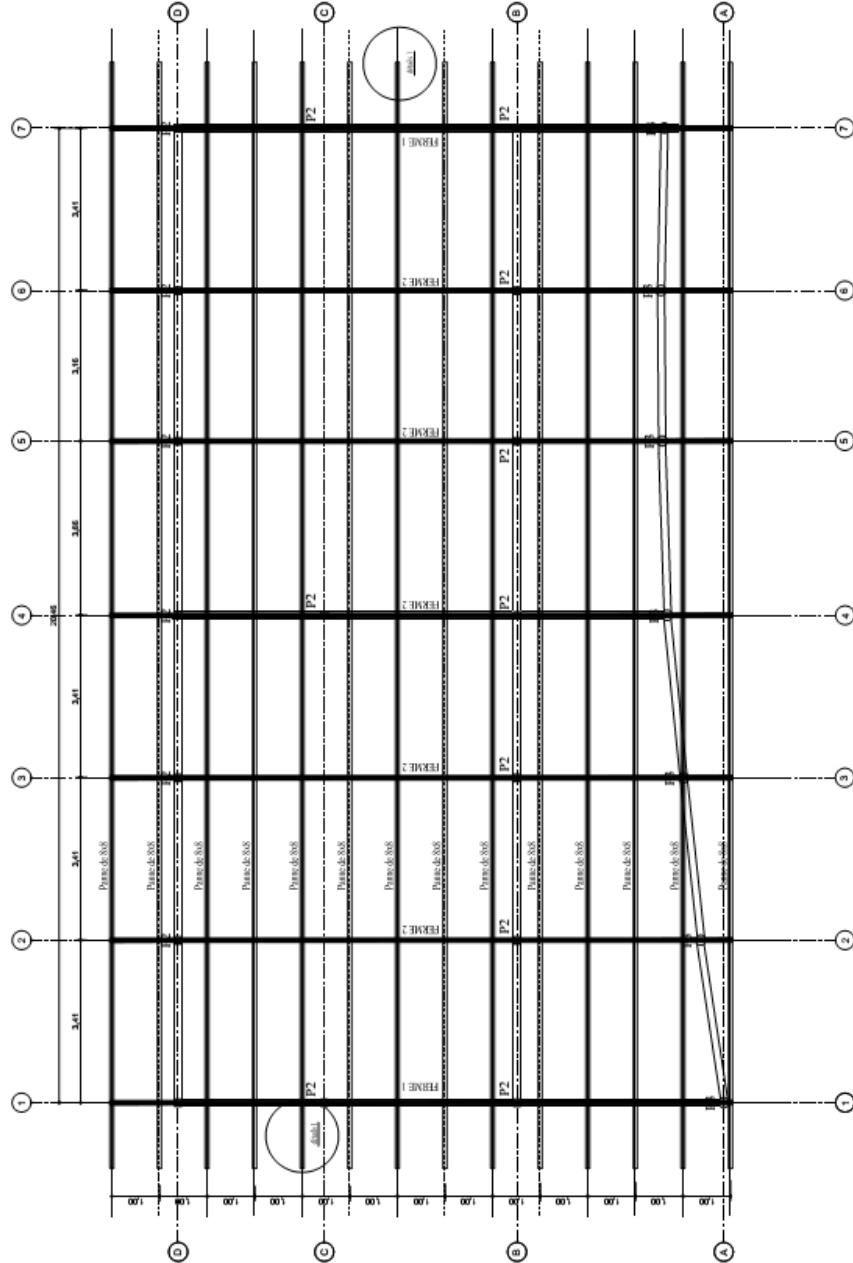


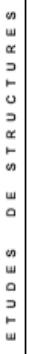
TABLEAU DES AMORCES DE POTEAUX

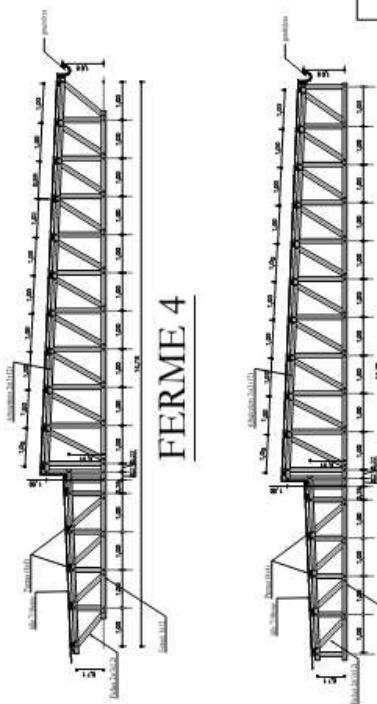
Caractéristiques des matériaux
Béton : $f_{c28} = 20 \text{ MPa}$
Acier : $\frac{f_a}{f_y} = 400 / 235 = 2.13$
Emboîture : $E = 5 \text{ cm}$



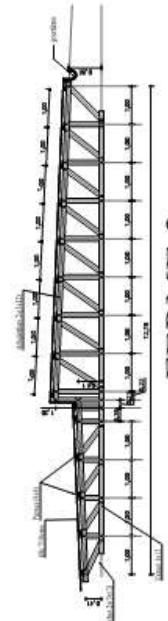


PLAN DE POSE DES FERMES

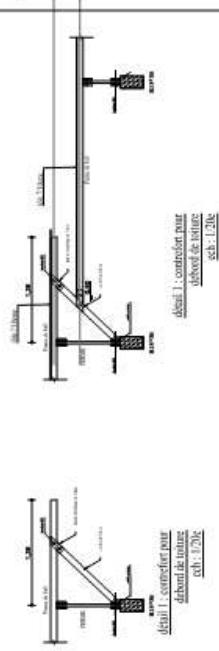
<p>Caractéristiques des Matériaux</p> <p>Réfion : $f_{c28} = 20 \text{ MPa}$ Aacier : $\text{Na} / \text{fe} = 400 \text{ MPa}$ Eurobuge : $\text{R}_{\text{e}} / \text{fe} = 235 \text{ MPa}$ Cordeuristique du bois : D30 Solutio M10 classe 8.8</p>	REPUBLIC OF CAMEROON PAIX/FRANCE/AFRIQUE/ALGERIA	FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNAL (FEICOM)
		 FEICOM GOUVERNEMENT
		ECOLE ELEMENTAIRE URBAINE
PLAN DE CHARPENTE EN BOIS BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE		
ETUDES DE STRUCTURES		
		



FERME 4



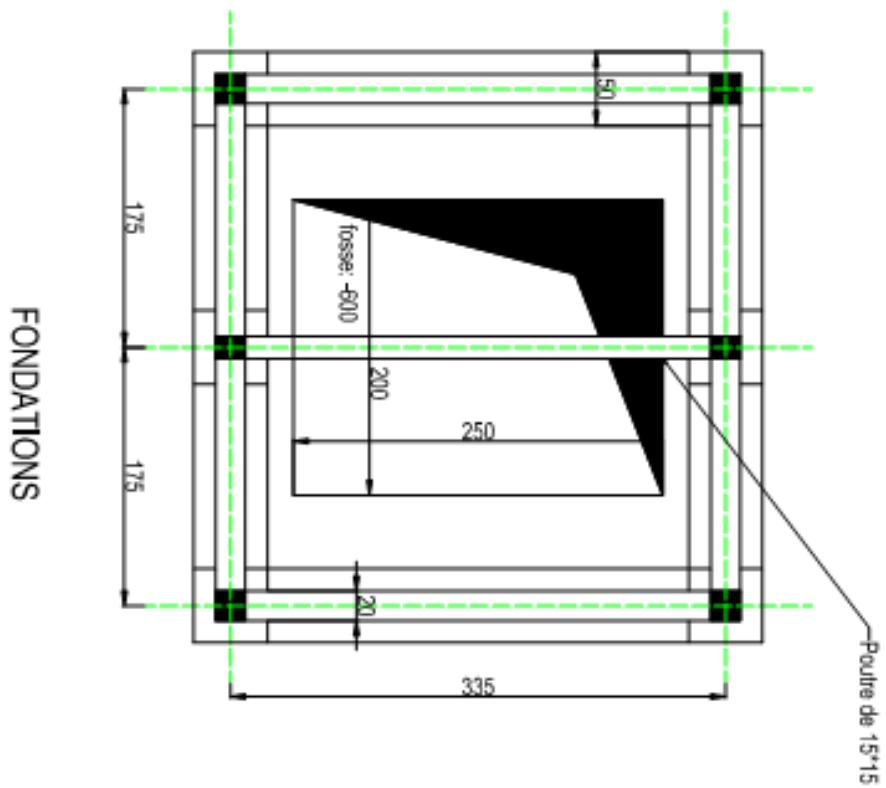
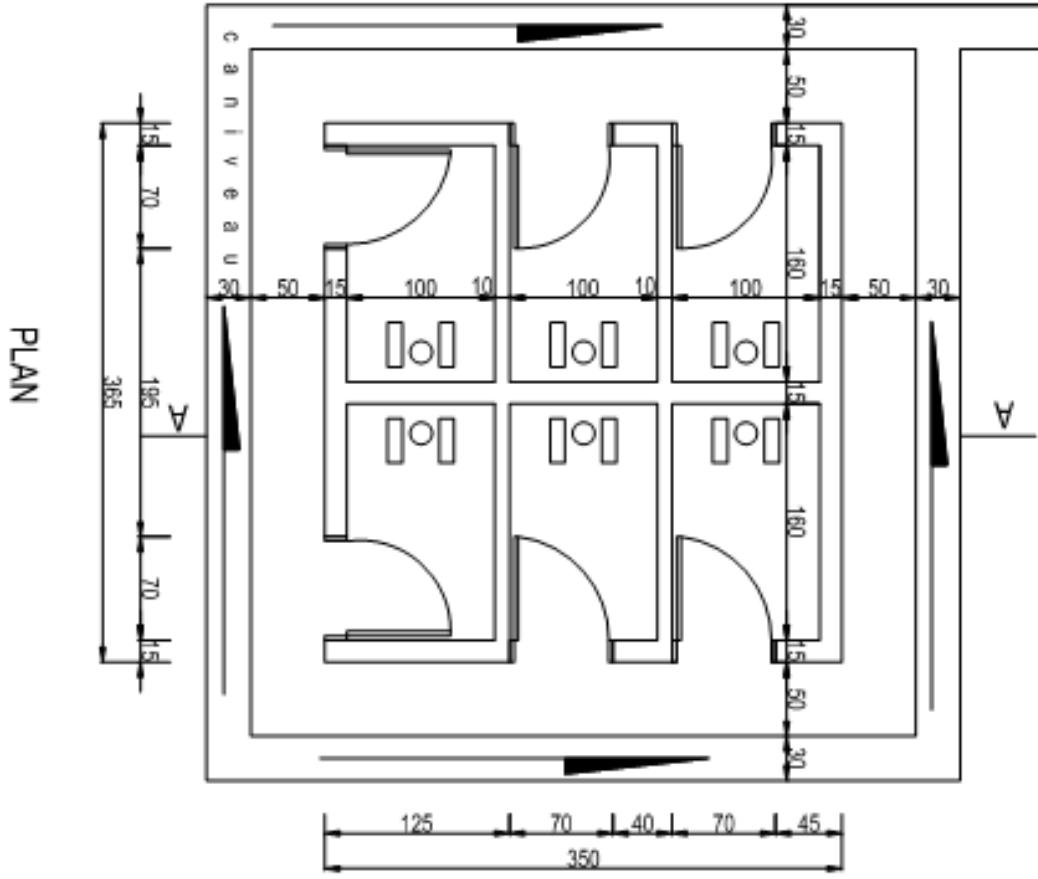
FERME 2

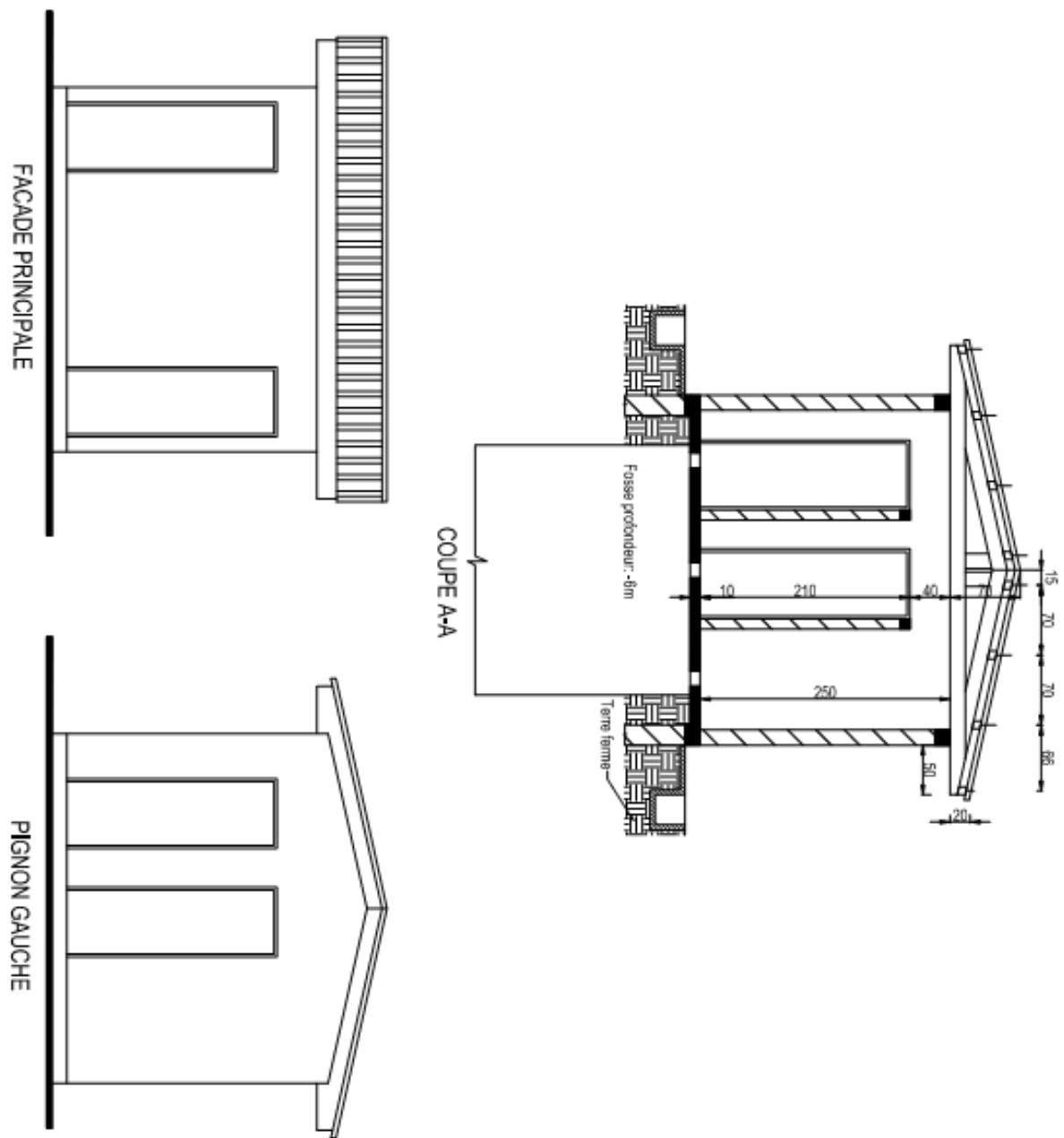


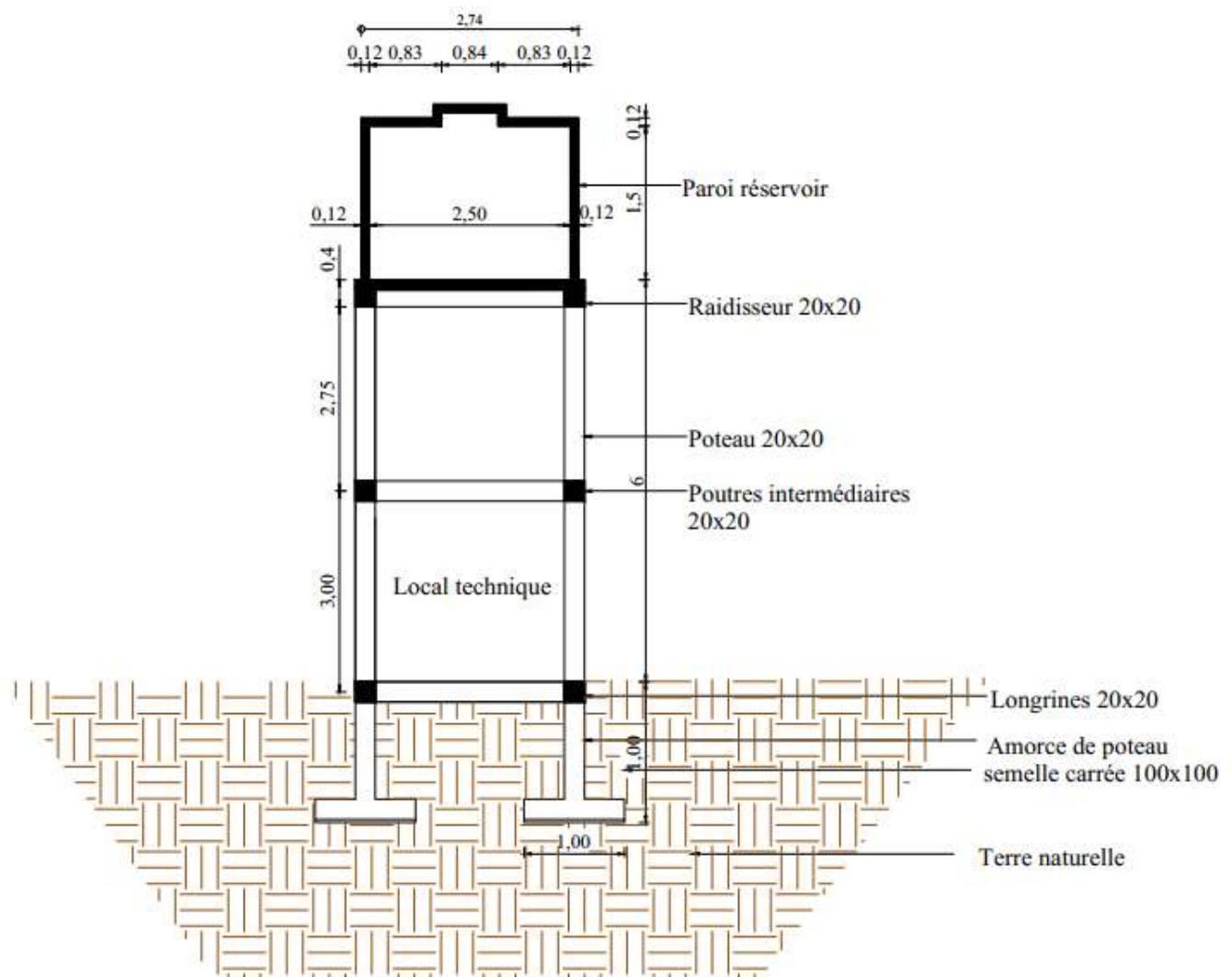
FERME 3

PLAN DES FERMES & DÉTAILS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
ETUDES DE STRUCTURES																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Modèle Schéma</th> <th>Titre</th> <th>Date</th> <th>Modèle</th> <th>Date</th> <th>Modèle</th> <th>Date</th> <th>Modèle</th> <th>Date</th> <th>Modèle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 1</td> <td></td> <td>VUE 2</td> <td></td> <td>VUE 3</td> <td></td> <td>VUE 4</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 5</td> <td></td> <td>VUE 6</td> <td></td> <td>VUE 7</td> <td></td> <td>VUE 8</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 9</td> <td></td> <td>VUE 10</td> <td></td> <td>VUE 11</td> <td></td> <td>VUE 12</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 13</td> <td></td> <td>VUE 14</td> <td></td> <td>VUE 15</td> <td></td> <td>VUE 16</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 17</td> <td></td> <td>VUE 18</td> <td></td> <td>VUE 19</td> <td></td> <td>VUE 20</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 21</td> <td></td> <td>VUE 22</td> <td></td> <td>VUE 23</td> <td></td> <td>VUE 24</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 25</td> <td></td> <td>VUE 26</td> <td></td> <td>VUE 27</td> <td></td> <td>VUE 28</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 29</td> <td></td> <td>VUE 30</td> <td></td> <td>VUE 31</td> <td></td> <td>VUE 32</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 33</td> <td></td> <td>VUE 34</td> <td></td> <td>VUE 35</td> <td></td> <td>VUE 36</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 37</td> <td></td> <td>VUE 38</td> <td></td> <td>VUE 39</td> <td></td> <td>VUE 40</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 41</td> <td></td> <td>VUE 42</td> <td></td> <td>VUE 43</td> <td></td> <td>VUE 44</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 45</td> <td></td> <td>VUE 46</td> <td></td> <td>VUE 47</td> <td></td> <td>VUE 48</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 49</td> <td></td> <td>VUE 50</td> <td></td> <td>VUE 51</td> <td></td> <td>VUE 52</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 53</td> <td></td> <td>VUE 54</td> <td></td> <td>VUE 55</td> <td></td> <td>VUE 56</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 57</td> <td></td> <td>VUE 58</td> <td></td> <td>VUE 59</td> <td></td> <td>VUE 60</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 61</td> <td></td> <td>VUE 62</td> <td></td> <td>VUE 63</td> <td></td> <td>VUE 64</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 65</td> <td></td> <td>VUE 66</td> <td></td> <td>VUE 67</td> <td></td> <td>VUE 68</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 69</td> <td></td> <td>VUE 70</td> <td></td> <td>VUE 71</td> <td></td> <td>VUE 72</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 73</td> <td></td> <td>VUE 74</td> <td></td> <td>VUE 75</td> <td></td> <td>VUE 76</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 77</td> <td></td> <td>VUE 78</td> <td></td> <td>VUE 79</td> <td></td> <td>VUE 80</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 81</td> <td></td> <td>VUE 82</td> <td></td> <td>VUE 83</td> <td></td> <td>VUE 84</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 85</td> <td></td> <td>VUE 86</td> <td></td> <td>VUE 87</td> <td></td> <td>VUE 88</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 89</td> <td></td> <td>VUE 90</td> <td></td> <td>VUE 91</td> <td></td> <td>VUE 92</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 93</td> <td></td> <td>VUE 94</td> <td></td> <td>VUE 95</td> <td></td> <td>VUE 96</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 97</td> <td></td> <td>VUE 98</td> <td></td> <td>VUE 99</td> <td></td> <td>VUE 100</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 101</td> <td></td> <td>VUE 102</td> <td></td> <td>VUE 103</td> <td></td> <td>VUE 104</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 105</td> <td></td> <td>VUE 106</td> <td></td> <td>VUE 107</td> <td></td> <td>VUE 108</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 109</td> <td></td> <td>VUE 110</td> <td></td> <td>VUE 111</td> <td></td> <td>VUE 112</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 113</td> <td></td> <td>VUE 114</td> <td></td> <td>VUE 115</td> <td></td> <td>VUE 116</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 117</td> <td></td> <td>VUE 118</td> <td></td> <td>VUE 119</td> <td></td> <td>VUE 120</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 121</td> <td></td> <td>VUE 122</td> <td></td> <td>VUE 123</td> <td></td> <td>VUE 124</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 125</td> <td></td> <td>VUE 126</td> <td></td> <td>VUE 127</td> <td></td> <td>VUE 128</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 129</td> <td></td> <td>VUE 130</td> <td></td> <td>VUE 131</td> <td></td> <td>VUE 132</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 133</td> <td></td> <td>VUE 134</td> <td></td> <td>VUE 135</td> <td></td> <td>VUE 136</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 137</td> <td></td> <td>VUE 138</td> <td></td> <td>VUE 139</td> <td></td> <td>VUE 140</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 141</td> <td></td> <td>VUE 142</td> <td></td> <td>VUE 143</td> <td></td> <td>VUE 144</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 145</td> <td></td> <td>VUE 146</td> <td></td> <td>VUE 147</td> <td></td> <td>VUE 148</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 149</td> <td></td> <td>VUE 150</td> <td></td> <td>VUE 151</td> <td></td> <td>VUE 152</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 153</td> <td></td> <td>VUE 154</td> <td></td> <td>VUE 155</td> <td></td> <td>VUE 156</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 157</td> <td></td> <td>VUE 158</td> <td></td> <td>VUE 159</td> <td></td> <td>VUE 160</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 161</td> <td></td> <td>VUE 162</td> <td></td> <td>VUE 163</td> <td></td> <td>VUE 164</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 165</td> <td></td> <td>VUE 166</td> <td></td> <td>VUE 167</td> <td></td> <td>VUE 168</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 169</td> <td></td> <td>VUE 170</td> <td></td> <td>VUE 171</td> <td></td> <td>VUE 172</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 173</td> <td></td> <td>VUE 174</td> <td></td> <td>VUE 175</td> <td></td> <td>VUE 176</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 177</td> <td></td> <td>VUE 178</td> <td></td> <td>VUE 179</td> <td></td> <td>VUE 180</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 181</td> <td></td> <td>VUE 182</td> <td></td> <td>VUE 183</td> <td></td> <td>VUE 184</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 185</td> <td></td> <td>VUE 186</td> <td></td> <td>VUE 187</td> <td></td> <td>VUE 188</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 189</td> <td></td> <td>VUE 190</td> <td></td> <td>VUE 191</td> <td></td> <td>VUE 192</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 193</td> <td></td> <td>VUE 194</td> <td></td> <td>VUE 195</td> <td></td> <td>VUE 196</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 197</td> <td></td> <td>VUE 198</td> <td></td> <td>VUE 199</td> <td></td> <td>VUE 200</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 201</td> <td></td> <td>VUE 202</td> <td></td> <td>VUE 203</td> <td></td> <td>VUE 204</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 205</td> <td></td> <td>VUE 206</td> <td></td> <td>VUE 207</td> <td></td> <td>VUE 208</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 209</td> <td></td> <td>VUE 210</td> <td></td> <td>VUE 211</td> <td></td> <td>VUE 212</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 213</td> <td></td> <td>VUE 214</td> <td></td> <td>VUE 215</td> <td></td> <td>VUE 216</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 217</td> <td></td> <td>VUE 218</td> <td></td> <td>VUE 219</td> <td></td> <td>VUE 220</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 221</td> <td></td> <td>VUE 222</td> <td></td> <td>VUE 223</td> <td></td> <td>VUE 224</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 225</td> <td></td> <td>VUE 226</td> <td></td> <td>VUE 227</td> <td></td> <td>VUE 228</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 229</td> <td></td> <td>VUE 230</td> <td></td> <td>VUE 231</td> <td></td> <td>VUE 232</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 233</td> <td></td> <td>VUE 234</td> <td></td> <td>VUE 235</td> <td></td> <td>VUE 236</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 237</td> <td></td> <td>VUE 238</td> <td></td> <td>VUE 239</td> <td></td> <td>VUE 240</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 241</td> <td></td> <td>VUE 242</td> <td></td> <td>VUE 243</td> <td></td> <td>VUE 244</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 245</td> <td></td> <td>VUE 246</td> <td></td> <td>VUE 247</td> <td></td> <td>VUE 248</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 249</td> <td></td> <td>VUE 250</td> <td></td> <td>VUE 251</td> <td></td> <td>VUE 252</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 253</td> <td></td> <td>VUE 254</td> <td></td> <td>VUE 255</td> <td></td> <td>VUE 256</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 257</td> <td></td> <td>VUE 258</td> <td></td> <td>VUE 259</td> <td></td> <td>VUE 260</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 261</td> <td></td> <td>VUE 262</td> <td></td> <td>VUE 263</td> <td></td> <td>VUE 264</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 265</td> <td></td> <td>VUE 266</td> <td></td> <td>VUE 267</td> <td></td> <td>VUE 268</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 269</td> <td></td> <td>VUE 270</td> <td></td> <td>VUE 271</td> <td></td> <td>VUE 272</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 273</td> <td></td> <td>VUE 274</td> <td></td> <td>VUE 275</td> <td></td> <td>VUE 276</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 277</td> <td></td> <td>VUE 278</td> <td></td> <td>VUE 279</td> <td></td> <td>VUE 280</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 281</td> <td></td> <td>VUE 282</td> <td></td> <td>VUE 283</td> <td></td> <td>VUE 284</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 285</td> <td></td> <td>VUE 286</td> <td></td> <td>VUE 287</td> <td></td> <td>VUE 288</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 289</td> <td></td> <td>VUE 290</td> <td></td> <td>VUE 291</td> <td></td> <td>VUE 292</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 293</td> <td></td> <td>VUE 294</td> <td></td> <td>VUE 295</td> <td></td> <td>VUE 296</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 297</td> <td></td> <td>VUE 298</td> <td></td> <td>VUE 299</td> <td></td> <td>VUE 300</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 301</td> <td></td> <td>VUE 302</td> <td></td> <td>VUE 303</td> <td></td> <td>VUE 304</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 305</td> <td></td> <td>VUE 306</td> <td></td> <td>VUE 307</td> <td></td> <td>VUE 308</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 309</td> <td></td> <td>VUE 310</td> <td></td> <td>VUE 311</td> <td></td> <td>VUE 312</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 313</td> <td></td> <td>VUE 314</td> <td></td> <td>VUE 315</td> <td></td> <td>VUE 316</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 317</td> <td></td> <td>VUE 318</td> <td></td> <td>VUE 319</td> <td></td> <td>VUE 320</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 321</td> <td></td> <td>VUE 322</td> <td></td> <td>VUE 323</td> <td></td> <td>VUE 324</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 325</td> <td></td> <td>VUE 326</td> <td></td> <td>VUE 327</td> <td></td> <td>VUE 328</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 329</td> <td></td> <td>VUE 330</td> <td></td> <td>VUE 331</td> <td></td> <td>VUE 332</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 333</td> <td></td> <td>VUE 334</td> <td></td> <td>VUE 335</td> <td></td> <td>VUE 336</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 337</td> <td></td> <td>VUE 338</td> <td></td> <td>VUE 339</td> <td></td> <td>VUE 340</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 341</td> <td></td> <td>VUE 342</td> <td></td> <td>VUE 343</td> <td></td> <td>VUE 344</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 345</td> <td></td> <td>VUE 346</td> <td></td> <td>VUE 347</td> <td></td> <td>VUE 348</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 349</td> <td></td> <td>VUE 350</td> <td></td> <td>VUE 351</td> <td></td> <td>VUE 352</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 353</td> <td></td> <td>VUE 354</td> <td></td> <td>VUE 355</td> <td></td> <td>VUE 356</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 357</td> <td></td> <td>VUE 358</td> <td></td> <td>VUE 359</td> <td></td> <td>VUE 360</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 361</td> <td></td> <td>VUE 362</td> <td></td> <td>VUE 363</td> <td></td> <td>VUE 364</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 365</td> <td></td> <td>VUE 366</td> <td></td> <td>VUE 367</td> <td></td> <td>VUE 368</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 369</td> <td></td> <td>VUE 370</td> <td></td> <td>VUE 371</td> <td></td> <td>VUE 372</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 373</td> <td></td> <td>VUE 374</td> <td></td> <td>VUE 375</td> <td></td> <td>VUE 376</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 377</td> <td></td> <td>VUE 378</td> <td></td> <td>VUE 379</td> <td></td> <td>VUE 380</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 381</td> <td></td> <td>VUE 382</td> <td></td> <td>VUE 383</td> <td></td> <td>VUE 384</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 385</td> <td></td> <td>VUE 386</td> <td></td> <td>VUE 387</td> <td></td> <td>VUE 388</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 389</td> <td></td> <td>VUE 390</td> <td></td> <td>VUE 391</td> <td></td> <td>VUE 392</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 393</td> <td></td> <td>VUE 394</td> <td></td> <td>VUE 395</td> <td></td> <td>VUE 396</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 397</td> <td></td> <td>VUE 398</td> <td></td> <td>VUE 399</td> <td></td> <td>VUE 400</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 401</td> <td></td> <td>VUE 402</td> <td></td> <td>VUE 403</td> <td></td> <td>VUE 404</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 405</td> <td></td> <td>VUE 406</td> <td></td> <td>VUE 407</td> <td></td> <td>VUE 408</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 409</td> <td></td> <td>VUE 410</td> <td></td> <td>VUE 411</td> <td></td> <td>VUE 412</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 413</td> <td></td> <td>VUE 414</td> <td></td> <td>VUE 415</td> <td></td> <td>VUE 416</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 417</td> <td></td> <td>VUE 418</td> <td></td> <td>VUE 419</td> <td></td> <td>VUE 420</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 421</td> <td></td> <td>VUE 422</td> <td></td> <td>VUE 423</td> <td></td> <td>VUE 424</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 425</td> <td></td> <td>VUE 426</td> <td></td> <td>VUE 427</td> <td></td> <td>VUE 428</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 429</td> <td></td> <td>VUE 430</td> <td></td> <td>VUE 431</td> <td></td> <td>VUE 432</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 433</td> <td></td> <td>VUE 434</td> <td></td> <td>VUE 435</td> <td></td> <td>VUE 436</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 437</td> <td></td> <td>VUE 438</td> <td></td> <td>VUE 439</td> <td></td> <td>VUE 440</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 441</td> <td></td> <td>VUE 442</td> <td></td> <td>VUE 443</td> <td></td> <td>VUE 444</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 445</td> <td></td> <td>VUE 446</td> <td></td> <td>VUE 447</td> <td></td> <td>VUE 448</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 449</td> <td></td> <td>VUE 450</td> <td></td> <td>VUE 451</td> <td></td> <td>VUE 452</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 453</td> <td></td> <td>VUE 454</td> <td></td> <td>VUE 455</td> <td></td> <td>VUE 456</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 457</td> <td></td> <td>VUE 458</td> <td></td> <td>VUE 459</td> <td></td> <td>VUE 460</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 461</td> <td></td> <td>VUE 462</td> <td></td> <td>VUE 463</td> <td></td> <td>VUE 464</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 465</td> <td></td> <td>VUE 466</td> <td></td> <td>VUE 467</td> <td></td> <td>VUE 468</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 469</td> <td></td> <td>VUE 470</td> <td></td> <td>VUE 471</td> <td></td> <td>VUE 472</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 473</td> <td></td> <td>VUE 474</td> <td></td> <td>VUE 475</td> <td></td> <td>VUE 476</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 477</td> <td></td> <td>VUE 478</td> <td></td> <td>VUE 479</td> <td></td> <td>VUE 480</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 481</td> <td></td> <td>VUE 482</td> <td></td> <td>VUE 483</td> <td></td> <td>VUE 484</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 485</td> <td></td> <td>VUE 486</td> <td></td> <td>VUE 487</td> <td></td> <td>VUE 488</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 489</td> <td></td> <td>VUE 490</td> <td></td> <td>VUE 491</td> <td></td> <td>VUE 492</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 493</td> <td></td> <td>VUE 494</td> <td></td> <td>VUE 495</td> <td></td> <td>VUE 496</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 497</td> <td></td> <td>VUE 498</td> <td></td> <td>VUE 499</td> <td></td> <td>VUE 500</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 501</td> <td></td> <td>VUE 502</td> <td></td> <td>VUE 503</td> <td></td> <td>VUE 504</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 505</td> <td></td> <td>VUE 506</td> <td></td> <td>VUE 507</td> <td></td> <td>VUE 508</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 509</td> <td></td> <td>VUE 510</td> <td></td> <td>VUE 511</td> <td></td> <td>VUE 512</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 513</td> <td></td> <td>VUE 514</td> <td></td> <td>VUE 515</td> <td></td> <td>VUE 516</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 517</td> <td></td> <td>VUE 518</td> <td></td> <td>VUE 519</td> <td></td> <td>VUE 520</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 521</td> <td></td> <td>VUE 522</td> <td></td> <td>VUE 523</td> <td></td> <td>VUE 524</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 525</td> <td></td> <td>VUE 526</td> <td></td> <td>VUE 527</td> <td></td> <td>VUE 528</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 529</td> <td></td> <td>VUE 530</td> <td></td> <td>VUE 531</td> <td></td> <td>VUE 532</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 533</td> <td></td> <td>VUE 534</td> <td></td> <td>VUE 535</td> <td></td> <td>VUE 536</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 537</td> <td></td> <td>VUE 538</td> <td></td> <td>VUE 539</td> <td></td> <td>VUE 540</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 541</td> <td></td> <td>VUE 542</td> <td></td> <td>VUE 543</td> <td></td> <td>VUE 544</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 545</td> <td></td> <td>VUE 546</td> <td></td> <td>VUE 547</td> <td></td> <td>VUE 548</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 549</td> <td></td> <td>VUE 550</td> <td></td> <td>VUE 551</td> <td></td> <td>VUE 552</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 553</td> <td></td> <td>VUE 554</td> <td></td> <td>VUE 555</td> <td></td> <td>VUE 556</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 557</td> <td></td> <td>VUE 558</td> <td></td> <td>VUE 559</td> <td></td> <td>VUE 560</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 561</td> <td></td> <td>VUE 562</td> <td></td> <td>VUE 563</td> <td></td> <td>VUE 564</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 565</td> <td></td> <td>VUE 566</td> <td></td> <td>VUE 567</td> <td></td> <td>VUE 568</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 569</td> <td></td> <td>VUE 570</td> <td></td> <td>VUE 571</td> <td></td> <td>VUE 572</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 573</td> <td></td> <td>VUE 574</td> <td></td> <td>VUE 575</td> <td></td> <td>VUE 576</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 577</td> <td></td> <td>VUE 578</td> <td></td> <td>VUE 579</td> <td></td> <td>VUE 580</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 581</td> <td></td> <td>VUE 582</td> <td></td> <td>VUE 583</td> <td></td> <td>VUE 584</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 585</td> <td></td> <td>VUE 586</td> <td></td> <td>VUE 587</td> <td></td> <td>VUE 588</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 589</td> <td></td> <td>VUE 590</td> <td></td> <td>VUE 591</td> <td></td> <td>VUE 592</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 593</td> <td></td> <td>VUE 594</td> <td></td> <td>VUE 595</td> <td></td> <td>VUE 596</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 597</td> <td></td> <td>VUE 598</td> <td></td> <td>VUE 599</td> <td></td> <td>VUE 600</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 601</td> <td></td> <td>VUE 602</td> <td></td> <td>VUE 603</td> <td></td> <td>VUE 604</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 605</td> <td></td> <td>VUE 606</td> <td></td> <td>VUE 607</td> <td></td> <td>VUE 608</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 609</td> <td></td> <td>VUE 610</td> <td></td> <td>VUE 611</td> <td></td> <td>VUE 612</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 613</td> <td></td> <td>VUE 614</td> <td></td> <td>VUE 615</td> <td></td> <td>VUE 616</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 617</td> <td></td> <td>VUE 618</td> <td></td> <td>VUE 619</td> <td></td> <td>VUE 620</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 621</td> <td></td> <td>VUE 622</td> <td></td> <td>VUE 623</td> <td></td> <td>VUE 624</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 625</td> <td></td> <td>VUE 626</td> <td></td> <td>VUE 627</td> <td></td> <td>VUE 628</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 629</td> <td></td> <td>VUE 630</td> <td></td> <td>VUE 631</td> <td></td> <td>VUE 632</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 633</td> <td></td> <td>VUE 634</td> <td></td> <td>VUE 635</td> <td></td> <td>VUE 636</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 637</td> <td></td> <td>VUE 638</td> <td></td> <td>VUE 639</td> <td></td> <td>VUE 640</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 641</td> <td></td> <td>VUE 642</td> <td></td> <td>VUE 643</td> <td></td> <td>VUE 644</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 645</td> <td></td> <td>VUE 646</td> <td></td> <td>VUE 647</td> <td></td> <td>VUE 648</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 649</td> <td></td> <td>VUE 650</td> <td></td> <td>VUE 651</td> <td></td> <td>VUE 652</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 653</td> <td></td> <td>VUE 654</td> <td></td> <td>VUE 655</td> <td></td> <td>VUE 656</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 657</td> <td></td> <td>VUE 658</td> <td></td> <td>VUE 659</td> <td></td> <td>VUE 660</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 661</td> <td></td> <td>VUE 662</td> <td></td> <td>VUE 663</td> <td></td> <td>VUE 664</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 665</td> <td></td> <td>VUE 666</td> <td></td> <td>VUE 667</td> <td></td> <td>VUE 668</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 669</td> <td></td> <td>VUE 670</td> <td></td> <td>VUE 671</td> <td></td> <td>VUE 672</td> </tr> <tr> <td>Vue de face</td> <td></td> <td></td> <td>VUE 673</td> <td></td> <td>VUE 674</td> <td></td> <td>VUE 675</td> <td></td> <td</tr></tbody></table>										Modèle Schéma	Titre	Date	Modèle	Date	Modèle	Date	Modèle	Date	Modèle	Vue de face			VUE 1		VUE 2		VUE 3		VUE 4	Vue de face			VUE 5		VUE 6		VUE 7		VUE 8	Vue de face			VUE 9		VUE 10		VUE 11		VUE 12	Vue de face			VUE 13		VUE 14		VUE 15		VUE 16	Vue de face			VUE 17		VUE 18		VUE 19		VUE 20	Vue de face			VUE 21		VUE 22		VUE 23		VUE 24	Vue de face			VUE 25		VUE 26		VUE 27		VUE 28	Vue de face			VUE 29		VUE 30		VUE 31		VUE 32	Vue de face			VUE 33		VUE 34		VUE 35		VUE 36	Vue de face			VUE 37		VUE 38		VUE 39		VUE 40	Vue de face			VUE 41		VUE 42		VUE 43		VUE 44	Vue de face			VUE 45		VUE 46		VUE 47		VUE 48	Vue de face			VUE 49		VUE 50		VUE 51		VUE 52	Vue de face			VUE 53		VUE 54		VUE 55		VUE 56	Vue de face			VUE 57		VUE 58		VUE 59		VUE 60	Vue de face			VUE 61		VUE 62		VUE 63		VUE 64	Vue de face			VUE 65		VUE 66		VUE 67		VUE 68	Vue de face			VUE 69		VUE 70		VUE 71		VUE 72	Vue de face			VUE 73		VUE 74		VUE 75		VUE 76	Vue de face			VUE 77		VUE 78		VUE 79		VUE 80	Vue de face			VUE 81		VUE 82		VUE 83		VUE 84	Vue de face			VUE 85		VUE 86		VUE 87		VUE 88	Vue de face			VUE 89		VUE 90		VUE 91		VUE 92	Vue de face			VUE 93		VUE 94		VUE 95		VUE 96	Vue de face			VUE 97		VUE 98		VUE 99		VUE 100	Vue de face			VUE 101		VUE 102		VUE 103		VUE 104	Vue de face			VUE 105		VUE 106		VUE 107		VUE 108	Vue de face			VUE 109		VUE 110		VUE 111		VUE 112	Vue de face			VUE 113		VUE 114		VUE 115		VUE 116	Vue de face			VUE 117		VUE 118		VUE 119		VUE 120	Vue de face			VUE 121		VUE 122		VUE 123		VUE 124	Vue de face			VUE 125		VUE 126		VUE 127		VUE 128	Vue de face			VUE 129		VUE 130		VUE 131		VUE 132	Vue de face			VUE 133		VUE 134		VUE 135		VUE 136	Vue de face			VUE 137		VUE 138		VUE 139		VUE 140	Vue de face			VUE 141		VUE 142		VUE 143		VUE 144	Vue de face			VUE 145		VUE 146		VUE 147		VUE 148	Vue de face			VUE 149		VUE 150		VUE 151		VUE 152	Vue de face			VUE 153		VUE 154		VUE 155		VUE 156	Vue de face			VUE 157		VUE 158		VUE 159		VUE 160	Vue de face			VUE 161		VUE 162		VUE 163		VUE 164	Vue de face			VUE 165		VUE 166		VUE 167		VUE 168	Vue de face			VUE 169		VUE 170		VUE 171		VUE 172	Vue de face			VUE 173		VUE 174		VUE 175		VUE 176	Vue de face			VUE 177		VUE 178		VUE 179		VUE 180	Vue de face			VUE 181		VUE 182		VUE 183		VUE 184	Vue de face			VUE 185		VUE 186		VUE 187		VUE 188	Vue de face			VUE 189		VUE 190		VUE 191		VUE 192	Vue de face			VUE 193		VUE 194		VUE 195		VUE 196	Vue de face			VUE 197		VUE 198		VUE 199		VUE 200	Vue de face			VUE 201		VUE 202		VUE 203		VUE 204	Vue de face			VUE 205		VUE 206		VUE 207		VUE 208	Vue de face			VUE 209		VUE 210		VUE 211		VUE 212	Vue de face			VUE 213		VUE 214		VUE 215		VUE 216	Vue de face			VUE 217		VUE 218		VUE 219		VUE 220	Vue de face			VUE 221		VUE 222		VUE 223		VUE 224	Vue de face			VUE 225		VUE 226		VUE 227		VUE 228	Vue de face			VUE 229		VUE 230		VUE 231		VUE 232	Vue de face			VUE 233		VUE 234		VUE 235		VUE 236	Vue de face			VUE 237		VUE 238		VUE 239		VUE 240	Vue de face			VUE 241		VUE 242		VUE 243		VUE 244	Vue de face			VUE 245		VUE 246		VUE 247		VUE 248	Vue de face			VUE 249		VUE 250		VUE 251		VUE 252	Vue de face			VUE 253		VUE 254		VUE 255		VUE 256	Vue de face			VUE 257		VUE 258		VUE 259		VUE 260	Vue de face			VUE 261		VUE 262		VUE 263		VUE 264	Vue de face			VUE 265		VUE 266		VUE 267		VUE 268	Vue de face			VUE 269		VUE 270		VUE 271		VUE 272	Vue de face			VUE 273		VUE 274		VUE 275		VUE 276	Vue de face			VUE 277		VUE 278		VUE 279		VUE 280	Vue de face			VUE 281		VUE 282		VUE 283		VUE 284	Vue de face			VUE 285		VUE 286		VUE 287		VUE 288	Vue de face			VUE 289		VUE 290		VUE 291		VUE 292	Vue de face			VUE 293		VUE 294		VUE 295		VUE 296	Vue de face			VUE 297		VUE 298		VUE 299		VUE 300	Vue de face			VUE 301		VUE 302		VUE 303		VUE 304	Vue de face			VUE 305		VUE 306		VUE 307		VUE 308	Vue de face			VUE 309		VUE 310		VUE 311		VUE 312	Vue de face			VUE 313		VUE 314		VUE 315		VUE 316	Vue de face			VUE 317		VUE 318		VUE 319		VUE 320	Vue de face			VUE 321		VUE 322		VUE 323		VUE 324	Vue de face			VUE 325		VUE 326		VUE 327		VUE 328	Vue de face			VUE 329		VUE 330		VUE 331		VUE 332	Vue de face			VUE 333		VUE 334		VUE 335		VUE 336	Vue de face			VUE 337		VUE 338		VUE 339		VUE 340	Vue de face			VUE 341		VUE 342		VUE 343		VUE 344	Vue de face			VUE 345		VUE 346		VUE 347		VUE 348	Vue de face			VUE 349		VUE 350		VUE 351		VUE 352	Vue de face			VUE 353		VUE 354		VUE 355		VUE 356	Vue de face			VUE 357		VUE 358		VUE 359		VUE 360	Vue de face			VUE 361		VUE 362		VUE 363		VUE 364	Vue de face			VUE 365		VUE 366		VUE 367		VUE 368	Vue de face			VUE 369		VUE 370		VUE 371		VUE 372	Vue de face			VUE 373		VUE 374		VUE 375		VUE 376	Vue de face			VUE 377		VUE 378		VUE 379		VUE 380	Vue de face			VUE 381		VUE 382		VUE 383		VUE 384	Vue de face			VUE 385		VUE 386		VUE 387		VUE 388	Vue de face			VUE 389		VUE 390		VUE 391		VUE 392	Vue de face			VUE 393		VUE 394		VUE 395		VUE 396	Vue de face			VUE 397		VUE 398		VUE 399		VUE 400	Vue de face			VUE 401		VUE 402		VUE 403		VUE 404	Vue de face			VUE 405		VUE 406		VUE 407		VUE 408	Vue de face			VUE 409		VUE 410		VUE 411		VUE 412	Vue de face			VUE 413		VUE 414		VUE 415		VUE 416	Vue de face			VUE 417		VUE 418		VUE 419		VUE 420	Vue de face			VUE 421		VUE 422		VUE 423		VUE 424	Vue de face			VUE 425		VUE 426		VUE 427		VUE 428	Vue de face			VUE 429		VUE 430		VUE 431		VUE 432	Vue de face			VUE 433		VUE 434		VUE 435		VUE 436	Vue de face			VUE 437		VUE 438		VUE 439		VUE 440	Vue de face			VUE 441		VUE 442		VUE 443		VUE 444	Vue de face			VUE 445		VUE 446		VUE 447		VUE 448	Vue de face			VUE 449		VUE 450		VUE 451		VUE 452	Vue de face			VUE 453		VUE 454		VUE 455		VUE 456	Vue de face			VUE 457		VUE 458		VUE 459		VUE 460	Vue de face			VUE 461		VUE 462		VUE 463		VUE 464	Vue de face			VUE 465		VUE 466		VUE 467		VUE 468	Vue de face			VUE 469		VUE 470		VUE 471		VUE 472	Vue de face			VUE 473		VUE 474		VUE 475		VUE 476	Vue de face			VUE 477		VUE 478		VUE 479		VUE 480	Vue de face			VUE 481		VUE 482		VUE 483		VUE 484	Vue de face			VUE 485		VUE 486		VUE 487		VUE 488	Vue de face			VUE 489		VUE 490		VUE 491		VUE 492	Vue de face			VUE 493		VUE 494		VUE 495		VUE 496	Vue de face			VUE 497		VUE 498		VUE 499		VUE 500	Vue de face			VUE 501		VUE 502		VUE 503		VUE 504	Vue de face			VUE 505		VUE 506		VUE 507		VUE 508	Vue de face			VUE 509		VUE 510		VUE 511		VUE 512	Vue de face			VUE 513		VUE 514		VUE 515		VUE 516	Vue de face			VUE 517		VUE 518		VUE 519		VUE 520	Vue de face			VUE 521		VUE 522		VUE 523		VUE 524	Vue de face			VUE 525		VUE 526		VUE 527		VUE 528	Vue de face			VUE 529		VUE 530		VUE 531		VUE 532	Vue de face			VUE 533		VUE 534		VUE 535		VUE 536	Vue de face			VUE 537		VUE 538		VUE 539		VUE 540	Vue de face			VUE 541		VUE 542		VUE 543		VUE 544	Vue de face			VUE 545		VUE 546		VUE 547		VUE 548	Vue de face			VUE 549		VUE 550		VUE 551		VUE 552	Vue de face			VUE 553		VUE 554		VUE 555		VUE 556	Vue de face			VUE 557		VUE 558		VUE 559		VUE 560	Vue de face			VUE 561		VUE 562		VUE 563		VUE 564	Vue de face			VUE 565		VUE 566		VUE 567		VUE 568	Vue de face			VUE 569		VUE 570		VUE 571		VUE 572	Vue de face			VUE 573		VUE 574		VUE 575		VUE 576	Vue de face			VUE 577		VUE 578		VUE 579		VUE 580	Vue de face			VUE 581		VUE 582		VUE 583		VUE 584	Vue de face			VUE 585		VUE 586		VUE 587		VUE 588	Vue de face			VUE 589		VUE 590		VUE 591		VUE 592	Vue de face			VUE 593		VUE 594		VUE 595		VUE 596	Vue de face			VUE 597		VUE 598		VUE 599		VUE 600	Vue de face			VUE 601		VUE 602		VUE 603		VUE 604	Vue de face			VUE 605		VUE 606		VUE 607		VUE 608	Vue de face			VUE 609		VUE 610		VUE 611		VUE 612	Vue de face			VUE 613		VUE 614		VUE 615		VUE 616	Vue de face			VUE 617		VUE 618		VUE 619		VUE 620	Vue de face			VUE 621		VUE 622		VUE 623		VUE 624	Vue de face			VUE 625		VUE 626		VUE 627		VUE 628	Vue de face			VUE 629		VUE 630		VUE 631		VUE 632	Vue de face			VUE 633		VUE 634		VUE 635		VUE 636	Vue de face			VUE 637		VUE 638		VUE 639		VUE 640	Vue de face			VUE 641		VUE 642		VUE 643		VUE 644	Vue de face			VUE 645		VUE 646		VUE 647		VUE 648	Vue de face			VUE 649		VUE 650		VUE 651		VUE 652	Vue de face			VUE 653		VUE 654		VUE 655		VUE 656	Vue de face			VUE 657		VUE 658		VUE 659		VUE 660	Vue de face			VUE 661		VUE 662		VUE 663		VUE 664	Vue de face			VUE 665		VUE 666		VUE 667		VUE 668	Vue de face			VUE 669		VUE 670		VUE 671		VUE 672	Vue de face			VUE 673		VUE 674		VUE 675	
Modèle Schéma	Titre	Date	Modèle	Date	Modèle	Date	Modèle	Date	Modèle																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 1		VUE 2		VUE 3		VUE 4																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 5		VUE 6		VUE 7		VUE 8																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 9		VUE 10		VUE 11		VUE 12																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 13		VUE 14		VUE 15		VUE 16																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 17		VUE 18		VUE 19		VUE 20																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 21		VUE 22		VUE 23		VUE 24																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 25		VUE 26		VUE 27		VUE 28																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 29		VUE 30		VUE 31		VUE 32																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 33		VUE 34		VUE 35		VUE 36																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 37		VUE 38		VUE 39		VUE 40																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 41		VUE 42		VUE 43		VUE 44																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 45		VUE 46		VUE 47		VUE 48																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 49		VUE 50		VUE 51		VUE 52																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 53		VUE 54		VUE 55		VUE 56																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 57		VUE 58		VUE 59		VUE 60																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 61		VUE 62		VUE 63		VUE 64																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 65		VUE 66		VUE 67		VUE 68																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 69		VUE 70		VUE 71		VUE 72																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 73		VUE 74		VUE 75		VUE 76																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 77		VUE 78		VUE 79		VUE 80																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 81		VUE 82		VUE 83		VUE 84																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 85		VUE 86		VUE 87		VUE 88																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 89		VUE 90		VUE 91		VUE 92																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 93		VUE 94		VUE 95		VUE 96																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 97		VUE 98		VUE 99		VUE 100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 101		VUE 102		VUE 103		VUE 104																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 105		VUE 106		VUE 107		VUE 108																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 109		VUE 110		VUE 111		VUE 112																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 113		VUE 114		VUE 115		VUE 116																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 117		VUE 118		VUE 119		VUE 120																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 121		VUE 122		VUE 123		VUE 124																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 125		VUE 126		VUE 127		VUE 128																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 129		VUE 130		VUE 131		VUE 132																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 133		VUE 134		VUE 135		VUE 136																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 137		VUE 138		VUE 139		VUE 140																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 141		VUE 142		VUE 143		VUE 144																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 145		VUE 146		VUE 147		VUE 148																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 149		VUE 150		VUE 151		VUE 152																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 153		VUE 154		VUE 155		VUE 156																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 157		VUE 158		VUE 159		VUE 160																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 161		VUE 162		VUE 163		VUE 164																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 165		VUE 166		VUE 167		VUE 168																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 169		VUE 170		VUE 171		VUE 172																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 173		VUE 174		VUE 175		VUE 176																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 177		VUE 178		VUE 179		VUE 180																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 181		VUE 182		VUE 183		VUE 184																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 185		VUE 186		VUE 187		VUE 188																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 189		VUE 190		VUE 191		VUE 192																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 193		VUE 194		VUE 195		VUE 196																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 197		VUE 198		VUE 199		VUE 200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 201		VUE 202		VUE 203		VUE 204																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 205		VUE 206		VUE 207		VUE 208																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 209		VUE 210		VUE 211		VUE 212																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 213		VUE 214		VUE 215		VUE 216																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 217		VUE 218		VUE 219		VUE 220																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 221		VUE 222		VUE 223		VUE 224																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 225		VUE 226		VUE 227		VUE 228																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 229		VUE 230		VUE 231		VUE 232																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 233		VUE 234		VUE 235		VUE 236																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 237		VUE 238		VUE 239		VUE 240																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 241		VUE 242		VUE 243		VUE 244																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 245		VUE 246		VUE 247		VUE 248																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 249		VUE 250		VUE 251		VUE 252																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 253		VUE 254		VUE 255		VUE 256																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 257		VUE 258		VUE 259		VUE 260																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 261		VUE 262		VUE 263		VUE 264																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 265		VUE 266		VUE 267		VUE 268																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 269		VUE 270		VUE 271		VUE 272																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 273		VUE 274		VUE 275		VUE 276																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 277		VUE 278		VUE 279		VUE 280																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 281		VUE 282		VUE 283		VUE 284																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 285		VUE 286		VUE 287		VUE 288																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 289		VUE 290		VUE 291		VUE 292																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 293		VUE 294		VUE 295		VUE 296																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 297		VUE 298		VUE 299		VUE 300																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 301		VUE 302		VUE 303		VUE 304																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 305		VUE 306		VUE 307		VUE 308																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 309		VUE 310		VUE 311		VUE 312																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 313		VUE 314		VUE 315		VUE 316																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 317		VUE 318		VUE 319		VUE 320																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 321		VUE 322		VUE 323		VUE 324																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 325		VUE 326		VUE 327		VUE 328																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 329		VUE 330		VUE 331		VUE 332																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 333		VUE 334		VUE 335		VUE 336																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 337		VUE 338		VUE 339		VUE 340																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 341		VUE 342		VUE 343		VUE 344																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 345		VUE 346		VUE 347		VUE 348																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 349		VUE 350		VUE 351		VUE 352																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 353		VUE 354		VUE 355		VUE 356																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 357		VUE 358		VUE 359		VUE 360																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 361		VUE 362		VUE 363		VUE 364																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 365		VUE 366		VUE 367		VUE 368																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 369		VUE 370		VUE 371		VUE 372																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 373		VUE 374		VUE 375		VUE 376																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 377		VUE 378		VUE 379		VUE 380																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 381		VUE 382		VUE 383		VUE 384																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 385		VUE 386		VUE 387		VUE 388																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 389		VUE 390		VUE 391		VUE 392																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 393		VUE 394		VUE 395		VUE 396																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 397		VUE 398		VUE 399		VUE 400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 401		VUE 402		VUE 403		VUE 404																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 405		VUE 406		VUE 407		VUE 408																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 409		VUE 410		VUE 411		VUE 412																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 413		VUE 414		VUE 415		VUE 416																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 417		VUE 418		VUE 419		VUE 420																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 421		VUE 422		VUE 423		VUE 424																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 425		VUE 426		VUE 427		VUE 428																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 429		VUE 430		VUE 431		VUE 432																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 433		VUE 434		VUE 435		VUE 436																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 437		VUE 438		VUE 439		VUE 440																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 441		VUE 442		VUE 443		VUE 444																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 445		VUE 446		VUE 447		VUE 448																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 449		VUE 450		VUE 451		VUE 452																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 453		VUE 454		VUE 455		VUE 456																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 457		VUE 458		VUE 459		VUE 460																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 461		VUE 462		VUE 463		VUE 464																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 465		VUE 466		VUE 467		VUE 468																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 469		VUE 470		VUE 471		VUE 472																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 473		VUE 474		VUE 475		VUE 476																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 477		VUE 478		VUE 479		VUE 480																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 481		VUE 482		VUE 483		VUE 484																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 485		VUE 486		VUE 487		VUE 488																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 489		VUE 490		VUE 491		VUE 492																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 493		VUE 494		VUE 495		VUE 496																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 497		VUE 498		VUE 499		VUE 500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 501		VUE 502		VUE 503		VUE 504																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 505		VUE 506		VUE 507		VUE 508																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 509		VUE 510		VUE 511		VUE 512																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 513		VUE 514		VUE 515		VUE 516																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 517		VUE 518		VUE 519		VUE 520																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 521		VUE 522		VUE 523		VUE 524																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 525		VUE 526		VUE 527		VUE 528																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 529		VUE 530		VUE 531		VUE 532																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 533		VUE 534		VUE 535		VUE 536																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 537		VUE 538		VUE 539		VUE 540																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 541		VUE 542		VUE 543		VUE 544																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 545		VUE 546		VUE 547		VUE 548																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 549		VUE 550		VUE 551		VUE 552																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 553		VUE 554		VUE 555		VUE 556																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 557		VUE 558		VUE 559		VUE 560																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 561		VUE 562		VUE 563		VUE 564																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 565		VUE 566		VUE 567		VUE 568																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 569		VUE 570		VUE 571		VUE 572																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 573		VUE 574		VUE 575		VUE 576																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 577		VUE 578		VUE 579		VUE 580																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 581		VUE 582		VUE 583		VUE 584																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 585		VUE 586		VUE 587		VUE 588																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 589		VUE 590		VUE 591		VUE 592																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 593		VUE 594		VUE 595		VUE 596																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 597		VUE 598		VUE 599		VUE 600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 601		VUE 602		VUE 603		VUE 604																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 605		VUE 606		VUE 607		VUE 608																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 609		VUE 610		VUE 611		VUE 612																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 613		VUE 614		VUE 615		VUE 616																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 617		VUE 618		VUE 619		VUE 620																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 621		VUE 622		VUE 623		VUE 624																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 625		VUE 626		VUE 627		VUE 628																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 629		VUE 630		VUE 631		VUE 632																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 633		VUE 634		VUE 635		VUE 636																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 637		VUE 638		VUE 639		VUE 640																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 641		VUE 642		VUE 643		VUE 644																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 645		VUE 646		VUE 647		VUE 648																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 649		VUE 650		VUE 651		VUE 652																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 653		VUE 654		VUE 655		VUE 656																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 657		VUE 658		VUE 659		VUE 660																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 661		VUE 662		VUE 663		VUE 664																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 665		VUE 666		VUE 667		VUE 668																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 669		VUE 670		VUE 671		VUE 672																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
Vue de face			VUE 673		VUE 674		VUE 675																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					

BLOC LATRINES A SIX (06) COMPARTIMENTS

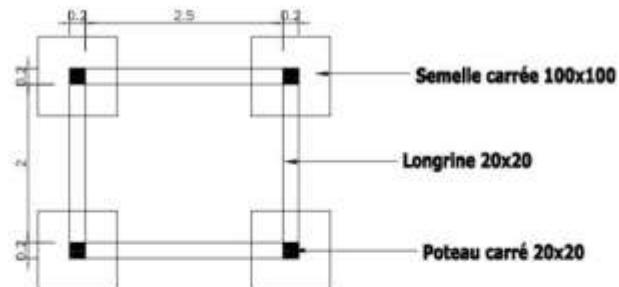




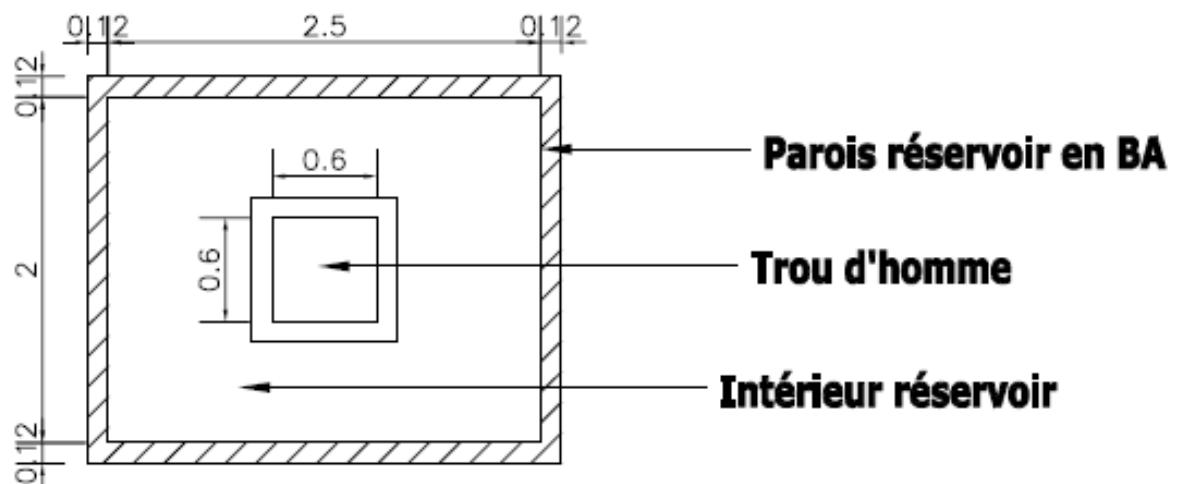
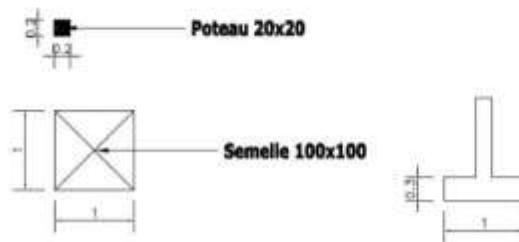


PLAN DE COUPE DU CHATEAU

1/100

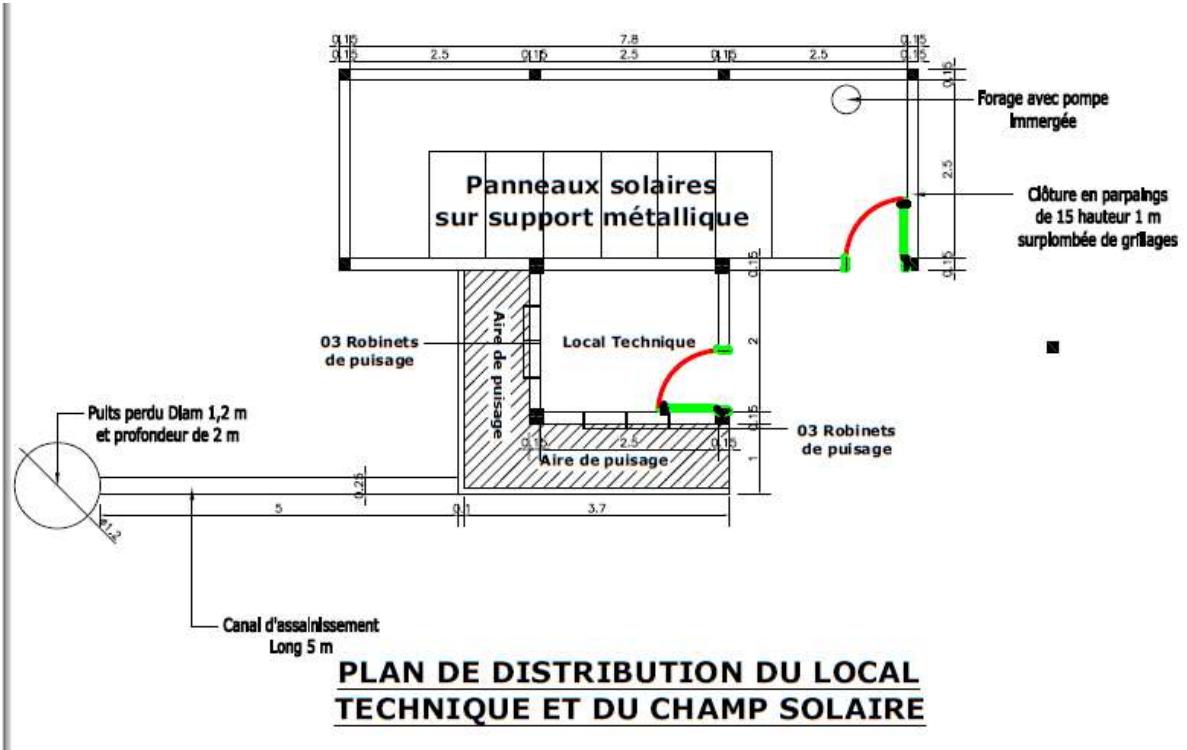


PLAN DE FONDATION DU CHATEAU



PLAN DE DISTRIBUTION DU RESERVOIR





REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA

COMMUNE DE NSEM

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MBAM-ET-INOUBOU DIVISION

NSEM COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NSEM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

FINANCEMENT : FEICOM EXERCICE 2023

Pièce N°13 : JUSTIFICATIF DE LA DISPONIBILITE DU FINANCEMENT